

UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR
L'ÉDUCATION DES JEUNES HANDICAPÉS ET LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS

ÉCOLE DOCTORALE 139 : CONNAISSANCE, LANGAGE, MODÉLISATION

EA7287 : GROUPE DE RECHERCHE SUR LE HANDICAP, L'ACCESSIBILITÉ ET LES
PRATIQUES ÉDUCATIVES ET SCOLAIRES

THÈSE DE DOCTORAT

Discipline : SOCIOLOGIE

Damien Issanchou

UNE INDICIBLE MONSTRUOSITÉ : Étude de cas de la controverse médiatique autour d'Oscar Pistorius (2007-2012 en France)

ANNEXES

Directeurs de thèse :

Éric de Léséleuc de Kérouara et Yves Boisvert

Mai 2014

JURY

Carine Erard, Maître de conférences, Université de Bourgogne,

Otto Schantz, Professeur, Université de Coblenz-Landau (Allemagne),

Rapporteur

Jérôme Goffette, Maître de conférences, Université Claude Bernard (Lyon I)

Yves Boisvert, Professeur, ENAP (Canada)

Éric de Léséleuc de Kérouara, Professeur, INSHEA

HORS JURY

Gilles Vieille-Marchiset, Professeur, Université de Strasbourg, *Rapporteur*

UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR
L'ÉDUCATION DES JEUNES HANDICAPÉS ET LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS

ÉCOLE DOCTORALE 139 : CONNAISSANCE, LANGAGE, MODÉLISATION

EA7287 : GROUPE DE RECHERCHE SUR LE HANDICAP, L'ACCESSIBILITÉ ET LES
PRATIQUES ÉDUCATIVES ET SCOLAIRES

THÈSE DE DOCTORAT

Discipline : SOCIOLOGIE

Damien Issanchou

UNE INDICIBLE MONSTRUOSITÉ : Étude de cas de la controverse médiatique autour d'Oscar Pistorius (2007-2012 en France)

ANNEXES

Directeurs de thèse :

Éric de Léséleuc de Kérouara et Yves Boisvert

Mai 2014

JURY

Carine Erard, Maître de conférences, Université de Bourgogne,

Otto Schantz, Professeur, Université de Coblenz-Landau (Allemagne),

Rapporteur

Jérôme Goffette, Maître de conférences, Université Claude Bernard (Lyon I)

Yves Boisvert, Professeur, ENAP (Canada)

Éric de Léséleuc de Kérouara, Professeur, INSHEA

HORS JURY

Gilles Vieille-Marchiset, Professeur, Université de Strasbourg, *Rapporteur*

ANNEXE 1 : BASE DE DONNEES DES ARTICLES RECUEILLIS POUR LE CORPUS PRINCIPAL	4
ANNEXES 2 : QUELQUES ARTICLES DES DIFFERENTES PARTIES DU CORPUS PRINCIPAL	11
PARTIE 1 (JUN - SEPTEMBRE 2007)	12
PARTIE 2 (DÉCEMBRE 2007 - 13 JANVIER 2008).....	18
PARTIE 3 (14 JANVIER 2008 - FÉVRIER 2008).....	23
PARTIE 4 (AVRIL 2008-JUN 2008)	27
PARTIE 5 (JUILLET 2008-AOÛT 2008)	32
PARTIE 6 (SEPTEMBRE 2008).....	35
PARTIE 7 (JUN 2011-SEPTEMBRE 2011)	38
PARTIE 8 (JUN 2012-SEPTEMBRE 2012)	45
ANNEXE 3 : EXTRAITS DES ANALYSES PAR PARTIE	52
PARTIE 1 (JUN – SEPTEMBRE 2007)	53
PARTIE 2 (DÉCEMBRE 2007 – 13 JANVIER 2008)	59
PARTIE 3 (14 JANVIER 2008 – FÉVRIER 2008)	63
PARTIE 4 (AVRIL 2008 – JUN 2008).....	66
PARTIE 5 (JUILLET 2008 – AOÛT 2008).....	71
PARTIE 6 (SEPTEMBRE 2008)	73
PARTIE 7 (JUN 2011 – SEPTEMBRE 2011)	75
PARTIE 8 (JUN 2012 – SEPTEMBRE 2012)	79
ANNEXE 4 : BASE DE DONNEES DES ARTICLES DU CORPUS SECONDAIRE (PRESSE INTERNATIONALE DE 2004).....	85
ANNEXE 5 : LE RAPPORT DU TAS	88
ANNEXE 6 : LA FICTION SPORTIVE	103

ANNEXE 1 : Base de données des articles recueillis
pour le corpus principal

	Journal	Page	Date	Titre	Inclusion
1	Le Monde	16	30/06/2007	Oscar Pistorius veut défier, avec ses prothèses, les valides	Oui
2	L'Équipe	16	13/07/2007	Les prothèses de la polémique	Oui
3	L'Équipe	16	13/07/2007	Pistorius plus fort que Powell	Partie ¹
4	L'Équipe	15	14/07/2007	La colère de Pistorius	Oui
5	L'Équipe	2	14/07/2007	Oser en parler	Oui
6	Ouest France		14/07/2007	Sans jambes, il court « trop » vite	Oui
7	L'Équipe	12	15/07/2007	La réponse de Gay	Non
8	L'Équipe	12	16/07/2007	Pistorius : l'IAAF circonspecte	Oui
9	L'Équipe	12	16/07/2007	Bekele brave le froid	Non
10	L'Équipe	12	16/07/2007	Ils ont dit	Partie
11	Le Monde	10	16/07/2007	Débuts remarquables pour Oscar Pistorius parmi les valides	Partie
12	L'Équipe	11	17/07/2007	Le rapport Pistorius	Oui
13	Ouest France		19/07/2007	Oscar Pistorius disqualifié	Oui
14	L'Équipe	15	20/07/2007	Planète Sport	Non
15	L'Équipe	12	25/07/2007	Saladino déjà à 8,38 m	Partie
16	L'Équipe	17	27/07/2007	Barber à Heusden demain	Partie
17	L'Équipe	12	04/08/2007	Nzola Meso montre la voie	Non
18	L'Équipe	12	04/08/2007	El Hannouni, presque sans bruit	Partie
19	Le Monde	15	17/09/2007	Des muscles artificiels pour faire courir les robots	Non
20	L'Équipe	10	27/09/2007	Le sprinteur parfait reste à venir	Partie
21	L'Équipe	15	15/11/2007	Le procès Graham repoussé faute d'avocats	Partie
22	L'Équipe	16	14/12/2007	Pistorius au rapport	Oui
23	L'Équipe	2	14/12/2007	144.2	Oui
24	L'Équipe	6	20/12/2007	Pistorius, l'avantage est constitué	Oui
25	Le Figaro	12	20/12/2007	Le cas Oscar Pistorius, entre les mains de la Fédération Internationale	Oui
26	Ouest France	1	20/12/2007	Pistorius dans l'attente	Oui
27	Le Parisien	20	20/12/2007	En bref	Partie
28	Le Monde	19	21/12/2007	Le rêve olympique d'Oscar Pistorius s'éloigne	Oui
29	Le Parisien	24	10/01/2008	En bref	Partie
30	L'Équipe	9	11/01/2008	Dossier Pistorius, ça ne fait que commencer	Oui
31	Aujourd'hui en France	19	13/01/2008	En bref	Partie
32	L'Équipe	15	14/01/2008	Gatlin fait appel à l'avocat de Landis	Partie
33	Le Figaro.fr		14/01/2008	Pistorius pas autorisé à courir aux JO	Oui
34	L'Équipe	15	15/01/2008	Pistorius n'ira pas à Pékin	Oui
35	L'Équipe	2	15/01/2008	Pistorius veut rebondir	Oui
36	Le Figaro	11	15/01/2008	Le « coureur sans jambes » interdit de Jeux Olympiques	Oui
37	Le Monde.fr		15/01/2008	L'athlète amputé Oscar Pistorius ne pourra pas participer aux JO de Pékin avec les valides	Oui
38	Le Figaro.fr		29/01/2008	Pistorius veut continuer son combat	Oui
39	L'Équipe	4	30/01/2008	Athlétisme	Partie
40	Ouest France	12	13/02/2008	Oscar Pistorius veut continuer son combat	Oui
41	L'Équipe	11	15/02/2008	Athlétisme	Partie
42	Ouest France	8	18/02/2008		Oui
43	Aujourd'hui en France	27	26/03/2008	Oscar Pistorius, l'athlète sans limites	Oui

¹ Certains articles n'ont pas été analysés intégralement. Le découpage de ces discours a été effectué selon les modalités décrites dans le chapitre quatre.

44	L'Équipe	10	02/04/2008	Gatlin devant le TAS les 28 et 29 mai...	Partie
45	Le Figaro	12	02/04/2008	En bref	Partie
46	L'Équipe	12	29/04/2008	Pistorius devant le TAS	Oui
47	Ouest France	1	29/04/2008	Tony Estanguet devrait être porte-drapeau	Partie
48	Aujourd'hui en France	20	29/04/2008	En bref	Partie
49	L'Équipe	13	03/05/2008	Montgomery vendeur d'héroïne	Partie
50	L'Équipe	17	04/05/2008	Nystrand pas matinal	Non
51	Le Figaro.fr		16/05/2008	Amputé, Pistorius participera aux JO	Oui
52	L'Équipe	10	17/05/2008	Pistorius gagne une manche	Oui
53	Le Figaro	14	17/05/2008	Jeux de Pékin : un handicapé admis chez les valides	Oui
54	Le Figaro	14	17/05/2008	Une course différente des autres	Oui
55	Le Monde.fr		17/05/2008	Oscar Pistorius, qui court sur des prothèses, finalement autorisé à participer aux JO	Oui
56	Aujourd'hui en France	21	17/05/2008	Pistorius entrevoit Pékin	Oui
57	Ouest France	2	18/05/2008	Oscar Pistorius pourrait aller à Pékin	Oui
58	Le Monde	23	19/05/2008	Oscar Pistorius peut rêver des JO avec ses jambes artificielles	Oui
59	Le Monde	1	19/05/2008	Oscar Pistorius rêve des Jeux avec ses jambes de carbone	Oui
60	L'Équipe	14	20/05/2008	Zorro est-il arrivé ?	Oui
61	L'Équipe	14	20/05/2008	On courtise Pistorius	Oui
62	Le Figaro	12	20/05/2008	En bref	Partie
63	L'Équipe	15	21/05/2008	Powell se dit en forme	Partie
64	Aujourd'hui en France	13	26/05/2008	Les exploits des handicapés enfin reconnus	Non
65	L'Équipe	13	28/05/2008	Pistorius à Emmeloord, pas à Berlin	Oui
66	Aujourd'hui en France	18	31/05/2008	En Bref	Partie
67	L'Équipe	17	01/06/2008	Arron renonce à Oslo	Partie
68	Le Figaro.fr		11/06/2008	JO-2008 : Pistorius n'y croit guère	Oui
69	Ouest France	21	16/06/2008		Oui
70	Ouest France	3	17/06/2008	Handball : un bon tirage pour la France	Partie
71	L'Équipe	15	03/07/2008	Ansalem : « Coulaud n'a pas tiré les leçons »	Non
72	Aujourd'hui en France	21	08/07/2008	2''23	Oui
73	L'Équipe	11	11/07/2008	Pistorius ne battra pas Wariner	Oui
74	L'Équipe	9	17/07/2008	Pistorius n'a plus que le relais	Oui
75	Le Figaro.fr		17/07/2008	JO : Pistorius ne se qualifie pas sur 400 m	Oui
76	Le Parisien	20	17/07/2008	En bref	Partie
77	L'Équipe	13	18/07/2008	Rlais : Pistorius saura lundi	Partie
78	Le Figaro	12	18/07/2008	En bref	Partie
79	Le Figaro.fr		18/07/2008	JO : Pistorius n'a pas été sélectionné	Oui
80	Aujourd'hui en France	24	18/07/2008	En bref	Partie
81	L'Équipe	13	19/07/2008	Pas de JO pour Pistorius	Oui
82	Le Figaro	10	19/07/2008	Oscar Pistorius ne verra pas Pékin	Partie
83	Le Figaro	11	19/07/2008	En bref	Non
84	Le Monde.fr		19/07/2008	Oscar Pistorius, qui court avec des prothèses, ne s'est pas qualifié pour les JO de Pékin	Oui
85	Aujourd'hui en France	24	19/07/2008	Dwain Chambers privé de Jeux	Partie
86	L'Équipe	7	10/08/2008	Partyka, la « Pistorius » polonaise	Oui
87	Le Monde.fr		20/08/2008	Des destins olympiques pris à bras-le-corps	Partie

88	Aujourd'hui en France	20	05/09/2008	Pistorius, la star	Oui
89	Le Figaro	10	08/09/2008	Oscar Pistorius, rapide comme un valide	Partie
90	Le Figaro.fr		09/09/2008	Paralympiques 100 m : l'or pour Pistorius	Oui
91	Le Figaro	15	10/09/2008	En bref	Non
92	Aujourd'hui en France	23	10/09/2008	Oscar Pistorius, l'homme pressé	Oui
93	L'Équipe	17	14/09/2008	Pistorius n'abdique pas	Oui
94	Le Figaro.fr		16/09/2008	JO Paralympiques : Pistorius, roi du sprint	Oui
95	L'Équipe	16	17/09/2008	Plus près des étoiles	Partie
96	L'Équipe	16	17/09/2008	Pistorius, la star	Oui
97	Ouest France	2	17/09/2008	El Hannouni en or, les pongistes médaillés	Non
98	Le Figaro	12	17/09/2008	En bref	Non
99	L'Équipe	10	26/12/2008	Si loin, si proches ...	Partie
100	Ouest France	12	19/01/2009		Oui
101	Le Figaro.fr		22/02/2009	Oscar Pistorius blessé ?	Oui
102	L'Équipe	19	23/02/2009	Bolt accélère	Partie
103	Le Monde des Livres	7	10/04/2009	Le vertige du « cyborg »	Non
104	L'Équipe	7	05/06/2009	Athlétisme	Non
105	Le Figaro	12	17/06/2009	Desjoyaux-Fauquet : « le champion n'est pas dans la norme »	Partie
106	Le Parisien	25	20/07/2009	En bref	Partie
107	L'Équipe	11	16/08/2009	Télévision	Non
108	Le Parisien	17	18/08/2009	Une incroyable tonicité	Non
109	L'Équipe	17	06/05/2010	Motivée comme personne	Non
110	L'Équipe Mag	134	19/06/2010	Murailles	Oui
111	Le Monde.fr		14/09/2010	Sport et handicap (2/3) : ces champions handicapés qui se frottent aux valides	Partie
112	L'Équipe Mag	24	29/01/2011	La vidéo	Partie
113	L'Équipe	19	09/02/2011	Infosport	Non
114	Le Figaro	40	28/02/2011	Echos de la mode	Non
115	L'Équipe	15	25/03/2011	Zhanna Block dans le collimateur	Partie
116	Le Monde.fr		12/06/2011	Tyson gay veut confirmer au meeting de New-York	Non
117	L'Équipe	9	15/06/2011	Pistorius peut y croire	Partie
118	L'Équipe Mag	22	18/06/2011	Pistorius la quête continue	Oui
119	Le Parisien	20	07/07/2011	En bref	Partie
120	L'Équipe	2	09/07/2011	Robles-Oliver, l'autre pschitt !	Non
121	L'Équipe	14	20/07/2011	Pistorius ira à Daegu	Non
122	Le Parisien	19	20/07/2011	En bref	Partie
123	L'Équipe	11	21/07/2011	Pistorius 1 ^{er}	Oui
124	Le Monde.fr		21/07/2011	Oscar Pistorius devient le premier athlète handisport à se qualifier pour les mondiaux	Oui
125	Ouest France		22/07/2011	Sans jambes mais avec les valides	Oui
126	Ouest France		27/07/2011	L'identité humaine en question	Partie
127	L'Équipe	10	30/07/2011	A suivre	Non
128	L'Équipe Mag	13	30/07/2011	Pistorius change de braquet	Oui
129	L'Équipe	10	31/07/2011	A toute vitesse	Non
130	L'Équipe	6	09/08/2011	Inquiétude pour Carraz	Partie
131	L'Équipe	12	22/08/2011	Icône de mode et homme sandwich	Oui
132	L'Équipe	12	22/08/2011	« Ce que je n'ai jamais aimé, c'est la pitié »	Oui
133	Le Parisien	19	24/08/2011	Oscar Pistorius va réaliser son rêve	Oui
134	L'Équipe	24	27/08/2011	Pistorius, lame à vagues	Oui
135	Le Figaro	13	27/08/2011	Oscar Pistorius ou la revanche de Blade Runner	Oui
136	Ouest France		27/08/2011	Oscar Pistorius, premier athlète handisport avec	Oui

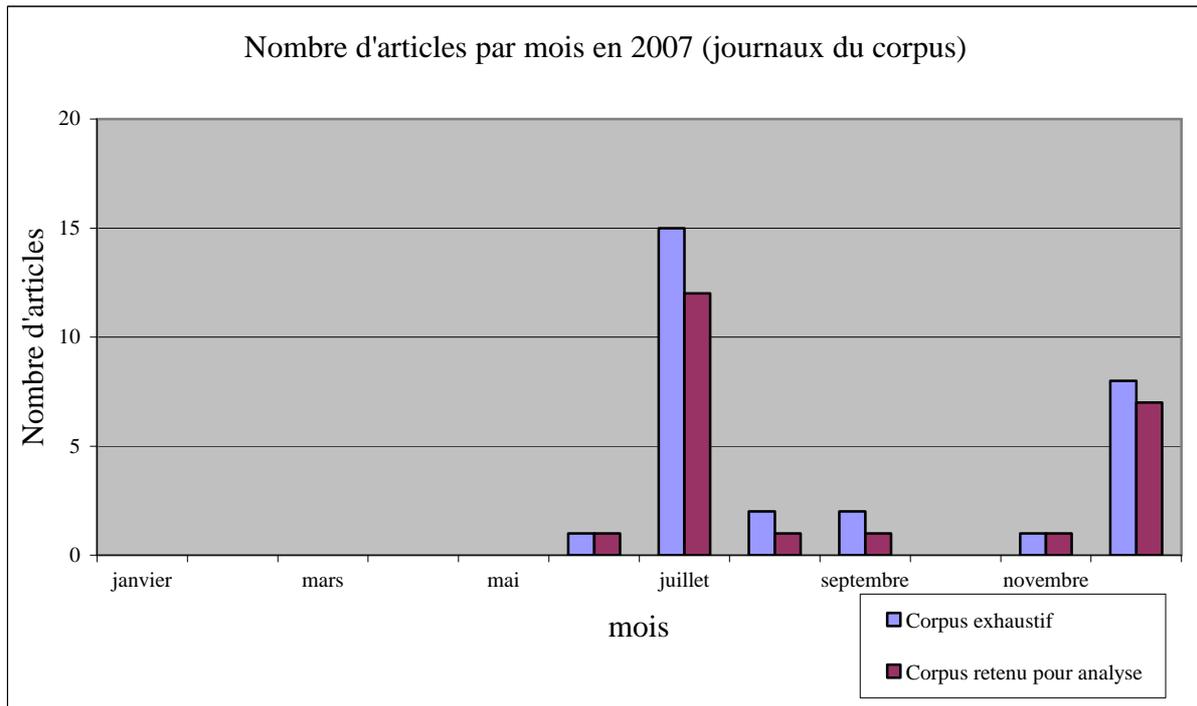
				les valides	
137	Le Monde.fr		28/08/2011	Athlétisme : le cas Pistorius, question scientifique ou question éthique ?	Oui
138	Le Parisien	22	28/08/2011	Un athlète comme les autres ...	Oui
139	Le Parisien	22	28/08/2011	Thierry Mugler en a fait son égérie	Oui
140	L'Équipe	19	29/08/2011	La fête aux tenants	Partie
141	Le Figaro.fr		29/08/2011	400 m : Pistorius échoue en demi-finale	Oui
142	Le Monde	23	29/08/2011	Oscar Pistorius a gagné le droit de courir avec les valides	Oui
143	Le Monde	1	29/08/2011	Un jour historique pour Pistorius et pour le sport	Oui
144	Le Monde.fr		29/08/2011	Mondiaux d'athlétisme : les Russes dominent la marche, Pistorius en demie du 400 m	Partie
145	Le Parisien	21	29/08/2011	Mang et Soumaré au rendez-vous	Non
146	Ouest France		29/08/2011	Les résultats des finales	Partie
147	Le Figaro	12	30/08/2011	Après Bolt, Robles disqualifié ...	Partie
148	Ouest France		30/08/2011	Les résultats des finales	Partie
149	Le Parisien	14	30/08/2011	Pistorius s'arrête en demie	Oui
150	Le Figaro	12	31/08/2011	Caster Semenya, l'hermaphrodisme en piste	Non
151	Le Figaro.fr		02/09/2011	4X400 m hommes : les USA champions	Partie
152	Le Figaro	12	03/09/2011	Bolt et Lemaître en feux d'artifice	Non
153	Le Monde	22	03/09/2011	Lamine Diack : « Il faut créer un circuit de meetings en Afrique »	Partie
154	Le Monde.fr		03/09/2011	Athlétisme : Bolt et Lemaître assurent en série du 200 m	Non
155	L'Équipe	19	04/09/2011	Télévision	Partie
156	Ouest France		05/09/2011	Un vent de renouveau souffle sur l'athlétisme mondial	Partie
157	Le Figaro.fr		09/09/2011	Seuls 35% des handicapés font du sport	Partie
158	Le Parisien		10/09/2011	Entre science et fiction	Non
159	Ouest France		11/09/2011		Non
160	Ouest France		12/09/2011	La course bientôt accessible aux patients amputés	Partie
161	L'Équipe	5	19/09/2011	Rudisha chute !	Non
162	L'Équipe	17	22/09/2011	Radcliffe change de « record »	Non
163	L'Équipe Mag	121	24/09/2011	Oscar Pistorius « Il doit être un peu fou »	Oui
164	Le Figaro	31	25/10/2011	1995, Thierry Mugler dessine un héros bionique	Oui
165	Le Monde	10	15/11/2011	Quand les stars se portent au secours du handicap	Non
166	L'Équipe	14	08/12/2011	Athlétisme	Partie
167	L'Équipe	9	25/12/2011	L'Académie des sports couronne Vettel	Non
168	L'Équipe Mag	79	31/12/2011		Non
169	L'Équipe	16	18/03/2012	Athlétisme	Partie
170	Ouest France		26/03/2012	Handicap : sports et loisirs adaptés attirent	Non
171	Le Figaro	34	27/03/2012	Les eaux « sport » dans les starting-blocks	Non
172	L'Équipe	15	02/04/2012	Vettel à l'Académie	Non
173	L'Équipe	7	15/04/2012	Bolt devrait courir	Non
174	Le Parisien	40	22/04/2012	Canal + mobilise les champions	Non
175	L'Équipe	20-21	30/04/2012	« Au fond de moi, j'ai toujours rêvé d'être vieux, fort et sage »	Non
176	Le Parisien	19	19/05/2012	Handicapé, il rêve des Jeux	Partie
177	L'Équipe	10	25/05/2012	Quand Zelezny reçoit ...	Partie
178	Le Parisien	6	04/06/2012	La compétition révolutionne le matériel pour les handicapés	Non
179	Le Parisien	28	16/06/2012	Ces exploits fous nous fascinent	Non
180	L'Équipe	7	24/06/2012	Mohr mieux que Lavillenie	Non
181	Le Parisien	19	24/06/2012	Cassandra, le « monstre » devenu mannequin	Non
182	L'Équipe	17	30/06/2012	Kemboi a-t-il poignardé une femme ?	Partie
183	Le Parisien	21	30/06/2012	En bref	Partie

184	Le Parisien.fr		04/07/2012	Jo 2012 : Pistorius ira à Londres pour le 400 m et le 4X400 m	Oui
185	L'Équipe	8	05/07/2012	Pistorius doublera JO et Paralympiques !	Oui
186	Le Figaro	12	05/07/2012	En bref	Non
187	Le Parisien	16	05/07/2012	Pistorius disputera les JO avec les valides	Oui
188	Ouest France		05/07/2012	Basket-Ball : Joakim Noah jette l'éponge	Partie
189	L'Équipe	16	08/07/2012	A 54, mais sans Arron à Londres	Non
190	Le Parisien	7	12/07/2012	« J'en ai pleuré de joie »	Partie
191	L'Équipe	13	18/07/2012	Liu Xiang quitte Londres	Non
192	L'Équipe	18	23/07/2012	Bokel élue à la commission exécutive	Non
193	L'Équipe	9	24/07/2012	Julien Héricourt (directeur sportif de la commission athlétisme handisport)	Oui
194	Le Parisien	5	27/07/2012	... et un phénomène	Oui
195	Le Monde.fr		28/07/2012	Abécédaire des Jeux olympiques de Londres	Partie
196	Le Parisien	16	04/08/2012	L'ovni Pistorius	Oui
197	L'Équipe	14	05/08/2012	De l'avantage du handicap	Oui
198	L'Équipe	5	05/08/2012	Merritt out, Pistorius in, Borlée top !	Partie
199	L'Équipe	14	05/08/2012	1 h 3'	Oui
200	Ouest France		05/08/2012	11 h 35 Pistorius entre dans l'histoire	Oui
201	Le Parisien	17	05/08/2012	Pistorius les bluffe tous	Oui
202	L'Équipe	7	06/08/2012	Les Américains out !	Non
203	Le Figaro	10	06/08/2012	Usain Bolt pour l'éternité	Non
204	Le Monde	3	06/08/2012	Oscar Pistorius, le proto-athlète	Oui
205	Le Monde.fr		06/08/2012	Athlétisme : le cas Pistorius, question scientifique ou question éthique ?	Oui
206	Ouest France		06/08/2012	Le Sud-Africain Pistorius premier double amputé aux Jeux	Oui
207	Le Monde	13	07/08/2012	Le stade des re-corps	Non
208	Le Monde.fr		07/08/2012	Le Grenadien Kirani James survole le 400 m	Partie
209	Le Figaro.fr		09/08/2012	Affluence record à prévoir pour les Jeux Paralympiques	Non
210	L'Équipe	4	10/08/2012	Bonheurs en série !	Non
211	Le Figaro	10	10/08/2012		Oui
212	Le Monde.fr		14/08/2012	Deux semaines de records et d'émotions olympiques	Non
213	Ouest France		19/08/2012	Olivier Donval et John Saccomandi, le meilleur pour la fin	Non
214	L'Équipe	10	20/08/2012	Budapest : Richards continue.	Non
215	L'Équipe	14	27/08/2012	Les mêmes prothèses que Pistorius	Non
216	L'Équipe	14-15	27/08/2012	« Je me suis dit : je suis amputée et je vais pouvoir refaire du sport »	Partie
217	Ouest France		28/08/2012	Les Paralympiques auront aussi leurs stars	Non
218	L'Équipe	12	29/08/2012	La difficile exposition des Jeux Paralympiques	Partie
219	Le Parisien	7	29/08/2012	Assia El Hannouni, encore la meilleure chance de médailles françaises	Non
220	Le Parisien	14	29/08/2012	Ces sportifs vont rallumer	Partie
221	Ouest France		29/08/2012	« Les Jeux Paralympiques sont enrichissants »	Non
222	Le Parisien.fr		29/08/2012	Philippe Croizon : les athlètes des jeux Paralympiques « méritent d'être reconnus »	Non
223	L'Équipe	9	30/08/2012	Londres ravive sa flamme	Partie
224	Le Monde.fr		30/08/2012	La flamme rallumée à Londres pour les Jeux Paralympiques	Partie
225	Le Monde.fr		31/08/2012	Le pays pauvre, acteur mineur des Jeux Paralympiques	Partie
226	Le Monde	4-5	01/09/2012	Pleins feux sur les Jeux Paralympiques	Non
227	L'Équipe Mag	26	01/09/2012	Eux, ils s'échauffent aux olympiques	Oui

228	L'Équipe Mag	56	01/09/2012	Revient à l'esprit le mantra de Muham-mad Ali	Partie
229	L'Équipe	18	02/09/2012	Pistorius et d'un !	Oui
230	Le Parisien	21	02/09/2012	Fèvre-Chevalier, un tireur en or	Partie
231	L'Équipe	12	03/09/2012		Oui
232	Le Parisien.fr		03/09/2012	Pistorius se plaint d'une « course inéquitable » puis s'excuse	Oui
233	L'Équipe	9	04/09/2012	Pistorius penaud	Oui
234	Le Monde	23	04/09/2012	Marie-Amélie Le Fur, nouvelle icône du sport tricolore	Non
235	Ouest France		04/09/2012	Pistorius relance le débat des prothèses	Oui
236	L'Équipe	9	05/09/2012	Pistorius, suite.	Partie
237	L'Équipe	7	06/09/2012	Pistorius a encore du souci à se faire	Oui
238	Le Figaro	14	07/09/2012	En bref	Non
239	Le Monde.fr		07/09/2012	Les faits	Non
240	Le Parisien.fr		07/09/2012	Paralympiques : doublé pour El Hannouni, cinq nouvelles médailles pour la France	Partie
241	Le Monde	2	08/09/2012	Les chariots sans le feu	Partie
242	Le Monde.fr		08/09/2012	Pistorius détrôné sur 100 m, Assia El Hannouni décroche de nouveau l'or	Partie
243	Le Parisien.fr		08/09/2012	Paralympiques : Pistorius est toujours le roi du 400 m	Oui
244	L'Équipe	12	09/09/2012	Les piges de Madiot et Chassé	Partie
245	L'Équipe	12	09/09/2012	TV 8 s'est prise aux Jeux	Non
246	L'Équipe	12	09/09/2012	Pistorius entre deux mondes	Oui
247	Ouest France		09/09/2012	Oscar Pistorius régale sur 400 m	Oui
248	L'Équipe	18	10/09/2012	Comment faire mieux ?	Non
249	Le Monde	20	10/09/2012	Après les Jeux, Londres a rendu les Paralympiques populaires	Non
250	L'Équipe	13	12/09/2012	2012 en chiffres	Partie
251	Ouest France		11/10/2012	« Si je peux laisser des valides derrière moi... »	Non
252	Le Figaro	30	05/11/2012	Ossur rend les prothèses high-tech	Non
253	Le Parisien	14	12/11/2012	La différence, un argument publicitaire	Partie
254	L'Équipe Mag	69	01/12/2012		Oui
255	L'Équipe	17	10/12/2012	Ils sont présents à Doha	Non
256	Le Parisien.fr		12/12/2012	Oscar Pistorius plus fort que le pur-sang Maserati	Partie
257	Ouest France		20/12/2012	Le handisport, un jeune comité atypique	Non

**ANNEXES 2 : Quelques articles des différentes
parties du corpus principal**

PARTIE 1 (JUIN - SEPTEMBRE 2007)



Le Monde : Sports, p. 16, 30 juin 2007, Patricia Jolly

ATHLÉTISME. Une initiative contestée du meeting de Sheffield
Oscar Pistorius veut défier, avec ses prothèses, les athlètes valides

Les organisateurs du meeting de Sheffield (Royaume-Uni) ont plus d'un tour dans leur sac. Dans l'attente de la confirmation d'un duel opposant Asafa Powell, le Jamaïcain recordman du monde du 100 m, au nouvel homme fort du sprint américain, Tyson Gay, ils ont imaginé un autre scénario pour le 15 juillet : un tête-à-tête entre l'Américain Jeremy Wariner, champion olympique et champion du monde du 400 m, et... Oscar Pistorius.

Les records personnels de cet étudiant sud-africain de 20 ans (10 sec 91 sur 100 m, 21 sec 58 sur 200 m et 46 sec 56 sur 400 m) ne l'auraient jamais extrait de l'anonymat s'il ne les avait réalisés face à des athlètes valides, alors qu'il court juché sur des lames en fibre de carbone incurvées.

Né sans péronés, Oscar Pistorius a été amputé au-dessous des deux genoux à l'âge de 11 mois. Il a appris à marcher à l'aide de prothèses. C'est pour se consoler d'une blessure au genou qui le forçait à renoncer à son sport favori, le rugby, qu'il s'est mis au sprint en 2004. Depuis, celui qui est surnommé « Blade Runner » n'a pas traîné.

Sélectionné aux Jeux paralympiques d'Athènes, en 2004, il s'est adjugé le titre sur 200 m et s'est classé 3e du 100 m dans la catégorie réservée aux amputés d'une jambe. Fort d'une impressionnante progression chronométrique depuis, il s'est aligné en mars aux championnats d'Afrique du Sud pour valides, se classant 2e du 400 m. De quoi se prendre légitimement à rêver à participer aux Jeux de Pékin d'août 2008.

Quasi simultanément, la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) s'est fendue d'une règle stipulant l'interdiction d'utiliser « des ressorts, des roues ou tout autre élément qui donne à

l'utilisateur un avantage sur ses concurrents n'en usant pas ». L'IAAF jure que cette nouveauté réglementaire ne visait qu'à combler un vide juridique afin de recadrer un fabricant américain créateur d'un modèle de chaussures à ressorts.

Par l'entremise d'Elio Locatelli, ancien entraîneur, docteur en physiologie et directeur du développement à l'IAAF, l'instance internationale, qui a provisoirement confirmé le droit de Pistorius à concourir avec les valides, procède à des tests sur l'athlète et ses prothèses. « On pourra ainsi établir une base de données sur le sujet, explique Nick Davies, directeur de la communication de l'IAAF. Il ne s'agit pas d'une bataille, le rêve de Jeux olympiques d'Oscar est compréhensible, mais en l'absence de précédent, nous faisons des études afin de nous assurer que ses prothèses ne lui procurent pas d'avantage, et il y contribue. »

Peet Van Zyl, l'agent de Pistorius - qui n'a pas répondu à une requête téléphonique du Monde -, a affirmé à l'agence Associated Press qu'il voyait là une manoeuvre de diversion.

Amputé tibial de la jambe gauche et 4e du 100 m (11 sec 66) paralympique de 2004 dans la catégorie de Pistorius, Dominique André estime que les prothèses du Sud-Africain constituent « un avantage indéniable ». « Il est amputé bilatéralement et très bas, ce qui lui permet d'agrandir artificiellement ses membres inférieurs. Ceux qui ont une jambe valide sont contraints d'ajuster leur prothèse à la même hauteur. Les images des Jeux d'Athènes montrent clairement qu'il rebondit et que le revêtement de la piste l'aide à avancer. Et je l'ai vu prendre de nombreux départs catastrophiques et nous doubler ensuite à grande vitesse. » Le Français souligne également la progression fulgurante d'Oscar Pistorius. « Il ne court que depuis les Jeux d'Athènes, en 2004, rappelle-t-il. Il est passé de 49 secondes et quelque à 46 sec 56 en moins de trois ans. Si un valide réalisait une telle performance, on dirait qu'il est dopé. »

Organisateur de la réunion de Paris-Saint-Denis prévue le 6 juillet au Stade de France, Gérard Rousselle ne considérerait pas une demande de couloir du Sud-Africain. « Mon meeting faisant partie de la Golden League [première division de l'athlétisme mondial], je recherche mes compétiteurs parmi les 15 ou 20 meilleurs mondiaux dans chaque épreuve et, valide ou non, il n'en fait pas partie. »

La route est encore longue pour le jeune Sud-Africain. Pour participer aux Jeux de Pékin, il doit satisfaire aux minimas olympiques (46 sec 3 sur 400 m) avant le 23 juillet 2007. S'il n'y parvient pas, la Fédération sud-africaine d'athlétisme pourrait tout de même l'inclure dans son relais, compte tenu de son niveau, sous réserve d'acceptation de l'IAAF.

En attendant, à Sheffield, avec un record personnel à 43 sec 62, Jeremy Wariner devrait distancer Oscar Pistorius d'une bonne vingtaine de mètres.

Illustration(s) : PHOTO : DENIS FARRELL/AP

Oscar Pistorius, lors d'une séance d'entraînement à Pretoria (Afrique du Sud), le 21 juin.

© 2007 SA Le Monde. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20070630·LM·0Q3006_1530983

L'Équipe : Athlétisme, p. 16, 13 juillet 2007, GILLES SIMON

400 m

Les prothèses de la polémique

Oscar Pistorius est-il avantagé par son appareillage ? C'est la question ; paradoxale qui agite le microcosme de l'athlétisme.

GAMIN, IL IMITAIT la signature de ses parents pour s'inventer des dispenses et s'éviter les cross scolaires. « Je haïssais l'athlétisme », aime-t-il à répéter.

Aujourd'hui, Oscar Pistorius signera des autographes à tour de bras au stade Olympique. Le sprinteur sud-africain ne disputera pourtant que la course B du 400 m, face à une opposition à 100 % italienne constituée de coureurs de seconde zone. Mais valides.

Amputé des deux jambes sous les genoux peu avant son premier anniversaire (il est né sans péronés et était condamné au fauteuil roulant sans cette intervention chirurgicale), Pistorius s'est d'abord consacré au rugby. Comme n'importe quel gosse de Pretoria. « Je n'aurais pas pu souhaiter de meilleurs parents, raconte-t-il. Ils m'ont élevé exactement comme mon frère aîné, Carl. Et si jamais j'ai un enfant handicapé, je suivrai leur exemple. » Il ne s'est mis au sprint qu'après s'être brisé un genou au cours d'un match de rugby. Et s'entraîne désormais « quatre heures par jour ».

En attendant de se qualifier pour les JO de Pékin, son but ultime, « Fastest thing on no legs » (« le truc sans jambes le plus rapide »), comme on l'appelle dans l'autre hémisphère, est en passe d'enfoncer le record du monde de la polémique. « J'en suis flatté, répond-il dans la Stampa. Franchement, il y a un an, je ne l'aurais pas imaginé. Je peux comprendre l'effarement que cela provoque, mais je ne crois pas qu'il soit juste de me considérer comme un athlète handicapé. »

L'IAAF a dépêché une équipe technique pour filmer sa course

Avec ses prothèses en fibre de carbone fabriquées en Islande et baptisées « Cheetah », Oscar Pistorius entretient involontairement le fantasme de « l'athlète bionique ». « Cheetah or cheater ? », « Cheetah ou tricheur ? », interrogeait le quotidien britannique The Independent, dimanche. Parce que si l'IAAF lui a finalement accordé le droit de courir avec les athlètes valides, le 21 juin dernier (« elle pratique la discrimination envers les athlètes handisport », avait accusé Pistorius), elle dépêchera spécialement une équipe technique, ce soir, afin de filmer sa course. « On va effectuer des mesures pour connaître l'amplitude de sa foulée ou voir comment il répartit sa vitesse et son énergie sur le tour de piste, expliquait Nick Davies, le directeur de la communication de la Fédération internationale. Si vous avez un gars qui atteint sa vitesse maximale au bout de 150 m et qui la conserve jusqu'à la ligne d'arrivée, ça ne va pas. Même les meilleurs comme Jeremy Wariner ne sont pas capables de faire cela. » Aujourd'hui, on prête toutes les qualités à l'appareillage du Sud-Africain : il lui offrirait une foulée plus ample que celle d'Asafa Powell, lui aurait fait gagner 10 cm en taille, lui épargnerait la montée d'acide lactique qui vous condamne à quelques mètres de la ligne. Tous les défauts, aussi. Son absence de sensibilité le rendrait dangereux. À tout moment, il pourrait perdre son adhérence et déséquilibrer ses adversaires dans sa chute. Ce soir, D'Onofrio l'a placé au couloir 8, à l'extérieur, où il ne pourra gêner personne. Mais qu'advient-il en compétition, lorsque seul le tirage au sort désignera son couloir ?

L'IAAF craint surtout de donner corps à un précédent. Et d'être contrainte d'examiner toutes les futures requêtes d'athlètes handisport, avec les problèmes techniques inévitablement liés à l'évolution du matériel utilisé. « La démarche de l'IAAF est plutôt saine, acquiesce Patrice Gergès, le directeur technique athlétisme de la Fédération française handisport. On combat le dopage chimique. Il ne faudrait donc pas qu'un coureur bénéficie d'une aide extérieure. Je pense que globalement Pistorius ne tire pas avantage de ses prothèses. Mais si on fractionne sa course, les appréciations sont différentes. Il est clairement désavantagé dans sa mise en action, sa recherche de vitesse et le premier virage. Il court sur deux lames très étroites et n'a pas du tout de sensibilité. »

« En revanche, poursuit-il, il est plutôt avantagé dans sa capacité à faire durer sa vitesse. Il court un 100 m en 10"91. Logiquement, il devrait boucler le 400 m en 47", sauf qu'il a un deuxième 200 m plus rapide que de raison. Mais il faut savoir qu'un gars comme Marc Raquil court de la même façon. On dit toujours qu'il a un meilleur finish, mais Raquil n'accélère pas sur sa fin de course. Il est juste capable de maintenir sa vitesse beaucoup plus longtemps que les autres. Pour Pistorius, c'est pareil. Mais il est possible que ce soit une qualité naturelle. On ignore s'il ne serait pas capable de faire 44" avec des pieds... »

Oscar PISTORIUS

Né le 22 novembre 1986 à Pretoria (AFS).

Entraîneur : Ampie LOUW.

Records personnels. 200 m : 21"59 ; 400 m : 46"56.

© 2007 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20070713·EQ·1450765

© 2007 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20070713·EQ·1450771

L'Équipe : Athlétisme, p. 16, 13 juillet 2007, NICOLAS HERBELOT

Pistorius plus fort que Powell.

Hier à Rome, l'athlète handisport, en lice ce soir sur un 400 m valide, a éclipsé le retour du recordman du monde du 100 m.

Aligné sur un 4 × 100 m mardi à Lausanne et trois semaines après sa blessure aux adducteurs, Asafa Powell effectue son vrai retour sur la ligne droite à Rome avec la volonté de reprendre la tête des bilans mondiaux à l'Américain Tyson Gay. Mais le Jamaïquain s'est fait voler la vedette, hier, par le coureur de 400 m sud-africain Oscar Pistorius, amputé des deux jambes et qui a reçu l'autorisation de courir avec des athlètes valides.

« JAMAIS JE N'AURAI CRU que ça prendrait une telle ampleur. » Luigi D'Onofrio, l'expérimenté organisateur du Golden Gala de Rome, a la moustache qui frise de surprise. En invitant Oscar Pistorius, un jeune Sud-Africain de vingt ans amputé des jambes, à courir sur la piste du stadio Olimpico dans un 400 m B (voir ci-dessous), il a mis la main dans un engrenage médiatique dont il ne maîtrise plus les effets collatéraux. Il jure ses grands dieux qu'il n'a rien fait pour cela. Il avoue néanmoins que les retombées « dépassent tout ce qu'il aurait pu espérer ». Mais il reconnaît volontiers que si la présence de ce coureur pas comme les autres devait voler la vedette aux autres, aux vraies stars du synthétique, Asafa Powell en tête, « ce ne serait pas normal et pas bien ». Trop tard.

Un mois après la ruée des médias anglo-saxons sur l'affaire Pistorius, qui réclame le droit de disputer les Mondiaux à Osaka et les Jeux de Pékin au côté de Jeremy Wariner, ce sont les médias transalpins qui s'épanchaient hier sur ce cas encombrant pour la Fédération internationale. Pour l'heure, Pistorius est seulement vice-champion d'Afrique du Sud en 46"56 (en mars à Durban), un chrono certes meilleur que ceux du champion d'Europe Marc Raquil (47"07 à Strasbourg pour l'instant) mais qui ne le qualifie pas encore pour le Japon. Il reste que les 45"95 n'étant pas irréalistes (*), D'Onofrio lui offre une chance sportive et une tribune médiatique exceptionnelle.

Cela fera peut-être rire Wariner, qui retrouvera Pistorius à Sheffield après-demain dans un couloir voisin, mais voilà comment un chrono de 45"95 supplante pour l'heure dans la Cité éternelle le retour sur 100 m du roi Powell. Après un relais 4 × 100 m de rodage à Lausanne mardi, le Jamaïquain doit impérativement retrouver son rang sur la ligne droite à Rome. Son début de saison très correct (9"97 à Belgrade, 9"94 à Oslo) a en effet sombré dans l'inquiétude quand Powell s'est blessé aux adducteurs, lors de ses Championnats nationaux à Kingston le 23 juin (1er en 10"04). Surtout que, dans le même temps, l'Américain Tyson Gay a empilé les performances de choix : 9"84 contre le vent et 9"76 avec vent trop favorable (+ 2,2 m/s) notamment.

« Sur le coup, à Kingston, j'ai pensé à 2005 (Powell avait dû déclarer forfait pour les Mondiaux), raconte le recordman du monde du 100 m (9"77). Mais la douleur n'était pas si terrible et je n'ai jamais vraiment eu peur de ne pas revenir. » Le Jamaïquain veut profiter de la chaleur italienne (environ 30 °C annoncés ce soir) pour réinitialiser les chronomètres à l'heure. « Je veux voir où j'en suis et, même si je ne suis pas encore au top, je veux aller vite. » C'est-à-dire ? « J'espère 9"80. » Histoire de remonter au sommet de la hiérarchie de l'été avant que Gay ne sonne à son tour la charge à Sheffield dimanche. Ça promet.

Powell ayant confirmé qu'il était « très peu probable » qu'il rencontre son rival américain avant les Mondiaux, il faudra se contenter provisoirement de ce duel à distance. À moins qu'un troisième larron ne se mêle à la lutte. Car Powell pourra compter à Rome sur le Bahamien Derrick Atkins pour le pousser vers l'excellence. Seulement battu par Gay à Carson et New York (avec des chronos ventés éloquentes de 9"86 et 9"83), Atkins vient d'enchaîner trois victoires à Athènes (9"95), Paris et Lausanne. Powell voulait se tester, le voilà servi. Le tout dans un curieux contexte familial puisque Atkins affirme que sa mère, jamaïquaine, est la nièce de la mère de Powell qui, dubitatif, précise lui qu'il doit « vérifier ».

À quarante-deux jours de l'ouverture des Mondiaux à Osaka, la vérification, de la légalité des prothèses de Pistorius à l'identité de la nièce jamaïquaine du capitaine, sera décidément le mot d'ordre au stadio Olimpico. L'Italie n'aura ainsi d'yeux que pour l'idole athlétique du pays, le sauteur en longueur Andrew Howe, qui piétine mais souhaite enfin confirmer la pertinence de ses changements techniques dans un contexte relevé. Voilà qui permettrait aux 30 000 tifosi de combler un peu le silence des 40 000 sièges vacants de l'immense enceinte romaine. Et, même si ce stade n'est pas son préféré, on en espérera autant de Ladjï Doucouré. Sans Liu mais en présence de Robles et des Américains Moore, Johnson, Arnold et Oliver, le champion du monde a là une avant-dernière occasion, avant Monaco le 25 juillet, de prouver à ses rivaux qu'il a une chance de conserver son titre à Osaka. Car, pour tous, le temps commence à presser.

(*) Les 45"95 constituent les minima B de l'IAAF qui permettent à une fédération d'engager si elle le souhaite un athlète au cas où aucun de ses ressortissants n'aurait réalisé les minima A (45"55). Pour l'heure, Jan Van der Merwe, le champion sud-africain (46"31) préfère, lui, se consacrer au rugby.

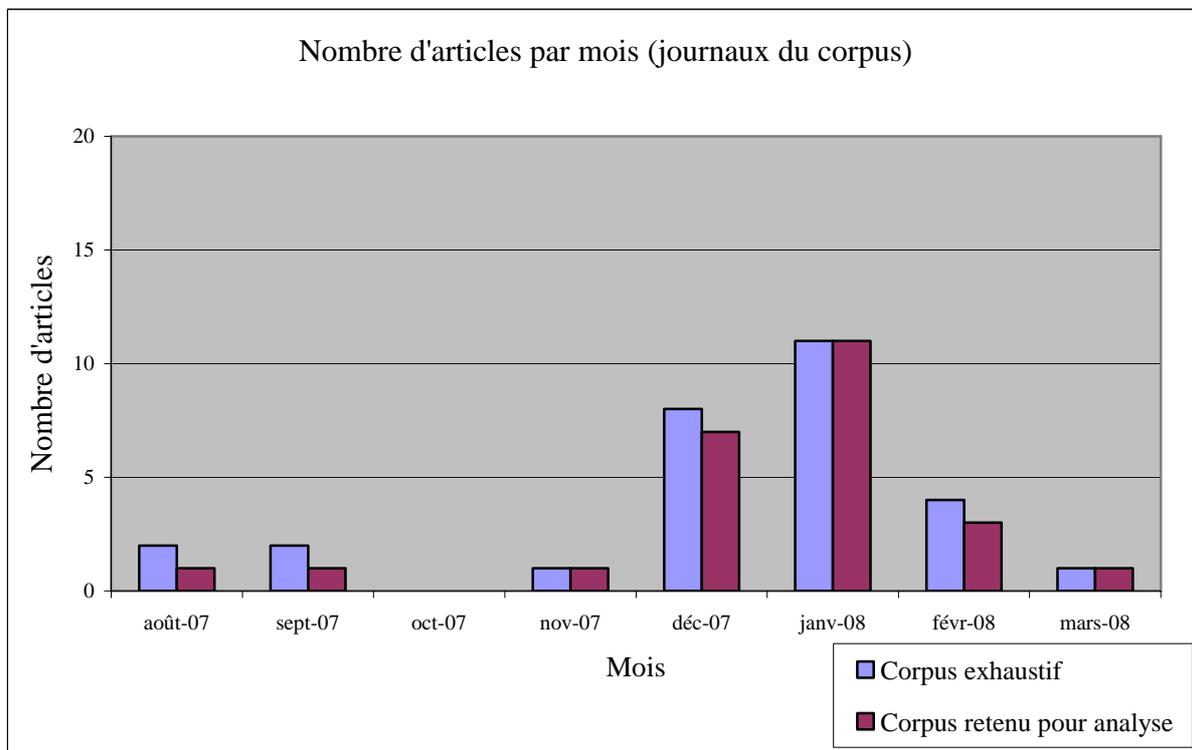
Illustration(s) : (Photo Touchline/Presse Sports)

Vice-champion d'Afrique du Sud en mars chez les valides en 46"56, une seconde de plus que les minima A pour Osaka, Oscar Pistorius (premier plan) peut prétendre à un chrono lui permettant d'aller au Japon. Une possibilité que la Fédération internationale d'athlétisme, étudie mais redoute.

© 2007 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20070713·EQ·1450796

PARTIE 2 (DÉCEMBRE 2007 - 13 JANVIER 2008)



L'Équipe : Athlétisme, p. 16, 14 décembre 2007, JEAN-DENIS COQUARD

Pistorius au rapport !

Les résultats de ses tests vont être communiqués à l'IAAF. Le double amputé sera-t-il autorisé à courir avec les valides ?

CE SOIR, Gert-Peter Brüggemann mettra la dernière main à son rapport. Ce professeur allemand de biomécanique pourra alors transmettre son étude à l'IAAF, la fédération internationale, qui sera chargée de l'interpréter. Le sujet ? Oscar Pistorius, le double amputé le plus rapide du monde. Comme six athlètes valides courant dans les mêmes eaux chronométriques (46"56 sur 400 m), le Sud-Africain s'est soumis à une batterie de tests, les 12 et 13 novembre, à l'Institut de biomécanique et d'orthopédie de Cologne.

POURQUOI CE RAPPORT ?

Il s'agit de déterminer si Pistorius court à armes égales avec les valides. Ou s'il est avantagé par ses prothèses Cheetah high-tech. Avantagé, l'enfant de Johannesburg, né sans péronés en 1986 et amputé sous le genou à onze mois ? Avantagé, le champion paralympique du 200 m 2004, huit mois seulement après s'être mis à l'athlétisme, l'homme aux vingt-six records du monde catégorie T 44, celle des amputés ? L'assertion heurte et déchaîne des passions dont l'IAAF cherche désespérément à se soustraire.

Car le cas Pistorius a pris une ampleur insoupçonnée. « Blade Runner » (le coureur sur lames, son surnom), le film, est devenu un feuilleton depuis que le Sud-Africain prétend disputer les JO, depuis qu'il a couru le 400 m B (2e en 46"90) du meeting Golden League de Rome, le 13

juillet, et la même course que Jeremy Wariner, deux jours plus tard, à Sheffield (disqualifié). En deux tours de piste, Pistorius a plus attiré la lumière qu'en trois ans d'exploits paralympiques. En Italie, il a même éclipsé le retour d'Asafa Powell sur 100 m. L'IAAF avait voté, fin mars, le règlement 144.2, interdisant « les dispositifs techniques (...) qui procurent un avantage sur tout athlète ne les utilisant pas ». L'entourage de Pistorius l'a suspectée de discrimination, de vouloir ternir la belle histoire que lorgnent déjà les scénaristes hollywoodiens. Après une première étude unilatérale à Rome, elle a donc tenté de reprendre la main sur le dossier et convié à ses frais (*) la science et Pistorius à Cologne.

QUE VA-T-IL CONCLURE ?

Six tests ont été effectués « dans une excellente ambiance », assure Peet Van Zyl, l'agent de Pistorius, présent en Allemagne. Les recherches ont porté sur l'analyse biomécanique de la course, la consommation d'oxygène, la mesure des lactates. Brüggemann explique : « On a mesuré l'énergie perdue aux articulations de la cheville et du genou par rapport aux prothèses. C'est le principal concept de ces tests. C'est la première fois qu'on a des mesures précises, effectuées dans les meilleures conditions, sur un double amputé et des valides. Nous voyons que cette course sur prothèses est tout à fait différente d'une course humaine normale. Nous devons comprendre ce qui se passe. »

À Rome, il s'est passé que Pistorius a couru son deuxième 200 m plus vite que le premier. Impossible pour un athlète valide. Jacques Quièvre, spécialiste en biomécanique à l'INSEP, voit deux avantages majeurs aux prothèses Cheetah : un gain d'énergie dû à la réduction du moment d'inertie la prothèse est moins lourde qu'une jambe normale qui permet « à la jambe d'accélérer davantage à force égale de hanche » et une raideur élastique qui est optimisée à vitesse élevée sans être altérée par la fatigue.

Spécialisé dans la médecine du sport à l'université du Cap, le docteur Ross Tucker s'est emparé du sujet avec fougue. Pas de doute, selon lui : les prothèses présentent un moindre coût énergétique et sont plus efficaces. Malgré la difficulté pour équilibrer l'ensemble lors de la mise en action (la sortie des starts), l'avantage semble constitué. Dans quelle proportion ? Sans révéler la teneur des résultats, Brüggemann confie : « Moi, je regarde si la différence est de 50 % ou de 5 %. Ensuite, la question pour l'IAAF est : quel pourcentage est acceptable ? Ce n'est pas ma mission de juger. »

ET APRÈS ?

L'IAAF a justement décidé de prendre son temps. Elle va maintenant examiner le rapport. Et ensuite ? La procédure n'est pas encore fixée. « Ça dépend du contenu, avance Pierre Weiss, son secrétaire général. Sera-t-il aisé à interpréter par rapport au règlement 144.2 ? Devra-t-on consulter des experts ? Je n'en ai aucune idée. » En dernier ressort, c'est le conseil qui trancherait. Il se réunit le... 1er avril.

La question est complexe. Autoriser Pistorius à courir aux JO avec les valides n'ouvrirait-il pas la voie aux dérives technologiques ? Tucker craint le précédent : « La question n'est pas tant : a-t-il un avantage aujourd'hui ? que : a-t-il la possibilité d'en avoir un dans le futur ? Bien sûr que oui. L'IAAF doit mettre le holà tout de suite. » Weiss répond cas par cas : « On n'a aucun a priori. Si l'étude démontre qu'il n'a pas d'avantage, on autorisera Pistorius à courir avec les prothèses Cheetah qu'a testées le professeur Brüggemann. Point. » Comme un javelot, il s'agira alors de les contrôler chaque fois et sans doute peut-on s'attendre, dans vingt ans peut-être, à multiplier les tests de validité sur les matériels à venir...

A contrario, un non fédéral ne sera pas non plus facile à gérer. Jusqu'ici, Pistorius, qui a repris l'entraînement en octobre, a annoncé qu'il se pliera au verdict de l'IAAF. Mais, en six mois, il

a acquis une notoriété incroyable. Dimanche encore, il a reçu à Londres le Helen Rollason Award récompensant un sportif ayant montré du courage dans l'adversité. Pas facile d'aller à contre-courant de l'émotion populaire (... et des revenus afférents) et d'endosser le rôle du méchant ! On sent donc l'IAAF soucieuse de déminer le sujet en y associant Pistorius au maximum. Avec l'espoir que Blade Runner reste un feuilleton uniquement sportif...

(*) 30 000 euros.

Illustration(s) : (Photo Alain Mounic)

Le 13 juillet dernier, le Sud-Africain terminait deuxième du 400 m B du meeting Golden League de Rome en 46"90. « L'affaire Pistorius » éclatait au grand jour.

© 2007 L'Équipe. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20071214·EQ·1526609

L'Équipe : Athlétisme, p. 6, 20 décembre 2007, JEAN-DENIS COQUARD

Pistorius, l'avantage est constitué

Le rapport Brüggemann confirme que les prothèses du Sud-Africain ne le mettent pas; sur la même ligne que les coureurs valides.

BIEN SÛR, Gerd-Peter Brüggemann n'a pas dévoilé de chiffres précis. Bien sûr, il dit n'avoir donné aucune recommandation à l'IAAF, la Fédération internationale. « Ce n'est pas mon rôle », répondait-il hier. Mais en confirmant dans un rapport de trente pages ce que les experts que nous avons consultés (voir L'Équipe du 14 décembre) estimaient de concert, le professeur allemand a très vraisemblablement éteint les rêves olympiques d'Oscar Pistorius. Brüggemann, c'est ce biomécanicien allemand qui a mené l'étude sur le double amputé, en novembre dernier, à Cologne. À l'invitation de l'IAAF, le coureur de 400 m (46"56), né sans péroné et outillé à l'âge de onze mois, avait été convié à des tests en compagnie d'athlètes valides chronométriquement proches. Leur issue est sans ambiguïté. « Il dispose d'un avantage important, explique Brüggemann. Plusieurs points de pourcentage, une différence plus grande que je ne l'attendais. À vrai dire, je ne pensais pas qu'il y aurait d'écart notable. » Pistorius non plus. Le Sud-Africain affirmait que ses prothèses Cheetah high-tech ne lui conféraient aucun avantage et voulait se mêler aux valides, notamment aux prochains JO à Pékin. Il est donc contredit par la science. « Sa capacité aérobie est plus mauvaise que celle des athlètes valides, sa capacité anaérobie comparable, ajoute le biomécanicien allemand. S'il réalise les mêmes chronos, il le doit à ses prothèses. » La restitution d'énergie, notamment, « avoisine 90 % », soit environ 30 % de plus qu'une jambe normale. Le tout, passivement, donc sans que la fatigue n'altère le rendement mécanique. « C'est un élément important, d'autant qu'il dépense moins d'énergie puisque la prothèse a une masse moindre (que la jambe) », poursuit-il.

Ce qui explique la courbe inédite de ses courses (il court plus vite le second 200 m que le premier) et le prédisposerait au... 800 m, où son avantage serait décuplé. Dans le quotidien allemand Die Welt, Brüggemann évoque même la possibilité qu'il batte le record du monde... valide de Wilson Kipketer (1'41"11).

« A contrario, un athlète valide peut adapter ses besoins à sa vitesse par le rôle actif des

muscles, pas lui », explique le professeur. Ce qui justifie ses départs chaotiques quand il doit compenser sur ses bras, ses hanches et son dos jusqu'à installer sa vitesse de croisière. Brüggemann est même admiratif : « C'est fascinant d'un point de vue scientifique de voir comment il fonctionne avec ces prothèses. Le mouvement est vraiment différent, linéaire. On avait pu l'étudier à basse vitesse ou à l'entraînement mais c'est la première fois qu'on a des données à grande vitesse. »

Elles devraient donc conforter l'IAAF dans sa réserve. Accusée au début de l'été de mauvaise volonté envers le champion paralympique, la Fédération internationale s'est cependant gardée de sauter sur les paroles de l'expert allemand. Un communiqué se contentait hier d'accuser réception du rapport transmis à l'entourage de Pistorius. « Pas de commentaire jusqu'au 10 janvier », concluait le texte. Le temps sans doute de sonder le Sud-Africain, parti en congés comme son agent, injoignable hier. À Cologne, Brüggemann l'a trouvé « très coopératif, très ouvert ». Pistorius a toujours affirmé qu'il se plierait au verdict de ses juges. Très largement médiatisé ces derniers mois, encouragé par le public, soutenu par un gros équipementier Nike, tiendra-t-il cette ligne de conduite ?

© 2007 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20071220·EQ·1529441

L'Équipe : Athlétisme, p. 9, 11 janvier 2008, JEAN-DENIS COQUARD

Dossier Pistorius, ça ne fait que commencer

L'IAAF attend les remarques de Pistorius avant de se prononcer. Le Sud-Africain, lui, n'a pas l'intention de renoncer aux JO.

ÉVIDEMMENT, c'était trop simple. Oscar Pistorius, le double amputé sud-africain, avait couru deux 400 m avec les valides en juillet (à Rome et à Sheffield), il avait passé des tests biomécaniques en novembre à Cologne et la fédération internationale (IAAF) devait annoncer, hier par communiqué, que, les résultats montrant que les prothèses Cheetah lui conféraient un avantage sur ses adversaires, il lui serait opposé l'article 144-2 sur les « dispositifs techniques ». Adieu Pékin, ses Jeux olympiques et son exposition médiatique. Hier, on attendit, donc. On aurait pu y passer la nuit : l'IAAF n'a rien envoyé et rien commenté. « En fait, on attend de recevoir une lettre de Pistorius, expliquait Nick Davies, son directeur de la communication. On va l'étudier et écrire une réponse. Dans quels délais ? Tout dépend du contenu de la lettre. » « Nous avons eu les gens de l'IAAF au téléphone ce matin (hier) et on doit se rappeler samedi, confirmait Peet Van Zyl, l'agent de l'athlète. On a envoyé nos commentaires sur le rapport seulement aujourd'hui et l'IAAF doit en prendre connaissance avant de se prononcer. »

Pourquoi un tel contretemps ? Parce que Pistorius et son entourage n'ont pas du tout envie que ces tests et la décision à venir mettent fin à l'histoire. Une « bonne » histoire assurément où un incroyable destin (le gamin de Pretoria, né sans péronés, amputé à onze mois, devenu champion paralympique et rêvant des JO) se trouve en butte avec le froid verdict de la science. Des émotions, du débat et... de l'argent à la clé. Davies reconnaît ainsi avoir reçu plus d'appels ces deux derniers jours que lorsque l'ex-étoile déchue Marion Jones a reconnu s'être dopée. Et la messagerie de Pistorius fait grève à force de sollicitations médiatiques.

Son agent : « Nous ferons appel »

Le Sud-Africain, dont le record actuel est de 46"56, affichait en novembre une inébranlable confiance : « On a parlé de jambes bioniques, mais ce modèle est ce que nous appelons un pied passif. L'énergie que vous dépensez n'est pas celle qui ressort, ce qui signifie que les prothèses ne confèrent certainement pas un avantage injuste. » Superviseur des tests, le professeur Brüggemann estimait dans son rapport que la restitution d'énergie avoisinait 90 %, soit trente de plus qu'une jambe normale... « Nous sommes persuadés que tout n'a pas été exploré, que tous les tests qui peuvent être faits ne l'ont pas été, oppose déjà Van Zyl. Si la réponse (de l'IAAF) est négative, nous ferons appel et poursuivrons toutes les options, car le rêve d'Oscar est de participer aux JO. Ça va être un long processus. S'il ne peut pas aller à Pékin, il y aura d'autres Jeux. Oscar est encore jeune (21 ans) : il peut penser à Londres 2012. Il y sera encore meilleur... »

Pour l'heure, le manager n'entend pas solliciter la justice civile. « Je ne pense pas que nous aurons à emprunter cette voie », assure-t-il, conscient que ce chemin-là serait escarpé. Où attaquer ? Quel tribunal saisir ? Estimerait-il avoir les compétences pour juger d'une telle affaire ?... Cette opportunité repoussée (provisoirement ?), il est vraisemblable que Pistorius épuise les recours sportifs, dont le dernier ressort mène au Tribunal arbitral du sport (TAS). Et l'IAAF semble s'y préparer : elle devrait remettre son avis entre les mains de son conseil et donc suivre le protocole le plus précis et réglementaire possible avant de rendre sa décision. Une façon de se prémunir. Car suite il y aura. À la remarque « ce n'est donc pas fini pour vous... », Van Zyl rigole : « Definitely not. » Pas besoin de traduction.

© 2008 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080111·EQ·1537624

PARTIE 3 (14 JANVIER 2008 - FÉVRIER 2008)

L'Équipe : Athlétisme, p. 15, 15 janvier 2008, JEAN-DENIS COQUARD; (avec S. Tu.)

Pistorius n'ira pas à Pékin

L'IAAF a tranché et décidé que les prothèses du double amputé lui donnent un indéniable avantage. Fini les rêves de JO.

LE SUSPENSE n'était plus très haletant. Mais il a fallu attendre deux mois pour que la Fédération internationale (IAAF) tranche le cas d'Oscar Pistorius : oui ou non, le double amputé sud-africain pouvait-il se frotter en toute équité aux athlètes valides, et donc espérer se qualifier pour les Jeux Olympiques, son « rêve » (il court, pour l'heure, le 400 m en 46"56, ce qui est insuffisant pour être sélectionné individuellement mais intéressant pour escompter une place dans un relais sud-africain).

L'IAAF devait, pour ce faire, baser sa décision sur les tests biomécaniques passés par « Blade Runner » (le coureur sur lames), début novembre. Comme le professeur Gerd-Peter Brüggemann avait déjà levé le voile sur les résultats desdits tests ; comme Pistorius et ses représentants avaient déjà habilement déplacé le débat sur d'autres terrains (éthique, discrimination...) et réclamé d'autres tests, on devinait le verdict. Il est tombé hier, dans un communiqué : non, Pistorius ne sera pas autorisé à disputer les JO, ni à Pékin ni ailleurs ; oui, ses prothèses Cheetah « doivent être considérées comme une aide technique et, de ce fait, sont clairement en désaccord avec la règle 144-2 de l'IAAF ». Fin de non-recevoir. Pour la fin de l'histoire, il faudra repasser. Mais un chapitre essentiel s'est joué ce lundi. L'apparition de Pistorius sur le 400 m B du meeting Golden League à Rome (2e en 46"90) et dans la même course que Wariner à Sheffield en juillet, avait créé la sensation, nourri le débat et... décuplé la notoriété du champion handicapé, sacré sur 200 m aux Jeux Paralympiques en 2004, huit mois seulement après sa découverte de l'athlétisme. Et l'IAAF s'est vite trouvée débordée par la vague « Pisto ». Elle a eu bien du mal à remonter le fort courant de sympathie généré par le garçon. Dans le casting, elle a même vite fait figure de « méchant », accusée d'avoir modifié ses règlements à dessein (la fameuse règle 144-2 prohibant les aides techniques).

Une dépense d'énergie inférieure de 25 % par rapport aux valides

À Cologne en novembre, elle a donc pris les devants. Elle a tout fait avec l'accord du Sud-Africain, elle a tout financé (30 000 euros environ), elle a mis les petits plats dans les grands (dix scientifiques, seize caméras à grande vitesse, plates-formes de force, cinq sparring-partners valides...). Bilan sans appel : Pistorius, monté sur ses prothèses Cheetah, est monté sur ressorts. C'est ce qui... ressort du rapport Brüggemann. « Dès qu'une certaine vitesse est atteinte, courir avec de telles prothèses requiert moins d'énergie supplémentaire qu'avec le fonctionnement normal des membres inférieurs », explique le communiqué. Le champion paralympique, dont le potentiel physiologique est inférieur à celui des athlètes-témoins, peut « courir à la même vitesse que les sprinteurs valides avec une dépense d'énergie inférieure de 25% ».

Pourquoi ? Parce que la course de Pistorius ne ressemble pas à une course « normale ». « L'énergie renvoyée par la prothèse en fibre de carbone est presque trois fois supérieure à celle de l'articulation d'une cheville normale au maximum de l'effort de la course, détaille le

texte. (...) Courir avec ces lames requiert un mouvement vertical moins important associé à un effort mécanique moindre pour soulever le corps. Qui plus est, la déperdition d'énergie par la lame est inférieure de manière significative à celle de l'articulation d'une cheville normale à la vitesse maximale du sprint (9,3 % contre 41,4 %). Un athlète utilisant ces prothèses bénéficie donc d'un avantage mécanique évident (plus de 30 %) comparé à quelqu'un qui n'en utilise pas. »

Cette logique des chiffres, Pistorius la rejette. Il va faire appel. « Nous sommes évidemment très déçus par cette décision, confirmait Peet Van Zyl, le manager de l'athlète. Nous devons maintenant discuter avec nos conseillers pour voir quelles sont les possibilités de faire appel. » Désormais rejeté du monde des valides, Pistorius pourrait-il l'être aussi du monde des paralympique du fait de son « avantage » ? Jean Minier, directeur du haut niveau de la Fédération française handisport, ne le croit pas. « Mais son problème reste un cas d'école, note-t-il. Il n'y a pas ou peu de doubles amputés sur le circuit. Et son rêve de se mesurer aux valides en a fait un symbole. Je ne conteste pas les résultats qui ont conduit l'IAAF à prendre cette décision, je dis simplement qu'ils sont incomplets. À cause de son handicap, il ne peut, par exemple, faire de musculation lourde des cuisses et des fessiers et il ne peut faire de longues séances en aérobic. Ces tests ont été uniquement biomécaniques, peut-être parce qu'il fallait trancher vite, avant Pékin... Je souhaite que le cas de Pistorius soit réétudié avant les Jeux de Londres, en 2012. » Pistorius, le retour ? L'IAAF en tremble déjà...

Illustration(s) : (Photo Alain Mounic)

Octobre 1987

Oscar Pistorius est né le 2 novembre 1986 à Pretoria. Sans péronés. A l'âge de onze mois, il est amputé des deux jambes pour lui éviter le fauteuil roulant à vie.

Septembre 2004

Il participe aux Jeux Paralympiques d'Athènes. Troisième du 100 m catégorie T 44 (coureurs amputés d'un seul membre), il remporte la finale du 200 m en 21"97, malgré une chute en qualifications.

13 juillet 2007

Quatre mois après avoir terminé deuxième du 400 m des championnats d'Afrique du Sud chez les valides, il est invité par les organisateurs du meeting Golden League de Rome. Il participe à la course B du 400 m et termine à la deuxième place. Sa course est filmée par l'IAAF. Deux jours plus tard, sous la pluie de Sheffield, il est disqualifié pour être sorti de son couloir.

12 novembre 2007

Les 12 et 13 novembre, à l'invitation de l'IAAF, il se soumet à une série de tests à l'institut de biomécanique et d'orthopédie de Cologne, sous la conduite de Gerd-Peter Brüggemann. Objectif : déterminer si le Sud-Africain tire avantage de son appareillage. Le 19 décembre, la réponse du professeur allemand tombe : elle est positive.

© 2008 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080115·EQ·1539633

Le Figaro : Sport, p. 11, 15 janvier 2008, Gérard Nicaud

Le « coureur sans jambes » interdit de Jeux olympiques

La Fédération internationale (IAAF) a interdit hier à Oscar Pistorius, amputé des deux jambes, de participer aux Jeux olympiques de Pékin, en raison de l'avantage que lui procureraient ses prothèses.

« LE COUREUR sur lames », le « coureur sans jambes » ne pourra donc pas s'aligner au départ du 400 mètres aux Jeux olympiques de Pékin. Entendez aux Jeux des valides, car aux Jeux para-olympiques, il est pratiquement certain d'empocher la médaille d'or sur 100, 200 et 400 mètres, qu'il détient déjà.

Ainsi en a décidé l'IAAF, la haute instance internationale de l'athlétisme, par un vote de ses 27 membres. Le décompte n'a pas été donné, mais on laisse entendre que la décision a été prise à l'unanimité.

Le vote s'appuie sur les conclusions de l'« étude scientifique indépendante menée par le professeur Gert Peter Brüggemann », effectuée à l'Université du sport de Cologne, en Allemagne. Selon cette étude, le potentiel « physiologique » de Pistorius, évalué par le biais de trois méthodes différentes, s'est révélé inférieur à celui des « athlètes valides témoins », alors que leurs performances étaient similaires. Dit autrement, cela signifie que les prothèses, deux lames en carbone, utilisées par l'athlète sud-africain lui permettent de compenser son retard. La déperdition d'énergie avec les prothèses serait en effet de 30 % inférieure à celle mesurée au niveau de l'articulation de la cheville des athlètes valides.

Oscar Pistorius, qui s'était déjà aligné contre de tels athlètes lors de réunions internationales (l'IAAF n'avait aucune raison de l'interdire a priori), conteste la décision et fera appel, a indiqué dès hier Peet Van Zeel, son manager. Il pourra notamment faire valoir que l'étude ne prend pas en compte son handicap au démarrage. Ainsi, par rapport au record du monde (valide) sur 100 mètres, Oscar est 12 % plus lent. Sur le 400 mètres, il n'est plus en retard que de 7,8 %. Mais précisément, c'est cela qui avait déclenché les premières rumeurs : sur un 400 mètres, Oscar est plus rapide sur la seconde moitié du parcours et... il est le seul.

Faute de Pékin, Hollywood ?

Certains concurrents n'ont d'ailleurs pas attendu que les scientifiques se penchent sur le phénomène pour surnommer les prothèses d'Oscar « cheetah », guépard en français. En faisant remarquer qu'Oscar ne les utilisait que pour courir.

De son côté, leur fabricant, la firme islandaise Ossur, qui possède son propre « team » d'athlètes, affirme qu'elles ne procurent aucun avantage. Pire, elles restent difficiles à maîtriser en virage : au meeting de Sheffield, en juillet dernier, Oscarest sorti de son couloir.

Enfin, Pretorius fera valoir que ses performances tiennent au fait qu'il a toujours marché sur des béquilles. Né sans péroné, il a été amputé à onze mois. Ce qui ne l'a pas empêché d'être un sportif accompli dès son jeune âge : water-polo, tennis, rugby. C'est d'ailleurs à la suite d'un accident de rugby qu'il s'est tourné vers la course à pied...

Sans préjuger du résultat de l'appel, on peut saluer le fait que l'IAAF ait pris sa décision avant que l'athlète ne parvienne à décrocher les minima pour participer aux Jeux, soit 45,9 secondes. Pistorius n'a pas fait mieux que 46,56. Il est vrai qu'il aurait pu participer au relais sud-africain...

En attendant, Pistorius intéresse Hollywood. L'athlète aurait même confié que Tom Hanks réfléchirait à l'idée de faire un film sur son histoire...

Illustration(s) : Mavric/Abaca

Le sprinter sud-africain, qui participe aux meetings avec les valides, conteste la décision et a décidé de faire appel.

© 2008 *Le Figaro*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080115·LF·101×20×21358962936

Ouest-France : p. 12, 3 février 2008

Oscar Pistorius veut continuer son combat

Le double amputé, Oscar Pistorius, à qui la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) a refusé la possibilité de courir aux JO de Pékin, ses prothèses lui conférant un avantage important, a déclaré vouloir continuer son combat pour s'aligner avec les valides. « Je pense que ce combat n'est pas seulement important pour moi, mais pour tout l'athlétisme », a déclaré le jeune homme de 21 ans.

« Il est important d'aller de l'avant pour tous les autres athlètes handicapés qui veulent concourir aux côtés des valides et de faire sauter les clivages et les barrières », a ajouté l'athlète, qui court avec des « échasses » en fibre de carbone. Admettant que son « combat » ne trouverait aucune issue avant les JO de Pékin, il a reçu le soutien du Président du comité olympique italien, Luca Pancalli. « J'ai le plus grand respect pour Pistorius, aussi bien en tant qu'homme qu'en tant qu'athlète, pour sa ténacité et sa persévérance », a déclaré Pancalli.

Le 14 janvier, le rapport du professeur allemand Gert-Peter Brüggemann, avait conclu que les « échasses » en fibre de carbone utilisées par l'athlète de Pretoria, « doivent être considérées comme une aide technique et, de ce fait, sont clairement en désaccord avec la règle 144.2 de l'IAAF ».

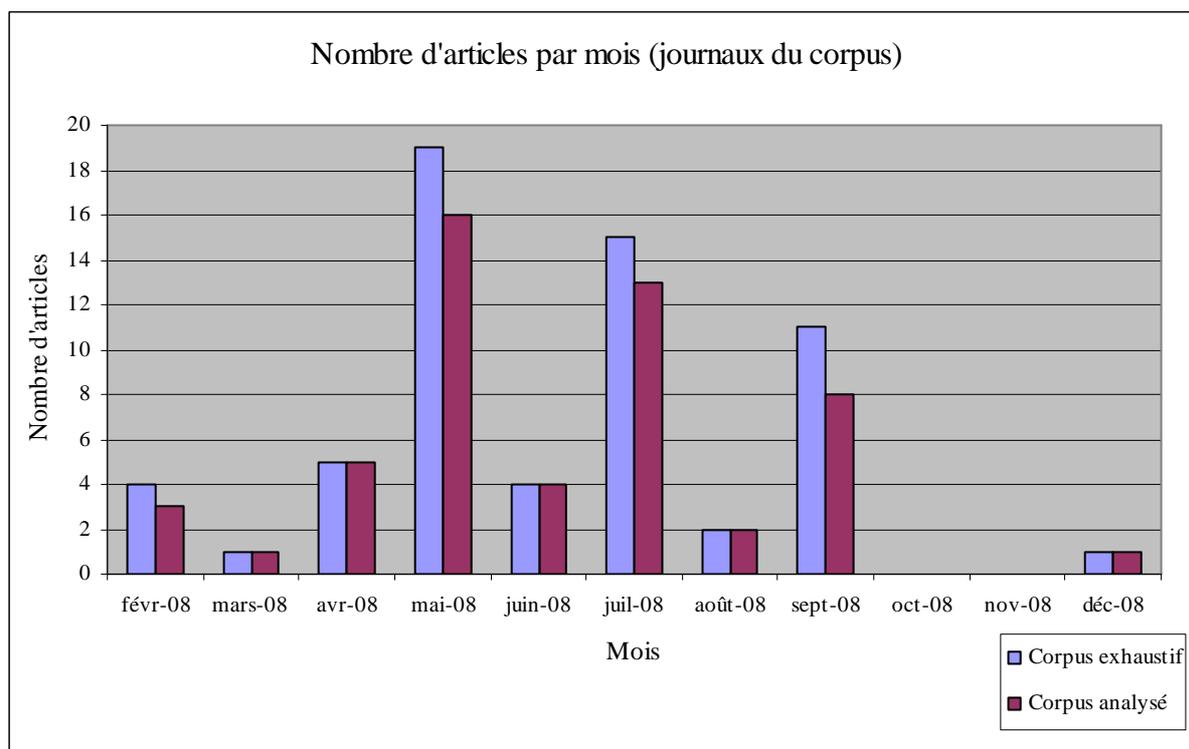
Or, cette règle interdit « l'utilisation de tout dispositif technique incluant des ressorts, des rouages ou tout autre élément qui confère un avantage à un athlète par rapport à celui qui n'en utilise pas ».

Pestorius était en Italie pour recevoir un hommage particulier des deux cyclistes italiens Paolo Bettini et Marta Bastianelli.

© 2008 *Ouest-France*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080203·OF·52958915

PARTIE 4 (AVRIL 2008-JUIN 2008)



L'Équipe : Athlétisme, p. 10, 17 mai 2008, MARC VENTOUILLAC

Pistorius gagne une manche

Le double amputé des jambes a reçu le feu vert du TAS et peut tenter de se qualifier pour les Jeux de Pékin.

« AUJOURD'HUI, je peux poursuivre mon rêve. » La réaction d'Oscar Pistorius est conforme à ce qu'on pouvait en attendre : le Tribunal arbitral du sport (TAS) vient en effet de lui entrouvrir les portes de l'Olympe en le déclarant éligible pour les Jeux de Pékin, où il espère disputer le 400 m.

L'appel du jeune Sud-Africain amputé des deux jambes a en effet été admis par les sages de Lausanne. Il avait été déposé après que la Fédération internationale (IAAF) lui avait interdit de participer à ses compétitions, estimant que ses prothèses en fibre de carbone lui procuraient un avantage sur les autres concurrents.

La TAS a estimé hier que l'IAAF n'en avait pas apporté la preuve. Le tribunal déclare qu'il n'a pas été « convaincu de l'avantage métabolique en faveur d'un double amputé utilisant les prothèses Cheetah Flex-Foot ». « Par ailleurs, la formation du TAS a considéré que l'IAAF n'avait pas apporté la preuve que les effets biomécaniques de l'usage d'une telle prothèse donnaient un avantage à Oscar Pistorius. »

Ayant décidé de ne pas contester la décision, la Fédération internationale s'est déclarée « heureuse » de cette annonce. « Oscar sera le bienvenu quel que soit l'endroit où il voudra courir cet été », a déclaré Lamine Diack, le président de l'IAAF.

Heureux lui aussi pour Pistorius, le secrétaire général de l'IAAF, Pierre Weiss, se disait cependant « vexé ». Pas tant par la décision elle-même que « par le fait que nous n'avons pas fait la bonne analyse ». « On pensait que les travaux biomécaniques du professeur Brüggemann suffiraient. Pour moi, le doute subsiste. Maintenant, il appartient à Pistorius de se qualifier pour les Jeux. »

Ce qui est loin d'être fait. « Si ce n'est pas à Pékin, ce sera à Londres en 2012 », reconnaît l'intéressé. Il possède un record personnel à 46"46 et les minima sur 400 m sont fixés à 45"95, ou 45"55 pour que deux ou trois athlètes soient retenus. Or son compatriote Sibusiso Sishi a déjà réalisé 45"84. Quant à une sélection dans le 4 x 400 m, elle est tout aussi aléatoire. « Aux Jeux, seules les seize meilleures nations sont retenues pour les relais et pour l'instant ce n'est pas le cas de l'Afrique du Sud », rappelle Pierre Weiss.

Foin de tout cela, Oscar Pistorius en était hier à célébrer son bonheur du moment. « C'est un jour très important pour moi, comme pour tous les athlètes paralympiques, dit-il. J'espère que cette décision mettra fin à la folle théorie qui circulait ces derniers mois comme quoi mes prothèses me procuraient un avantage. »

Les portes des Jeux ne sont pas pour autant ouvertes à tous les paralympiques. « Ce n'est pas un précédent », insiste Pierre Weiss. Le TAS précise en effet que sa « décision était limitée à l'éligibilité du seul Oscar Pistorius et uniquement dans le cadre de l'usage des prothèses spécifiques faisant l'objet du présent appel ». Le Sud-Africain demeurera donc un cas unique.

© 2008 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080517·EQ·1597263

Le Monde : Sports, p. 23, 19 mai 2008, Pierre Jaxel-Truer (avec AP)

Oscar Pistorius peut rêver des JO avec ses jambes artificielles

L'athlète handicapé sud-africain a finalement été autorisé à courir avec les valides

Oscar Pistorius, l'homme aux jambes en fibres de carbone, va-t-il exaucer son rêve de participer, au milieu des sprinteurs valides, aux Jeux olympiques de Pékin ? Plus aucune loi, en tout cas, ne l'en empêche. Le Tribunal arbitral du sport (TAS), la plus haute autorité de la justice sportive, saisi par ce jeune handicapé sud-africain de 21 ans, a levé vendredi 16 mai l'interdiction édictée en janvier par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF).

Reste, pour l'athlète, un obstacle de taille. Il lui faut réussir la performance minimale requise pour se qualifier aux Jeux sur sa distance de prédilection, le 400 mètres. Son record personnel s'élève à 46 s 46, contre un temps exigé de 45 s 85.

Né sans péronés, Oscar Pistorius a été amputé au-dessous des deux genoux à l'âge de 11 mois. Il a donc appris à marcher avec des prothèses. A Athènes, en 2004, le jeune homme a gagné le titre des Jeux paralympiques sur 200 mètres. En 2007, après une progression fulgurante, il a terminé à la 2e place du 400 mètres des championnats sud-africains pour valides. Et il a fait savoir son désir de pouvoir participer aux Jeux.

L'IAAF s'y est opposée. Elle n'a pas placé le débat sur le terrain mouvant de l'éthique, mais sur celui de la technique. Une enquête a été commandée à un expert allemand, le professeur Gert-Peter Brüggemann. Il s'agissait de déterminer si, paradoxalement, les prothèses ne constituaient pas un avantage par rapport aux valides.

La question s'est notamment orientée vers le rebond né de la flexion des lames de carbone.

L'enquête a conclu que les prothèses de l'athlète, un modèle baptisé « Cheetah », produisaient de l'énergie. L'IAAF a donc prié Oscar Pistorius, qui avait participé aux meetings de Rome et de Sheffield, de retourner se mesurer aux invalides.

Le Sud-Africain a contre-attaqué en février en saisissant le TAS. Entre-temps, une étude du professeur Hugh M. Herr, du Massachusetts Institute of Technology (MIT), a conclu que les prothèses n'offraient aucun avantage.

Le TAS a considéré que « l'IAAF n'avait pas apporté la preuve que les effets biomécaniques de l'usage d'une telle prothèse donnaient un avantage à Oscar Pistorius par rapport aux autres athlètes n'utilisant pas un tel équipement ». Le TAS précise que son avis ne concerne que le cas d'Oscar Pistorius, avec ce type de prothèse, et n'exclut pas que « l'IAAF soit en mesure de prouver ultérieurement que le modèle [de prothèse] donne un avantage à Oscar Pistorius ».

« [La fédération] accepte la décision du TAS, et Oscar sera bienvenu quel que soit l'endroit où il coure cet été, a réagi le président de l'IAAF, Lamine Diack. Il est une source d'inspiration, et nous attendons avec impatience de pouvoir admirer sa réussite dans le futur. »

Oscar Pistorius, lui, a clamé sa joie. « Je suis extatique. J'ai pleuré en apprenant la décision. C'est une bataille qui n'a que trop duré. C'est un grand jour pour le sport. C'est un jour historique pour l'égalité des personnes handicapées. »

S'il a peu de chances de parvenir à se qualifier individuellement pour les Jeux de Pékin (du 8 au 24 août), Oscar Pistorius peut toujours espérer être retenu dans le relais 4 × 400 mètres de l'Afrique du Sud, si ce pays se qualifie, ce qui n'est pour l'instant pas le cas. La décision de le sélectionner ou non incomberait alors aux seuls entraîneurs, aucun chrono personnel n'étant exigé.

Plus sûrement, le jeune athlète devrait participer aux Jeux paralympiques (du 6 au 17 septembre), qui ont également lieu dans la capitale chinoise, en rêvant des Jeux de Londres, en 2012.

Illustration(s) : PHOTO : STU FORESTER/GETTY IMAGES/AFP

Oscar Pistorius au départ du 400 m pendant le IAAF Golden Gala à Rome, en 2007.

© 2008 SA Le Monde. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080519·LM·0Q1805_1701127

L'Équipe : Athlétisme, p. 14, Mardi 20 mai 2008, Clémentine Blondet (avec G. S. et M. V.)

On courtise Pistorius

À peine autorisé à courir, le double amputé sud-africain a été invité par le meeting Golden League de Berlin.

TROIS JOURS APRÈS la décision du Tribunal arbitral du sport autorisant Oscar Pistorius et seulement lui à courir parmi les valides et, s'il se qualifie, à participer aux Jeux Olympiques de Pékin, le meeting Golden League de Berlin a été le premier à dégainer. L'organisateur, Gerhard Janetzky, a fait savoir qu'il espérait compter le Sud-Africain parmi les siens le 1er juin : « Nous avons envoyé une invitation à Pistorius et nous espérons qu'il viendra courir le 400 m, où il pourrait être opposé aux meilleurs mondiaux comme Jeremy Wariner. » Il n'est guère d'usage de faire savoir qu'on invite un athlète avant qu'un accord ait été trouvé. Surtout

quand l'athlète en question possède un modeste record à 46"56, loin, bien loin, de LaShawn Merritt, le meilleur ce printemps (44"34).

Oui mais voilà, depuis ses premières apparitions en meeting l'été dernier, à Rome puis à Sheffield, Oscar Pistorius fait parler et attire les caméras. Plus que le champion olympique et double champion du monde de la distance, Jeremy Wariner, qui sera pourtant à Berlin. « C'est un coup de pub, constate Gérard Rousselle, l'organisateur du meeting Gaz de France de Paris - Saint-Denis. Mais si nous avons été positionnés le 1er juin, je l'aurais certainement fait moi aussi pour assurer la promotion du meeting. » Gerhard Janetzky n'a pas laissé passer l'occasion. L'organisateur allemand dit attendre une réponse du Sud-Africain dans les jours qui viennent. L'agent de Pistorius, Peet Van Zyl, affirme pour sa part que Berlin se fera sans son poulain. « Sa saison va commencer plus tard », assure-t-il.

Djhône : « On n'est pas égaux »

Quelle que soit l'issue de l'épisode berlinois, un nouveau débat est lancé. Vendredi, le Tribunal arbitral du sport (TAS) avait tranché le premier. Non, ses prothèses en fibre de carbone ne procurent pas au double amputé des jambes un avantage sur ses concurrents, contrairement à ce qu'avait estimé la fédération internationale. Mais le TAS n'a pas la compétence pour résoudre le problème posé par son verdict : que faire de cet athlète aussi inversement médiatique que chronométriquement performant ? Avec ses 46"56, Pistorius, qui domine très largement sa catégorie en handisport, n'a pas sa place dans l'élite internationale. Cette performance, réalisée en 2007 aux Championnats d'Afrique du Sud, lui a valu de terminer l'année à la 264e place mondiale. Hier, lors d'une conférence de presse, il affirmait d'ailleurs : « Il est plus réaliste de penser que j'ai plus de chances de parvenir à me qualifier pour les JO de 2012 que ceux de 2008. »

Pour Luigi D'Onofrio, l'organisateur du meeting de Rome, qui a été le premier à faire place à Pistorius l'an passé, dans une course B, il n'y a que deux solutions : « Soit la course des paralympiques, soit la course B. L'an passé, j'avais vraiment été surpris par les retombées médiatiques. C'est là que j'ai réalisé que cette histoire passionnait les gens. Je suis convenu d'un contact avec lui la semaine prochaine pour voir ce qu'il a envie de faire. » Pour D'Onofrio, Pistorius ne peut pas accéder à la course A. Joint hier au téléphone, l'organisateur berlinois était d'ailleurs devenu plus prudent : « Course A ou course B, on verra s'il vient. L'important, c'est de lui donner une chance de réaliser les minima pour participer aux Jeux Olympiques (45"55). »

Le discours fait bondir Leslie Djhone. « Nous aussi, nous avons des minima à faire, nous avons besoin d'une course relevée, peste le recordman de France de la distance. Avoir un couloir en Golden League, c'est difficile. En 2006, après une mauvaise saison, c'était vraiment galère pour moi. Qu'il fasse une course B, pourquoi pas, mais une course A, c'est n'importe quoi ! On n'est pas égaux. »

« La question se poserait différemment s'il avait couru en moins de 46", estime Gérard Rousselle. Parce que s'il va moins vite que le troisième ou le quatrième Français, qu'est-ce que je lui dis, à lui ? » Brice Panel, deuxième chrono français l'an passé (45"54), est pourtant compréhensif : « Ce que veut un meeting, c'est l'image. Je ne suis pas choqué qu'on invite Pistorius au détriment d'athlètes qui vont plus vite que lui. À Rome, l'an passé, j'avais trouvé remarquable sa présence dans la course B... »

Le premier duel entre Wariner et Pistorius avait eu lieu à Sheffield, deux jours après Rome, l'an passé. Monté en épingle par les organisateurs, l'affrontement sous la pluie avait fait plouf : Wariner, glissant dans les starting-blocks, n'était pas parti ; Pistorius avait été disqualifié pour

s'être égaré dans le couloir d'à côté.

Illustration(s) : (Photo Alain Mounic)

ROME, 13 JUILLET 2007. À la sortie du premier virage, Oscar Pistorius, dit « Blade Runner », a été rattrapé par son voisin de couloir, l'athlète italien Moraglio. Mais c'est dans la ligne droite que le Sud-Africain portera son effort pour finir en boulet de canon et arracher la deuxième place de la course B.

© 2008 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080520·EQ·1599015

© 2008 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080520·EQ·1598975

PARTIE 5 (JUILLET 2008-AOÛT 2008)

Le Monde.fr : 19 juillet 2008

Oscar Pistorius, qui court avec des prothèses, ne s'est pas qualifié pour les JO de Pékin

Malgré ses deux jambes amputées au-dessous des deux genoux, Oscar Pistorius avait rêvé de participer aux Jeux olympiques de Pékin aux côtés de sprinteurs valides. Le jeune Sud-Africain avait emmené l'affaire jusqu'à la plus haute juridiction sportive, le Tribunal arbitral du sport, qui avait donné son autorisation.

Mais finalement, Oscar Pistorius n'ira pas à Pékin. Déjà éliminé sur le 400 mètres, il n'a pas réussi à se qualifier dans l'équipe du relais 4 × 400 m, vendredi. « Il n'ira pas aux Jeux olympiques, nous avons des gars plus rapides que lui dans notre équipe », a assuré le porte-parole de la fédération d'athlétisme sud-africaine. Comme aucun chrono personnel n'est exigé, la décision de le sélectionner incombait aux seuls entraîneurs.

« Son temps n'était pas dans les six premiers du pays mais on espérait des règles spéciales pour Oscar », a regretté Peet Van Zyl, l'agent de l'athlète, qui, malgré son élimination, a amélioré son record personnel sur le 400 m à 46 s 25.

Pistorius a répété que la bataille légale qu'il avait menée avait sérieusement compromis son entraînement. Il reconnaissait aisément qu'il aurait du mal à se qualifier pour les JO de Pékin, où il se rendra quand même pour les Jeux paralympiques. Avant de se consacrer à son véritable objectif, les Jeux de Londres en 2012.

© 2008 *Le Monde.fr*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080719·LMF·1075122

Le Figaro : Sports, p. 10, 19 juillet 2008, Ezvan, Jean-Julien

Oscar Pistorius ne verra pas Pékin

Pour le Sud-Africain, comme pour le Britannique Chambers, le rêve des JO 2008 s'est arrêté hier.

DEPUIS une décision du Tribunal arbitral du sport en date du 16 mai dernier estimant qu'Oscar Pistorius, né sans péroné et amputé des deux jambes à l'âge de 11 mois, pouvait théoriquement participer aux épreuves valides, le Sud-Africain monté sur des lames en carbone rêvait. De minima, de sélection, d'anneaux. Lui, le médaillé d'or aux Paralympiques à Athènes en 2004, sur 200 m et 400 m. À Lucerne, mercredi, il ne parvenait pas à arracher les minima chrono. Loin des 45"55 requises sur 400 m, son meilleur temps personnel se figeait à 46"25. Mais il se raccrochait encore à l'espoir d'intégrer l'équipe sud-africaine de relais sur 4 × 400 m. Hier, la Fédération sud-africaine d'athlétisme, par la voix de son président Leonard Chuene, révélait qu'Oscar Pistorius ne faisait pas partie de la sélection sud-africaine. Les quatre autres Sud-Africains retenus ont signé des temps plus rapides...

Dans un autre registre, la justice britannique a refusé hier l'accès aux Jeux de Pékin au sprinteur Dwain Chambers, banni par son comité olympique en raison de son passé de dopé.

Suspendu deux ans après un contrôle positif en 2003, Chambers a prouvé le week-end dernier qu'il restait le patron de la ligne droite dans son pays, remportant les sélections en 10 secondes, meilleur chrono britannique depuis 2001 (Mark Lewis-Francis en 9"97). Mais la Haute Cour de justice a refusé de suspendre un règlement spécifique, datant de 1992, bannissant à vie des Jeux tout athlète coupable d'infraction à la législation antidopage, en attendant un examen au fond en mars. La Cour a jugé que la sélection de Chambers nuirait à « l'harmonie et la gestion de l'équipe britannique ». Plusieurs membres de la délégation se sont opposés à son retour : Craig Pickering (100 m), Helen Clitheroe (3 000 steeple), Jo Pavey (5 000 m), Martyn Rooney (400 m) et Goldie Sayers (javelot).

« Hypocrisie contre Chambers »

Si l'intéressé ne s'est pas exprimé à sa sortie du tribunal, le président du comité olympique (BOA), Colin Moynihan, a jugé « regrettable qu'un athlète au talent aussi évident que Dwain Chambers se soit lui-même mis, par ses actes, hors d'état de concourir sur la scène olympique à Pékin ». Et d'envoyer un « message clair » : « Aucune personne reconnue coupable d'infractions sérieuses au règlement antidopage n'aura l'honneur de porter le maillot de la Grande-Bretagne aux Jeux. »

Selon l'ancien président de l'Agence mondiale antidopage (AMA) Dick Pound, cette clause, qui va au-delà de l'arsenal répressif du Comité international olympique (CIO), aura toutefois du mal à résister à un examen au fond. D'autant que le BOA en a exempté plusieurs sportifs par le passé, comme Lewis-Francis (positif au cannabis) ou la championne du monde du 400 m Christine Ohuruogu (trois contrôles manqués). Une ambivalence qui a conduit des supporters à se rendre au tribunal avec des tee-shirts portant l'inscription « Hypocrisie contre Chambers ».

Plus que son contrôle positif à la THG, stéroïde de synthèse, de grandes voix de l'athlétisme, comme Sebastian Coe, Sally Gunnell ou Kelly Holmes (tous champions olympiques) ne pardonnent pas à Chambers d'avoir affirmé l'an passé qu'il était quasiment impossible de remporter l'or sans se doper.

Par ailleurs, la Française Julie Coulaud (25 ans, éphémère détentrice du record de France du 3 000 m steeple durant l'été 2007), vice-championne d'Europe de cross-country, envisage d'arrêter l'athlétisme après son contrôle antidopage positif à la testostérone confirmé par la contre-expertise.

Illustration(s) : Flueeler/EPA

Le Sud-Africain Oscar Pistorius n'a pas réussi à arracher les minima pour pouvoir intégrer l'équipe de relais 4 × 400 m.

© 2008 *Le Figaro*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080719·LF·103×20×2825895502

L'Équipe : Athlétisme, p. 13, 19 juillet 2008

Pas de JO pour Pistorius

Débutée il y a plus d'un an, ce qui était devenu en quelques mois l'« affaire Pistorius », a connu son terme hier soir. La Fédération sud-africaine, via son porte-parole, Molatelo

Malehopo, a en effet annoncé que son coureur Oscar Pistorius (21 ans), double amputé des jambes, ne ferait pas partie des relayeurs du 4 × 400 m à Pékin : « Il n'ira pas aux JO car nous avons des gars plus rapides que lui dans notre équipe olympique. » L'agent de l'athlète, Peet van Zyl, a reconnu hier que l'espoir de voir son coureur sélectionné dans le relais était « mince » : « Son temps (46"25) n'était pas dans les six premiers du pays, mais on espérait des règles spéciales pour Oscar. Il méritait d'aller aux JO. » Le coureur sud-africain avait obtenu l'autorisation de courir avec les valides, en mai dernier, à la suite d'une décision du Tribunal arbitral du sport (TAS) et ce malgré une étude diligentée par l'IAAF établissant un avantage lié à ses prothèses dites « Cheetah » . Pistorius avait dû tirer un trait sur une sélection en individuel mercredi à Lucerne (SUI), n'ayant pas pu réaliser les minima B (45"55) nécessaires à une qualification olympique. Il participera en septembre aux Jeux Paralympiques de Pékin, où il défendra ses titres sur 100 m, 200 m et 400 m.

© 2008 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080719·EQ·1627283

PARTIE 6 (SEPTEMBRE 2008)

Le Parisien : Sports, p. 16, 5 septembre 2008, Sandrine Lefèvre

Pistorius, la star

SON NOM A FAIT le tour du monde. Seulement, ce ne sont ni ses deux médailles (or sur 200 m, bronze sur 100 m) décrochées aux Jeux paralympiques d'Athènes ni son record du monde sur 100 m (10"91) qui ont rendu célèbre Oscar Pistorius, mais sa bataille pour s'aligner sur 400 m aux JO de Pékin. Amputé sous les deux genoux à l'âge de 11 mois en raison d'une malformation osseuse congénitale, le Sud-Africain court désormais avec deux prothèses en carbone. Un équipement qui, selon la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), lui procurerait un avantage sur les athlètes valides. Interdit de JO par l'IAAF, Pistorius obtient gain de cause devant le tribunal arbitral du sport (TAS). Le Sud-Africain de 21 ans, dont le record sur le tour de piste est de 46"25, ne parviendra toutefois pas à réaliser les minima.

Il défendra ses deux médailles

« Il n'a pas réussi son pari mais ce débat a au moins permis de faire parler du sport handicapé, estime Gérard Masson, le président de Fédération française handisport. Les Jeux paralympiques ne mettant pas assez en valeur l'athlète, Pistorius a souhaité participer aux JO. C'est tout à son honneur. On aura véritablement gagné lorsque, dans quelques années, un Pistorius ne se posera plus la question et ira aux paralympiques parce qu'il y trouvera une véritable concurrence. » En attendant, Pistorius défendra dans quelques jours ses deux médailles.

Illustration(s) : AFP/FABRICE COFFRINI .

Lucerne (Suisse), le 16 juillet. Oscar Pistorius.

© 2008 *Le Parisien*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20080905·PA·298692601

Aujourd'hui en France : Sports, p. 23, 10 septembre 2008, Sandrine Lefèvre

Oscar Pistorius, l'homme pressé

IL FASCINE les uns, agace les autres. Sacré hier champion paralympique du 100 m (catégorie amputés), Oscar Pistorius avait, dès son arrivée sur le sol chinois, mis en émoi sa fédération. Le Sud-Africain s'était ému des conditions de voyage des athlètes, « entassés » en classe économique, avant de critiquer l'arrivée tardive des équipements. A 21 ans, Blade Runner n'en finit plus d'alimenter la chronique. Hier, il a commencé sa moisson de médailles. Le garçon est bien parti pour réaliser un triplé 100 m - 200 m - 400 m. « Il survole sa catégorie, confirme Jean Minier, responsable du haut niveau à la Fédération française handisport. Ses deux

prothèses lui permettent, au contraire des amputés simples avec lesquels il court, d'avoir une foulée symétrique. »

Un désir de reconnaissance

Ainsi, quand Pistorius flirte avec les 46" sur le tour de piste (son record personnel est de 46"25), ses rivaux peinent à descendre sous les 50". Sans véritable concurrence chez les paralympiques, le Sud-Africain avait, au printemps, tenté de s'inviter sur la piste, plus « huppée », des valides. « Pour un handicapé, courir aux JO, c'est la reconnaissance ultime, poursuit Jean Minier. Jusqu'en 2004, une course en fauteuil était en démonstration aux Jeux. Tout le monde se bousculait pour y participer. » Pistorius, lui, voulait s'aligner avec les valides. Cette « fantaisie » n'a pas été du goût de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). S'appuyant sur des rapports d'experts qui estimaient que ses prothèses en carbone lui conféraient un avantage notamment dans les derniers 200 m, l'IAAF lui a interdit de se présenter aux JO. Pistorius a obtenu gain de cause devant le Tribunal arbitral du sport, mais il n'est pas parvenu à réaliser les minima requis. La Fédération sud-africaine d'athlétisme ne lui a pas davantage offert, en guise de consolation, une place dans le relais 4 x 400 m. « Pistorius a fait peur à l'IAAF, qui a préféré couper court à ses velléités avant qu'il ne signe des temps faramineux et qu'elle soit contrainte de l'exclure, estime Jean Minier. Il faudra pourtant du temps avant qu'il ne réalise 42" sur 400 m, car c'est avant tout un corps humain qui active les prothèses. » Au final, Oscar Pistorius ne serait donc pas un « extraterrestre » de la piste mais un sportif handicapé qui, comme tout athlète valide, rêve de reconnaissance.

LA FRANCE

a décroché sept nouvelles médailles hier. L'argent pour les athlètes Marie-Amélie Le Fur (longueur) et Assia El Hannouni (800 m), le nageur David Smétanine (200 m nage libre) et le tireur Raphaël Voltz (carabine couché à 10 m). Le bronze pour l'athlète Gautier-Trésor Makunda (100 m malvoyants) et les judokas Olivier Gugnion de Sevracourt (- 90 kg) et Julien Taurine (+ 100 kg).

Illustration(s) : REUTERS/JASON LEE.

PEKIN (CHINE), HIER. Oscar Pistorius, qui survole les courses, vient de remporter sa première médaille d'or lors du 100 m.

© 2008 *Aujourd'hui en France*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20080910-PJ-298698739

L'Équipe : Jeux Paralympiques, p. 17, 14 septembre 2008, Séverine Bardon

Pistorius n'abdique pas

Déjà sacré sur 100 m et 200 m, le coureur sud-africain, en route pour un triplé avec le 400 m, espère toujours se mesurer aux valides.

« BLADE RUNNER » est en train de gagner son pari. Après avoir remporté le 100 m mardi, Oscar Pistorius, l'athlète sud-africain courant sur deux prothèses, a survolé le 200 m hier soir à Pékin, terminant plus d'une seconde devant l'Américain Bizzel (21"67 contre 22"62). Il ne manque plus au sprinteur de vingt et un ans que le titre sur 400 m, qu'il disputera

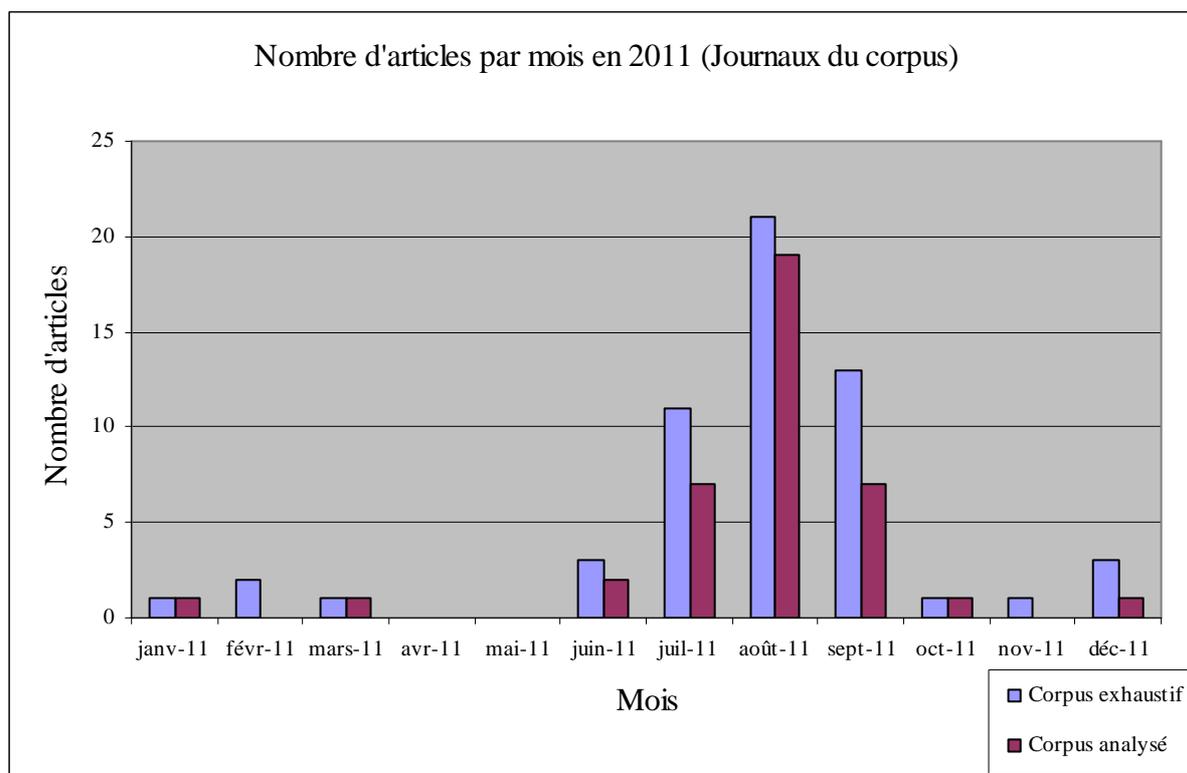
aujourd'hui avec la ferme ambition de battre de nouveau le record du monde. « Cette course restera dans ma mémoire comme l'une de mes favorites, affirmait Pistorius, radieux, après sa victoire hier soir. Je suis tellement heureux que j'ai des crampes dans les joues à force de sourire. » À peine sorti de la piste, le Sud-Africain semblait tout à son bonheur, bien loin des controverses dont il a fait l'objet ces derniers mois. Pistorius avait défrayé la chronique sportive en menant une bataille juridique pour être autorisé à courir avec les valides lors des Jeux de Pékin. Demande rejetée en première instance, ses prothèses représentant un avantage dynamique une fois le coureur lancé à pleine vitesse. Mais demande acceptée en appel, la preuve scientifique des bénéfices de ses membres artificiels n'ayant pas été apportée. In fine, Pistorius n'avait pu réaliser les minima et donc courir au mois d'août. Partie remise pour 2012 ?

« Le sport, c'est lutter contre ses adversaires. Mais c'est aussi battre ses propres records personnels et, pour moi, cet aspect-là est très important, expliquait-il hier soir pour justifier son obstination à participer aux Jeux. Si je participe aux Jeux Olympiques, je sais que je n'irai probablement pas au-delà des quarts de finale, mais là n'est pas la question. L'idée, c'est d'être poussé au maximum. » Tout à sa quête de reconnaissance parmi les athlètes valides, Oscar Pistorius minimise l'influence de ses prothèses dans le déroulement de sa course (il est le seul athlète à être plus rapide en fin de course qu'en début) : « La technologie est restée la même depuis plus de dix ans. Ce sont les athlètes qui s'améliorent en s'entraînant beaucoup plus qu'avant. » Les qualités physiques de Pistorius sont reconnues par ses concurrents handisport. Jim Bizzel, argent en 200 m, ne cache ni son admiration ni son ambition : « Mon but, c'est d'être Oscar Pistorius ! Je veux le concurrencer et, oui, il peut être battu. Peut-être pas cet année, mais pourquoi pas l'an prochain ! », affirme l'Américain, qui a participé aux Paralympiques dix-sept mois seulement après l'accident de moto qui lui a coûté une jambe. Mais, sur l'influence des prothèses dans la course, les athlètes de la catégorie de Pistorius sont moins catégoriques. « La technologie joue un rôle de plus en plus important, affirme ainsi Arnu Fourie, l'autre finaliste sud-africain du 400 m. J'ai changé ma lame en début d'année et je ne trouve même pas les mots pour expliquer à quel point c'est différent. Il y a un athlète, sénégalais je crois, il est bon, mais ses lames ne sont pas terribles. Il ne fera probablement jamais de bons résultats. » Loin de ces débats, Oscar Pistorius savoure ses victoires. Et fixe ses objectifs pour sa dernière course paralympique pékinoise : « Courir le 400 m en 46 ou 47 secondes. » Son record personnel, établi le 16 août dernier, reste 46"25.

© 2008 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news•20080914•EQ•1655397

PARTIE 7 (JUN 2011-SEPTEMBRE 2011)



Le Figaro : Sport, p. 13, 27 août 2011, C.S.

Oscar Pistorius ou la revanche de Blade Runner

LA NUIT prochaine (à 4 h 15), Oscar Pistorius s'élancera dans les séries du 400 m, prenant part à ses premiers championnats du monde. Enfin. La route a été longue pour l'athlète handicapé, depuis ses toutes premières apparitions dans des courses internationales avec les valides en 2007, rendant ses prothèses en fibre de carbone mondialement célèbres. Avantage ou pas avantage par rapport à ses concurrents ? La controverse ne s'est jamais éteinte. Mais le Sud-Africain n'a pas lâché.

Né sans péroné et amputé des deux pieds alors qu'il n'avait que onze mois, Pistorius n'a jamais voulu laisser sa différence l'empêcher de vivre. Quand on lui parle de ses débuts en compétition officielle avec les valides, il rappelle que, tout gamin, il courait avec des enfants sans handicap. Il a même joué longtemps au rugby, ne renonçant qu'après une blessure sérieuse avant de se reconvertir dans l'athlétisme.

En 2004, il participe d'ailleurs aux Jeux paralympiques, une expérience qui l'a transformé. « En sport, on se focalise toujours sur la victoire, raconte-t-il. Mais là, j'ai appris que l'important n'était pas de gagner mais d'être le meilleur athlète. » Dès l'année suivante, celui qui porte désormais le sobriquet de Blade Runner (le coureur sur ses lames) s'élance dans des courses avec les valides, chez lui en Afrique du Sud, sur 400 m. Deux ans plus tard, ce sont les premières compétitions en Europe, avec l'objectif avoué de se qualifier pour les Mondiaux

et pour les Jeux olympiques. La polémique autour des prothèses fait alors rage, mais en dépit d'une recommandation contraire de la fédération internationale (IAAF), le Tribunal arbitral du sport lui donne finalement le feu vert pour courir, après que des études eurent affirmé qu'il n'était pas avantage par rapport à ses concurrents valides.

Le feuilleton n'est pas fini

Stoppé par un accident de moto en 2009, le Sud-Africain envisage d'arrêter la compétition, avant de se relancer avec une attitude de professionnel : 3 h 30 d'entraînement par jour, une équipe de 15 personnes autour de lui, un régime alimentaire et une musculation spécifiques qui le débarrassent non seulement de la masse grasseuse inutile, mais également d'un surplus de muscles hérité de ses années de rugby. L'investissement paie. Cet été, Pistorius a amélioré de près d'une seconde son record personnel. Un chrono de 45"07 lui offrant les minima et la réalisation de son rêve mondial.

En coulisses, pourtant, sa situation unique continue d'alimenter les débats. « Des études réalisées à Cologne et Harvard ont démontré que Pistorius était avantage par ses prothèses, avance Pierre-Jean Vazel, qui fut le mentor de Ronald Pognon et du Nigérian Olusoji Fasuba, champion du monde en salle sur 60 m en 2008. Les deux études font état d'avantages mécaniques différents, mais pas des mêmes. Et les inconvénients éventuels n'ont pas été pris en compte. »

Mais le feuilleton n'est évidemment pas terminé. À Daegu, l'IAAF a imposé à l'Afrique du Sud que Pistorius soit le premier des quatre relayeurs s'il participe aux 4 × 400 m. Car si ses lames étaient prises dans la bousculade d'un passage de témoin, les réclamations pleuvraient. Le combat de Blade Runner continue.

Illustration(s) : KIM KYUNG-HOON/REUTERS

Oscar Pistorius lors d'une séance d'entraînement, hier à Daegu.

© 2011 *Le Figaro*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20110827·LF·121×21×23807369709

Ouest-France : Athlétisme, 27 août 2011, P.F.

Oscar Pistorius, premier athlète handisport avec les valides

Dans la nuit de samedi à dimanche (à 4h15), on assistera à un moment d'histoire. Oscar Pistorius sera le premier athlète handisport à courir avec les valides, sur le 400 m. Adoubé par le seigneur et maître en personne. Michael Johnson, le recordman du monde et champion olympique, en officier de cérémonie pour accueillir un nouveau champion dans la galaxie du tour de piste : « Il y a des règles, il faut les appliquer. Les experts ont démontré qu'il ne tire pas avantage de ses prothèses. Maintenant j'espère qu'il n'y aura plus de polémique. »

Et Oscar Pistorius de savourer dans un grand sourire de remerciements. En tirant sur un grand T-shirt vert floqué à son effigie. La scène se passe dans un hôtel huppé de Daegu, où son équipementier a organisé une conférence de presse. Aussi courue que celle de Bolt, la veille. Parce qu'il y a de l'historique dans l'air. Un invalide courant aux côtés de valides : « On mange comme tout le monde, on dort comme tout le monde, feint de s'étonner l'intéressé. Et on

n'aurait pas le droit de courir comme tout le monde? »

Et non. Les instances sportives internationales ont créé des épreuves paralympiques et handisport pour faire des catégories de pratiquants. Mais quand il était le petit Oscar, déjà l'idée révoltait Pistorius. En Afrique du Sud, où il est né sans péroné, il y a 24 ans, ses parents ont dû se résoudre à le faire amputer des genoux quand il avait 11 mois. Le gamin s'est très tôt consacré au sport pour échapper à son destin. Le tennis, la boxe, le rugby... Puis l'athlétisme. Avec succès, comme l'attestent ses trois médailles d'or à Pékin.

Mais il a toujours eu l'obsession de faire comme tout le monde. En sport du moins. Alors il a mené un combat entêté pour que ses performances (record personnel à 45"07 sur 400m) lui ouvrent un couloir dans les championnats habituels. Une longue bataille d'experts a empoisonné ses rêves pendant quatre ans. Certains jugeaient qu'il tirait avantage des lamelles de carbone en forme de pattes de félin dont il se sert pour courir, par leur capacité à rebondir sur le sol. Mais il a eu finalement gain de cause en obtenant le feu vert de la Fédération internationale d'athlétisme puis du Tribunal arbitral du sport.

« Ce sera un grand moment de l'histoire du sport, annonce Michael Johnson. Je suis très admiratif de ce qu'il réalise et c'est pour moi un honneur d'être à ses côtés. » Pour autant, le combat d'Oscar Pretorius ne s'arrête pas à Daegu. Blade Runner, le « coureur aux lames » (son surnom) se fixe déjà un autre rendez-vous, hautement symbolique : « Je veux être aux Jeux olympiques de Londres l'an prochain. Pour courir avec les valides. »

© 2011 Ouest-France. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20110827·OF·61138188

Le Monde.fr : 28 août 2011, Pierre-Jean Vazel

Athlétisme : le cas Pistorius, question scientifique ou question éthique ?

A l'occasion des championnats du monde d'athlétisme (du 27 août au 4 septembre), Pierre-Jean Vazel, entraîneur de Christine Arron (lire son portrait), nous livre son point de vue et ses analyses sur la compétition et ses à-côtés.

Noire de monde, la salle de conférence de presse animée par Michael Johnson était la principale attraction de la journée de vendredi. Pourtant, ce n'était pas pour l'homme le plus rapide de tous les temps sur 400 m (43.18), multiple champion olympique et du monde, que la foule de journalistes avait accouru, car il n'était que le faire-valoir de la nouvelle curiosité de l'athlétisme : Oscar Pistorius, venu se prêter au jeu de l'interview, l'avant-veille de son entrée en lice sur le tour de piste (dimanche à 11 h 47, 3 h 47 heure française) lors des championnats du monde d'athlétisme à Daegu.

L'athlète sud-africain, né sans péronés et amputé des deux pieds à l'âge de onze mois, pratique la boxe et le rugby avant de s'essayer au sprint en janvier 2004. Six mois plus tard, il adopte les prothèses en 100 % carbone "Flex-Foot Cheetah" créées en 1996 par la compagnie islandaise Össur. Champion paralympique sur 200 m, il monte sur 400 m l'année suivante, avec réussite puisqu'il réalise des temps qui le rapproche de ceux des valides dans son pays. En constante progression, Pistorius se met à rêver d'une qualification pour les Jeux olympiques de 2008, ce qui attire les médias et interpelle la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). En attendant, il participe aux meetings auxquels il est invité, comme celui de Rome en Juillet 2007, où l'IAAF commande à Elio Locatelli une analyse vidéo afin

de comparer les temps de passage au cours du 400 m.

CONTROVERSE SCIENTIFIQUE

Puis en août, elle ordonne une enquête pour déterminer si, paradoxalement, cet athlète handicapé serait avantage par ses prothèses. Cette étude se tiendra du 11 au 14 Septembre à l'institut de biomécanique et d'orthopédie de l'Université de Cologne, sous la houlette du Pr Brüggemann, connu pour avoir participé aux rapports scientifiques des championnats du monde de 1987 et 1997. Selon le rapport d'étude rendu à l'IAAF en Décembre, « la course rapide avec les prothèses Cheetah est un type de locomotion différent du sprint avec des jambes naturelles ; Cette locomotion bondissante (sic) est liée à un moindre coût métabolique ».

L'IAAF prend acte et en janvier 2008, interdit à Pistorius de participer aux compétitions qu'elle régit, en vertu de la règle 144.2 concernant l'utilisation d'aide technique au cours d'une compétition, « tout dispositif technique incluant des ressorts, des rouages, ou tout autre élément qui confère un avantage à un athlète par rapport à celui qui n'en utilise pas ». Le Sud-Africain fait immédiatement appel de cette décision auprès du Tribunal Arbitral du Sport, où est présentée la contre-expertise effectuée à Houston dirigée par sept scientifiques. Pourtant, le TAS conclut en mai que l'IAAF n'est pas parvenue à prouver que les prothèses procurent un avantage sur les autres athlètes. En attendant, Pistorius accumule les interviews et écume les meetings. Il parvient enfin à décrocher sa qualification lors du très confidentiel meeting de Lignano le 19 Juillet 2011 en réalisant 45.07, quatorzième temps des engagés à Daegu. Encore une fois, l'IAAF prend acte. Tout comme Michael Johnson, laconique : "Si la règle dit qu'il peut courir, alors il doit courir, et j'espère qu'il le fera le mieux possible."

ETUDES BIAISÉES

Règle ou pas règle, la controverse demeure et divise le milieu scientifique. A commencer par les protocoles de tests établis par Brüggeman, qui sont de nature à attirer la suspicion : la simulation de 400 m à Cologne n'a été effectuée par Pistorius qu'en 51.3, c'est-à-dire à cinq secondes de son record personnel de l'époque ! A cette allure modérée, il était prévisible que la consommation d'oxygène soit moindre que le groupe d'athlètes témoins qui courait à la même allure pendant le test, mais dont le nombre (cinq) n'a pas valeur statistique et dont le record personnel moyen était de toute façon plus lent de deux secondes que celui du "Blade Runner". La production et l'élimination du lactate sanguin (marqueur de l'intensité de l'effort) chez Pistorius était identique à celle du groupe, mais on sait grâce aux travaux est-allemands que des grandes différences inter-individuelles sont mesurées chez les meilleurs mondiaux ; ainsi la détentrice du record du monde du 400 m Marita Koch produisait peu de lactates, compensant par un système aérobie et une réserve de vitesse hors-normes.

La puissance développée par Pistorius a également été mesurée, sur une bicyclette ergonomique, et les résultats sont bien en-dessous du groupe témoin. Qu'importe, puisqu'une étude dirigée par le physiologiste américain Edward Coyle (qui a collaboré avec le cycliste Lance Armstrong) montre que d'énormes variations sont relevées chez des athlètes, la puissance la plus basse étant même l'actif du plus rapide, Obadele Thompson, 9.87 sur 100m ! Même circonspection concernant l'interprétation colonnaise des paramètres cinématiques de la foulée de Pistorius : un temps de contact au sol ordinaire, un temps de vol légèrement inférieur à la moyenne tout comme sa longueur de foulée mesurée à 2 m 27 à Cologne et lors du meeting de Rome entre les 100 et 200 m. Ce qui est loin des 2 m 37 mesurés chez 43 coureurs est-allemands valant 47.0, et, selon nos mesures, encore plus loin de la foulée de Johnson (2 m 40), du champion du monde en titre LaShawn Merritt (2 m 42) ou encore celle

de Wariner (2 m 51). Un temps de vol et une longueur de foulées raccourcis sont à l'opposé de ce que Brüggemann qualifie pourtant de "locomotion bondissante" ! Sur ces bases erronées, on voit bien comme il convient de se montrer prudent quant aux conclusions annoncées.

Le fossé entre le laboratoire et le terrain se perçoit dans sa manifestation la plus flagrante chez Peter Weyand de l'Université de Harvard, l'un des sept scientifiques présents à Houston, qui a publié deux études dans le Journal of Applied Physiology en 2009 et 2010 devant apporter des éléments nouveaux et à charge contre Pistorius. Si le protocole est à nouveau inapproprié (les tests ont été effectués sur tapis roulant et non sur piste), les résultats finissent de discréditer l'approche scientifique : Weyand quantifie l'avantage procuré par les prothèses à 12 secondes. Ce qui ferait de Pistorius un coureur à 58 secondes. Un temps accessible à un athlète s'entraînant une fois par semaine mais qui ne le qualifierait même pas pour une compétition régionale. Or Pistorius est un spécialiste du tour de piste depuis six ans effectuant de neuf à treize séances hebdomadaires de novembre à mars, neuf en avril-mai et six en période de compétition. C'est-à-dire le régime d'entraînement suivi par les finalistes potentiels du 400 m à Daegu. Il serait invraisemblable qu'une telle charge de travail résulte d'une performance aussi faible.

DUALITÉ HOMME-MACHINE

De la confusion cette querelle d'experts, émerge pourtant deux certitudes : d'une part, la morphologie de la lame en carbone étant différente de celle d'un pied humain articulé à la cheville, les mesures biomécaniques sont différentes, sans que l'on puisse déterminer si l'une est plus performant que l'autre. D'autre part, Pistorius est à l'abri des lésions musculaires aux tendons d'Achille et aux mollets, qui perturbent si souvent la préparation des sprinters. Ce dernier point constituant le seul avantage indéniable du « Blade Runner » sur ses concurrents. Au-delà de la non-spécificité des tests choisis, la méthodologie employée par les équipes d'experts pose problème : rechercher si, et en quoi, les prothèses favorisent Pistorius et non le défavorisent. Il y a là un biais qui influence le déroulement de l'étude. C'est sur cet axe que s'est notamment alignée la défense de Pistorius auprès de TAS : la phase de départ et d'accélération n'a pas fait l'objet d'analyses, alors que c'est le moment de la course où ses concurrents prennent de l'avance. Ce qu'avait révélé l'analyse vidéo de Rome. Et qui a fait dire à Locatelli que Pistorius devrait être autorisé à concourir sur 100 m et 200 m, mais pas sur 400 m, désavouant la sanction originale de l'IAAF qu'il était sensé représenter.

Relevant les carences et les contradictions du dossier, ainsi que la formulation imprécise de la règle 144.2, le TAS conclura à l'éligibilité de Pistorius pour la compétition, exclusivement avec les prothèses Cheetah testées à Cologne, et que cette conclusion ne s'appliquait qu'à Pistorius. La science ne pouvant trancher, le débat se porte sur le terrain éthique. Faut-il exclure Pistorius au prétexte de la différence, induisant nécessairement des mesures discriminatoires ? Alors il faudrait se poser la question des conditions d'accès à ces prothèses qui valent entre 30000 et 36000 \$, alors que les moins fortunés des concurrents ou compatriotes de Pistorius ne peuvent acheter de chaussures à pointes.

ET LE MENTAL ?

Le cas Pistorius a pris au dépourvu les instances dirigeantes à cause de règlementations imprécises et ambiguës. C'est dans ce flou juridique qu'évolua un temps le sauteur en hauteur soviétique Yuri Stepanov et ses semelles de 5 cm pour battre le record du monde en 1957, avant que l'IAAF n'amende ses textes sur la forme des chaussures de compétition. Des conventions permettraient de dépasser et résoudre pratiquement les questions éthiques en dépassionnant le débat - débat qui a exalté des préoccupations archaïques. Le cas Pistorius,

dernier avatar de la dualité homme-machine, interroge les limites du corps humain et l'alliage entre l'organisme et le mécanisme, dans la lignée d'Icare, de l'automate, du robot et du cyborg, ouvrant la boîte de pandore d'où s'échappe le fantasme du dopage technologique chez le sportif du futur.

Alors que Michael Johnson referme la conférence en félicitant son invité pour son courage et sa ténacité, rejoignant les éloges consensuelles et sincères des scientifiques ou des représentants de l'IAAF, Pistorius nous dit ce qui fait peut-être du sportif un surhomme, sublimant sa condition physique : « Dans la dernière ligne droite du 400 m, tout le monde est fatigué et il ne s'agit plus de physiologie ; c'est alors que le mental prend le dessus en procurant une force extraordinaire qui permet de réaliser des choses que l'on pensait impossibles. »

© 2011 *Le Monde.fr*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20110828·LMF·1564433

L'Équipe : 400 m hommes, p. 24, 27 août 2011, Marc Ventouillac (avec Nicolas Herbelot)

Pistorius, lames à vagues

Malgré son autorisation de courir, le double amputé sud-africain alimente toujours la polémique.

ENVIRON CENT CINQUANTE journalistes dans une salle trop petite du Novotel Daegu City Centre. Pour voir quelqu'un qui ne dépassera peut-être pas cette nuit les séries du 400 m ! L'invité est Oscar Pistorius, le Sud-Africain amputé des deux jambes qui a obtenu le droit de courir en Corée. Vêtu d'un tee-shirt vert floqué d'un dessin à sa souriante effigie, « Blade Runner » est ému. D'autant qu'il s'avance sur la scène au côté de Michael Johnson, le recordman du monde (43"18) himself.

L'Afrikaner dit sa joie d'être ici, ce rêve réalisé, son ambition de « [se] donner à fond, [se] situer au niveau de [son] record personnel (45"07). » Mais il n'oublie pas qu'une ombre plane au-dessus de sa présence. « Je sais qu'il y a une controverse, dit-il. Mais il y a eu beaucoup de tests avec mes prothèses. Pour moi, c'est important de prouver que je n'en tire pas avantage. »

La Fédération internationale avait fait procéder à des examens par l'université de Cologne. Ils avaient établi que Pistorius courait plus vite grâce à ses « lames ». Analyse démentie par l'université Harvard, qui emporta la décision du Tribunal arbitral du sport l'autorisant à courir. « Il n'y a aucune hostilité vis-à-vis de lui, déclare le président de l'IAAF Lamine Diack, mais nous avons le devoir de nous assurer qu'il n'est pas avantage. » Le quarter-miler reste sous surveillance. « Nous vérifierons qu'il utilise bien ici les prothèses autorisées par le TAS, précise Pierre Weiss, le secrétaire général de l'IAAF. Et nous avons obtenu l'assurance de sa fédération qu'il serait premier relayeur en cas de participation au 4 × 400 m. »

Les athlètes réagissent diversement. Pour Michael Johnson, sa présence « est un grand moment pour l'athlétisme. Cela représente une véritable rupture que de voir un double amputé courir ici. Pour le reste, je respecte les règles. Et elles disent qu'il peut venir ! J'espère qu'il n'y aura plus de controverse. Même si je n'en suis pas sûr ».

« Il y a eu deux décisions d'experts concluant dans des sens différents, rappelle l'ancien hurdleur (également coureur de 400 m) Stéphane Diagana. Il faudrait effectuer d'autres analyses avec un protocole qui fasse l'objet d'un consensus. » Ça tombe bien, le coach de

Christine Arron, Pierre-Jean Vazel, va lancer une étude indépendante pour la fac d'Évry...

Le champion d'Europe de la discipline, le Belge Kevin Borlée, avance sur des oeufs. « Je n'ai pas de souci avec sa présence, dit-il. Sur le fond, je ne peux pas me prononcer, je ne suis pas scientifique. Ce qui me dérange, c'est la polémique, parce que rien n'est clair. Ça ne doit pas être bien pour lui, il ne doit pas être très serein. »

Absent de Daegu, le double champion du monde Jeremy Wariner ne voit que du positif dans l'affaire. « Ça ne me pose aucun problème. Au contraire, ça attire l'intérêt sur cette épreuve. » Sur ce point, Pistorius fait l'unanimité.

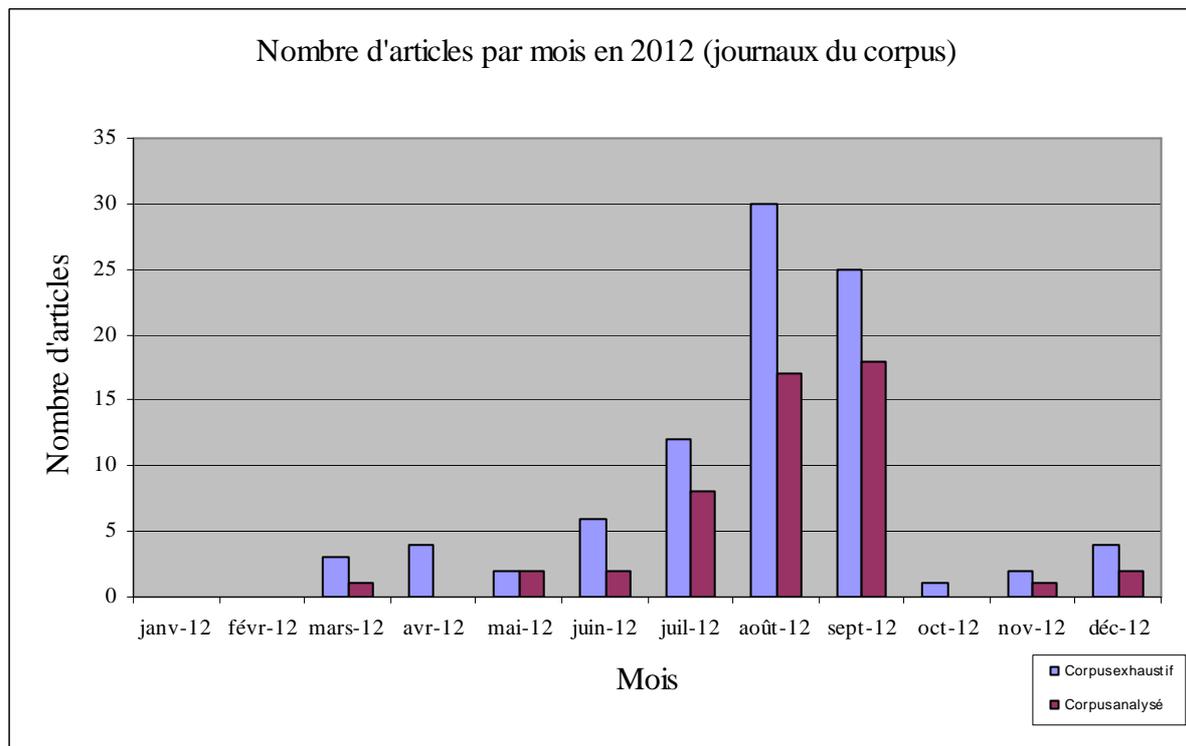
Note(s) :

Ses « lames » pourraient se révéler dangereuses dans la mêlée du passage de témoin.

© 2011 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20110827·EQ·2281429

PARTIE 8 (JUN 2012-SEPTEMBRE 2012)



L'Équipe : Athlétisme, p. 8, 5 juillet 2012, Nicolas Herbelot

Pistorius doublera JO et Paralympiques !

LE COMITÉ OLYMPIQUE sud-africain (SASCOC) a décidé hier de sélectionner l'athlète paralympique Oscar Pistorius (notre photo) sur 400 m et 4 × 400 m lors des JO de Londres (27 juillet-12 août). Le « Blade Runner », qui court avec des prothèses, avait dit « ne pas trop comprendre » pourquoi il lui avait été demandé de réaliser par deux fois les minima (45"30). À Porto Novo, lors de Championnats d'Afrique le week-end dernier, il avait échoué (2e en 45"52) à rééditer son chrono de mars dernier (45"20) et on le pensait hors Jeux. Mais, déjà retenu dans le 4 × 400 m, Pistorius a été repêché par le SASCOC sur 400 m.

« Aujourd'hui est vraiment l'un des plus beaux jours de ma vie ! a déclaré l'athlète, né sans péroné et amputé de la partie inférieure de ses jambes à onze mois. Je serai à Londres pour les JO et les Paralympiques (29 août-9 septembre) ! » Et c'est bien ce qui dérange... en coulisses. Officiellement, le cas Pistorius a été réglé par le Tribunal arbitral du sport en 2008, quand celui-ci a déjugé l'IAAF qui estimait que ses prothèses lui donnaient un avantage. Or le problème n'est pas tant là que sur la question de principe, qui agite la communauté paralympique elle-même : comment un athlète peut-il être à la fois olympique et paralympique ?

© 2012 L'Équipe. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20120705·EQ·2490186

Le Parisien : Les jeux olympiques de Londres, p 16, 4 août 2012, Sandrine Lefèvre

L'ovni Pistorius

A 11h35, Oscar Pistorius se présentera sur la piste du Stade olympique, devenant ainsi le premier athlète handicapé à participer aux JO avec des valides. Buzz assuré. Il y a un an, le Sud-Africain de 26 ans, amputé des deux jambes à l'âge de 11 mois à la suite d'une malformation génétique, avait déjà créé l'émotion dans les zones réservées aux médias lors des Mondiaux de Daegu. En Corée du Sud, le triple champion paralympique de Pékin (100 m, 200 m et 400 m) s'était hissé jusqu'en demi-finale. Une performance qu'il compte bien renouveler à Londres. « J'espère vraiment au moins atteindre les demi-finales et, si je peux améliorer mon record personnel (45"07) - LaShawn Merritt, détenteur de la meilleure performance mondiale de la saison, court en 44"12 -, je serai vraiment très heureux », explique Pistorius.

Si ses lames en carbone ont longtemps fait polémique - certains estimant qu'elles l'avantagent - le Sud-Africain, qui dans la foulée participera aux Jeux paralympiques, souhaite mettre un terme au débat. « Si elles procuraient un tel avantage, pourquoi personne d'autre ne réussit mes chronos ? interroge-t-il. Ma progression n'est pas due à des changements d'ordre matériel, mais à tous les sacrifices que j'ai faits à tous mes entraînements. » L'histoire est en marche.

Illustration(s) : (ap/paulo giovannini.)

GEMONA (ITALIE), LE 13 JUILLET. Le Sud-Africain Oscar Pistorius (ici lors d'un entraînement au départ), amputé des deux jambes, est le premier handicapé à s'aligner avec les valides aux JO.

© 2012 *Le Parisien*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20120804·PA·2113009

Le Monde : Londres 2012, p 3, 6 août 2012, Sébastien Hervieu

Oscar Pistorius, le proto-athlète

Le Sud-Africain est l'une des vedettes des Jeux. Pas en raison de ses performances, mais parce qu'il court avec des lames en carbone. Samedi 4 août, il s'aligne pour la première fois sur une course olympique, le 400 m

Enjôleur devant les caméras, Oscar Pistorius a aussi ses humeurs. Au bout de la piste du petit stade de la cité côtière de Port Elizabeth, le coureur sud-africain de 25 ans vient de serrer la main de ses adversaires du jour, mais refuse celles tendues par une poignée d'admiratrices. « Non, non, pas tout de suite, laissez-moi un peu reprendre mon souffle ! », répond-il à ces dames en quête d'autographes et de photos avec leur champion.

Alors qu'elles s'éloignent, l'athlète, assis sur la piste, change de pieds comme on change de chaussures. Il retire ses lames en fibre de carbone, emboîte ses prothèses en forme de jambe puis enfle un bas de survêtement. Il vient de finir seulement 7e du 400 m des championnats

d'athlétisme sud-africain. On est en avril : il lui reste deux mois pour repasser une fois sous la barre des 45"30 et décrocher une qualification pour les Jeux olympiques de Londres.

Le 29 juin, énième échec (45"52) lors des championnats d'Afrique à Porto-Novo, au Bénin. « J'étais alors au fond du trou », confiera Oscar Pistorius. Comme pour Pékin en 2008, allait-il de nouveau échouer à devenir le premier athlète paralympique à concourir avec les valides ?

Non, répondra le comité olympique sud-africain. En le retenant pour le relais 4 × 400 m (il fait partie des cinq meilleurs Sud-Africains sur la distance), puis, surprise, en le repêchant le 4 juillet pour le 400 m en individuel, dont la finale se courra lundi 6 août. « Aujourd'hui est vraiment l'un des plus beaux jours de ma vie ! Je serai à Londres ! », s'exclame-t-il sur son compte Twitter.

James Evans, président de la fédération d'athlétisme sud-africaine, qui avait imposé les critères de qualification, a encore du mal à digérer ce qui s'est passé : « Faire partie du relais ne signifiait pas une sélection automatique pour la course individuelle. Une exception a été faite pour Oscar, que dire aux autres athlètes qui n'ont pas été pris ? » Les pressions pour que le Sud-Africain, devenu icône mondiale, participe aux Jeux, étaient-elles trop fortes ? « C'est bien possible... »

Dans l'entourage d'Oscar Pistorius, on nie « une qualification volée » en rappelant qu'il a déjà couru sous les 45"30 à deux reprises en moins d'un an, ce qui lui a permis de participer aux Mondiaux de Daegu (Corée du Sud) en septembre 2011 et d'y être médaillé d'argent en relais.

Dès avril, son agent, Peet van Zyl, imaginait les bénéfices d'une présence aux JO : « C'est une formidable scène d'exposition, pour Oscar et aussi pour toutes les marques qu'il représente. » Il liste : Nike, Oakley, BT Group...

« Blade Runner » (le coureur aux lames) devrait gagner entre 5 et 10 millions de dollars (entre 4,1 et 8,2 millions d'euros) cette année, estime Nigel Currie, directeur de l'agence de marketing sportif brandRapport, basée à Londres : « Pistorius est une superstar mondiale, reconnue dans n'importe quel pays; son handicap est très visuel, il nourrit l'imagination du public : son histoire d'homme sans jambes est unique. »

Depuis début 2011, le spécialiste du tour de piste est l'égérie d'une série de parfums du Français Thierry Mugler. La marque, qui n'a pas voulu communiquer le montant du contrat, a choisi « un athlète d'exception » qui montre que « par sa force et sa volonté, l'homme peut repousser les limites du possible et s'accomplir dans un destin hors du commun ».

Qui aurait pu ainsi penser qu'après avoir été amputé de ses jambes sous les genoux à seulement 11 mois, faute d'être né avec des péronés, le jeune homme ferait son entrée, samedi 4 août, dans le stade olympique ? Morte quand il avait 15 ans, sa mère ne l'a jamais considéré comme une personne handicapée. Jeune, il jouait ainsi sans retenue au water-polo, au cricket, pratiquait la boxe, le tennis.

« Il répétait qu'il ne voulait pas être dans l'équipe parce qu'il était soi-disant différent, se souvient Danie Cornelius, responsable de TuksSport, le club de sport de l'université de Pretoria où s'entraîne Oscar Pistorius. Il prend toujours ses responsabilités, il est très fort mentalement, il parvient ainsi à faire la différence. »

Quand, à 16 ans, il se blesse sérieusement à un genou lors d'un match de rugby, il rencontre Ampie Louw, un entraîneur spécialisé dans le handisport : « Je l'ai poussé à faire de l'athlétisme, j'ai tout de suite vu dans sa façon de courir qu'il avait un gros potentiel », raconte celui qui l'entraîne depuis presque une décennie.

La confirmation ne traîne pas. L'année suivante, en 2004, ce fou de vitesse, sur la route comme sur l'eau, devient champion paralympique du 200 m en battant le record du monde à Athènes. « En Afrique du Sud, il courait avec les valides, et on s'est vite rendu compte qu'il

pouvait faire jeu égal », se rappelle son agent, à qui l'on commence à envoyer des invitations pour des meetings internationaux.

En 2007, Ross Tucker, spécialiste des sciences du sport, reçoit un coup de fil dans son bureau à l'université du Cap : « L'équipe de Pistorius voulait que je leur certifie que les lames de carbone ne conféraient aucun avantage. » Le professeur en doute et refuse.

Quatre années après que le Tribunal arbitral du sport (TAS) a autorisé Oscar Pistorius à participer aux compétitions officielles internationales des valides, annulant ainsi l'interdiction décidée par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), le scientifique n'a pas changé d'avis. « Ce tribunal n'a pas jugé sur le fond mais sur la forme et, aujourd'hui, il y a suffisamment de preuves scientifiques démontrant l'avantage significatif dont bénéficie Pistorius. » Selon le professeur, les lames en forme de pattes de félin de Pistorius, plus légères, lui permettent de moins se fatiguer et de restituer à chaque foulée davantage d'énergie que des jambes d'êtres humains.

Fin 2009, le spécialiste américain de biomécanique Peter Weyand a estimé, après avoir soumis Oscar Pistorius à des tests dans son laboratoire, que celui-ci gagnait une dizaine de secondes sur 400 mètres. Des conclusions rejetées par le champion, qui défendra ses trois titres paralympiques (100 m, 200 m, 400 m) début septembre : « Ma progression n'est pas due à des changements d'ordre matériel, mais à tous les sacrifices que j'ai faits, à tous mes entraînements », s'est-il de nouveau défendu mercredi 1er août, lors d'une conférence de presse à Londres.

« A l'entraînement, je dois le forcer à s'arrêter », insiste son coach Ampie Louw, qui assure que les prothèses en carbone de son coureur n'ont pas été modifiées depuis 2004. En 2007, un journaliste du magazine américain Wired avait suivi Oscar Pistorius en Islande. Il y faisait des tests de nouvelles lames au siège du fabricant.

Le regard posé sur la piste du stade de l'université de Pretoria, l'entraîneur rêve pour son athlète d'une qualification pour les demi-finales olympiques. « Je pense qu'il réussira à passer sous la barre des 45 secondes [son record personnel est 45"07] avant les JO de Rio en 2016. » « Oscar Pistorius est un modèle de courage et de persévérance, mais l'émotion qu'il suscite empêche pour l'instant tout débat scientifique de fond », regrette Ross Tucker. Et s'il devenait médaillable ? « Le débat alors ressurgirait. »

Note(s) :

22 novembre 1986 Naissance d'Oscar Pistorius à Pretoria (Afrique du Sud). A 11 mois, il est amputé des deux jambes.

2004 Equipé de prothèses en fibre de carbone, il participe aux Jeux paralympiques d'Athènes. Il remporte l'or sur 200 m et le bronze sur 100 m.

2008 La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) n'autorise pas sa participation aux Jeux de Pékin, au motif que ses prothèses lui procureraient un avantage sur les athlètes valides.

2 septembre 2011 Médaillé d'argent aux Mondiaux de Daegu (Corée du Sud), il devient le premier athlète handicapé à monter sur un podium avec des athlètes valides.

4 juillet 2012 Devient le premier athlète handicapé à se qualifier pour les épreuves d'athlétisme des Jeux olympiques.

Illustration(s) : Photo : ALESSANDRO GAROFALO/REUTERS

Oscar Pistorius à l'entraînement le 17 juillet avant le meeting de Lignano Sabbiadoro, en Italie.

© 2012 SA Le Monde. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20120806·LM·0SPH3112_615422

© 2012 SA Le Monde. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20120806·LM·0SPH3112_615425

Ouest-France : Handisport, 4 septembre 2012, Amandine Alexandre et Julien Soyer.

Pistorius relance le débat des prothèses

Le Sud-Africain, double amputé fémoral, conteste la victoire du Brésilien Oliveira sur 200 m. Surprenant.

Quelle tournure va prendre l'affaire Oscar Pistorius? Après des déclarations tapageuses sur la hauteur des prothèses d'Alan Fonteles Cardoso Oliveira qui l'a surpris sur le 200 m dimanche, le plus médiatique des athlètes paralympiques a présenté ses excuses, hier matin. Pas pour la nature de ses déclarations mais pour avoir gâché la fête du lauréat. « Je ne souhaite jamais assombrir cet instant où un athlète triomphe. Je pense qu'il y a un problème (concernant les prothèses) et je salue l'occasion qui m'est faite d'en discuter avec le Comité international paralympique. Mais soulever ce débat juste après la course était inapproprié. »

Favori incontestable du 200 m en catégorie T 44, le sprinteur Sud-Africain, demi-finaliste des JO en juillet, a été devancé par un Brésilien de 20 ans qui a établi un nouveau record du monde en 21"45. Soit sept centièmes de mieux que Pistorius, qui criait à l'injustice après coup. « Cette course n'a pas été juste. Les genoux d'Oliviera sont 10,16cm plus hauts qu'ils devraient l'être. » Démenti de Craig Spence, directeur de la communication du Comité international paralympique : « Avant la course, nous avons ainsi mesuré les huit finalistes du 200m. Ils étaient tous aptes à concourir ». La longueur des prothèses autorisées est calculée à partir d'une formule complexe, proportionnellement au corps des sportifs.

Engagé sur tous les fronts depuis de longues années, Pistorius dit « Blade Runner » n'accuse-t-il pas un coup de fatigue? La question mérite d'être posée car il a dû cumuler les épreuves valides et handisports pour effectuer les minima dans les deux catégories afin de doubler Jeux olympiques et paralympiques. Ses perfs sur 100 et 400 m (sa spécialité), en fin de semaine, apporteront des réponses.

© 2012 Ouest-France. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20120904·OF·63515108

L'Équipe : Jeux Paralympiques, p. 12, 9 septembre 2012, Aurélien Bouisset

Pistorius entre deux mondes

Attraction des JO, le Sud-Africain a été bousculé depuis le début des Paralympiques. Mais il a enfin brillé sur 400 m hier.

UN FRISSON D'EXCITATION, savamment entretenu par les organisateurs à coups de musique et mise en scène dramatique, a parcouru le stade Olympique hier soir. C'était la dernière course d'athlétisme de ces Jeux Paralympiques. La course : le 400 m d'Oscar Pistorius. Et le Sud-Africain, amputé des deux tibias, a démontré qu'il était toujours seul sur sa planète, en dominant le tour de piste en 46"68, loin devant l'Américain Leeper (50"14). Un rappel après un début de compétition compliqué.

Pistorius était la star annoncée de ces autres Jeux. Il avait commencé fort, en signant un record du monde dès sa première course, sur 200 m (21"30), le 1er septembre.

Mais tout s'est dérégulé lors de la finale du lendemain. En tête à la sortie du virage, Pistorius a senti débouler un jeune insolent de vingt ans, le Brésilien Alan Oliveira, surgi de nulle part pour lui infliger sa première défaite sur la distance depuis 2003. À chaud, le Sud-Africain, double tenant du titre, a laissé sa frustration gronder : « Vous avez vu comme il est revenu de loin ! Ce n'était pas une course équitable ! » Devant les journalistes, il a mis en cause la longueur des lames de ses adversaires. Avant de regretter ses accusations. « C'était vraiment dur, cette première défaite depuis neuf ans... Mais c'était déplaisant de dire cela à ce moment là », avait-il reconnu.

Sur le fond, Pistorius n'en pensait pas moins. L'Afrique du Sud a ainsi demandé au Comité international paralympique d'ouvrir une enquête, suspectant certains athlètes de changer de prothèses entre deux courses, une fois qu'elles avaient été contrôlées.

Des prothèses d'un autre temps ?

Pistorius paie pourtant le prix de son rêve : concourir avec les valides. Depuis quatre ans que le Tribunal arbitral du sport l'a autorisé à courir, il n'a pu changer de prothèses, de peur de voir le TAS revenir sur son jugement. Avec ses Cheetah, « Blade Runner » mesure aujourd'hui 1,84 m. En jouant au maximum avec le règlement, qui calcule la longueur autorisée en fonction des mensurations des athlètes, il pourrait culminer à 1,93 m. En intensifiant et spécialisant son entraînement depuis quatre ans sur ce 400 m qu'il sait être sa meilleure chance chez les valides, Pistorius a évolué morphologiquement. Il s'est affiné. Il est plus sec. Et ses prothèses sont donc moins adaptées à ces spécificités.

Son investissement pour se faire une place chez les valides lui a-t-il coûté sa place au soleil en handisport ? Depuis sa qualification pour les Mondiaux de Daegu (CDS, août 2011), il dit voir dans le regard de ses adversaires qu'il est considéré comme un athlète à part entière. Avant les JO, plusieurs meetings de haut niveau, dont deux de Ligue de diamant, Eugene et New York, l'ont accueilli pour le tour de piste. Où il a, à chaque fois, reçu une ovation supérieure à celle de ses adversaires.

Modèle chez les valides, homme à battre aux Paralympiques ? « Oscar n'a pas changé. Quand il vient aux Paralympiques, c'est pour gagner, assure Olivier Deniaud, entraîneur national français. Il a râlé, mais c'est la réaction d'un athlète qui n'a pas l'habitude de perdre. Depuis Pékin ce n'est pas que le niveau a augmenté, il a explosé ! Mais je l'ai croisé après sa finale du 100 m (où il a terminé 4e), et il était détendu, on a discuté de vins blancs sud-africains ! Il commence à accepter la défaite. Sur 400 m, il a une marge parce qu'il se frotte aux valides. Il y en a très peu d'organisés pour les amputés. » Sa démonstration en finale hier l'a rappelé. C'est sur le 400 m que Pistorius est enfin dans son univers.

Illustration(s) : (Photo Suzanne Plunkett/Reuters)

LONDRES, STADE OLYMPIQUE, HIER. Oscar Pistorius a attendu la dernière course pour décrocher son premier titre individuel de ces Jeux.

© 2012 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20120909·EQ·2534034

© 2012 *L'Équipe*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20120909·EQ·2534040

ANNEXE 3 : Extraits des analyses par partie

PARTIE 1 (JUIN – SEPTEMBRE 2007)

FORMATION D'UN DEBAT

Déclenché par la participation avec les valides	
Déclenché par l'appareillage	Fantasme de l'hybride Pistorius est-il avantagé ?
Ampleur du débat	Surprenante Débat fortement médiatisé
Ne s'arrêtera pas avec la décision de l'IAAF	Forte dimension affective
Perturbe la préparation de Pistorius	
A pris de court le monde sportif	
Débat technique	Meilleure démarche

LES PERFORMANCES DE PISTORIUS

Suffisantes	Proches des minimas
	En fin de course
	Pour battre tous ses concurrents paralympiques
	Pour un début avec les valides
Insuffisantes	Actuellement pour se qualifier
	Par rapport aux meilleurs valides
	Pour croire aux JO 2008
	En début de course

PARTICIPATION AVEC LES VALIDES

Autorisée provisoirement	Le temps de faire des études
Demande de Pistorius	Réclamation / revendication
	Désir / rêve
Justifiée par une importante progression	
Devra se qualifier	
L'IAAF y est opposée	Contre Pistorius
	Règlement à dessein
	Peur du précédent
	Elle n'a pas de preuves

L'ÉTUDE DU DOCTEUR LOCATELLI

N'est pas contre Pistorius	Pistorius collabore
Mauvaise démarche	Pas de collaboration de l'IAAF avec Pistorius

	Ne vise que Pistorius
Objectifs de l'étude	Objectifs généraux
	Vérifier s'il y a avantage

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DU DOCTEUR LOCATELLI

Contenu du rapport	
Laissent penser que Pistorius est avantagé	Différences significatives avec les valides
	Aussi rapide que Johnson
Éléments non significatifs	

L'AVANTAGE

Pistorius est avantagé	L'appareillage grandit Pistorius
	La performance de Pistorius est trop importante
	Les prothèses donnent un effet ressort
	Il ne souffre pas de la fatigue des mollets
	Par rapport aux simples amputés
Pistorius n'est pas avantagé	Pistorius est désavantagé

CÉLÉBRITE DE PISTORIUS

Pistorius est plus populaire que les champions valides	Illégitime
Parce qu'il court avec les valides	
Sa présence a un impact sur le succès des meetings	Surprenant

Le thème qui revient le plus fréquemment (36 occurrences) est celui de la production d'un débat autour de Pistorius. « *En courant parmi les valides, en réclamant le droit de pouvoir, un jour, participer aux Jeux Olympiques, le Sud-africain créait l'agitation, la polémique.* » (L'Équipe, p. 12, 4 août 2007, El-Hannouni, presque sans bruit). « *Mais en demandant l'autorisation de courir lors des prochains Jeux de Pékin, le sympathique amputé n'ouvre-t-il pas un inquiétant débat* » (L'Équipe, p. 10, 27 septembre 2007, Le sprinteur parfait reste à venir).

Tout d'abord, ce débat est présenté comme provenant de l'appareillage de Pistorius (15). Ainsi, l'Équipe du 13 juillet 2007 (p16) titre : « *Les prothèses de la polémique* ». Dans ce même article, il est écrit : « *Avec ses prothèses en fibre de carbone fabriquées en Islande et baptisées « Cheetah », Oscar Pistorius entretient involontairement le fantasme de " l'athlète bionique ".* » « *Avec deux lames en carbone pour tibias, il continue de diviser l'athlétisme depuis qu'il a émis au printemps, après avoir bien figuré aux championnats d'Afrique du Sud des valides, le désir de participer à leurs côtés aux Jeux de Pékin.* » (Le Monde, p. 10,16 juillet 2007, Débuts remarquables pour Oscar Pistorius parmi les valides).

Cette focalisation sur l'appareillage amène à la question de l'avantage (12) qui est présenté comme le cœur des débats. « *Oscar Pistorius est-il avantagé par son appareillage ? C'est la question paradoxale qui agite le microcosme de l'athlétisme.* » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet

2007, Les prothèses de la polémique) Ou encore, « Être privé des deux jambes serait-il considéré comme un atout pour courir vite ? C'est la question que se pose la Fédération internationale d'athlétisme » (Ouest-France, 14 juillet 2007, Sans jambes, il court ' trop ' vite). Dans les discours, ce débat a pris une grande ampleur (7) et sa forte médiatisation est soulignée. « Un mois après la ruée des médias anglo-saxons sur l'affaire Pistorius, [...] ce sont les médias transalpins qui s'épanchaient hier sur ce cas encombrant pour la Fédération internationale. » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Pistorius plus fort que Powell) « La question de l'avantage que pouvait lui procurer ses désormais célèbres prothèses en carbone était sur toutes les lèvres. » (L'Équipe, p. 12, 4 août 2007, El-Hannouni, presque sans bruit)

Le second thème qui organise les discours porte sur les performances de Pistorius (34). Celles-ci semblent délicates à qualifier comme semble l'attester les nombreuses oppositions qui traversent cette thématique. En effet, elles apparaissent d'abord comme équivalentes à celles des valides. « Réalisant des temps comparables à ceux des valides. » (Ouest-France, 19 juillet 2007, Oscar Pistorius disqualifié) Elles apparaissent essentiellement comme suffisantes pour espérer une qualification dans les grandes compétitions internationales. « Vice-champion d'Afrique du Sud en mars chez les valides en 46''56, une seconde de plus que les minima A pour Osaka, Oscar Pistorius peut prétendre à un chrono lui permettant d'aller au Japon. » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Pistorius plus fort que Powell) « De quoi se prendre légitimement à rêver à participer aux Jeux de Pékin d'août 2008. » (Le Monde, p. 16, 30 juin 2007, Oscar Pistorius veut défier, avec ses prothèses, les athlètes valides).

Mais, ces performances sont également perçues comme insuffisantes pour se qualifier actuellement, qualification qui est ainsi repoussée à un futur lointain et incertain. « La route est encore longue pour le jeune Sud-Africain. » (Le Monde, p. 16, 30 juin 2007, Oscar Pistorius veut défier, avec ses prothèses, les athlètes valides) « Les JO ne sont pas pour demain. » (Ouest-France, 19 juillet 2007, Oscar Pistorius disqualifié)

Le troisième thème le plus récurrent dans les discours (25 occurrences) est celui de la participation de Pistorius avec les valides. Celle-ci est essentiellement présentée comme un problème pour l'IAAF qui semble essayer de s'y opposer. « On dit que sa foulée est plus grande grâce à ses prothèses. Mais quand Edwin Moses passait de 14 à 13, puis 12 foulées entre les haies, l'IAAF ne disait rien. On ne l'a jamais disqualifié. » (L'Équipe, p. 15, 14 juillet 2007, La colère de Pistorius) Il est ainsi plusieurs fois souligné la rapidité avec laquelle la fédération a modifié ses règlements concernant les aides techniques. « Quasi simultanément, la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) s'est fendue d'une règle stipulant l'interdiction d'utiliser " des ressorts, des roues ou tout autre élément qui donne à l'utilisateur un avantage sur ses concurrents n'en usant pas ". » (Le Monde, p. 16, 30 juin 2007, Oscar Pistorius veut défier, avec ses prothèses, les athlètes valides) Cette position de l'IAAF est expliquée notamment par la crainte du précédent. « L'IAAF craint surtout de donner corps à un précédent. » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Les prothèses de la polémique) « Si nous homologuions certaines technologies, nous risquerions l'escalade. Ce serait à qui ferait les lames les plus élastiques » (L'Équipe, p. 12, 16 juillet 2007, Pistorius : l'IAAF circonspecte).

Le quatrième thème structurant cette partie du corpus concerne le premier test mis en place par l'IAAF (25) lors du meeting de Rome où une équipe a filmé la course de Pistorius afin d'évaluer certaines caractéristiques de sa course. On notera d'abord que l'approche scientifique est présentée comme la meilleure démarche. « La décision finalement accréditée par l'IAAF sera prise au terme du meilleur des processus. » (L'Équipe, Editorial, p. 2, 14 juillet 2007,

Oser en parler) « *La démarche de l'IAAF est plutôt saine, acquiesce Patrice Gergès* » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Les prothèses de la polémique) Néanmoins, le fait que l'IAAF n'ait pas collaboré avec Pistorius semble confirmer son hostilité vis-à-vis du sud-africain et jette le doute sur les résultats obtenus. « *Elle ne m'a jamais appelé pour me demander des renseignements, c'est incroyable.* » (L'Équipe, p. 15, 14 juillet 2007, La colère de Pistorius) « *On dirait le FBI qui travaille dans le secret le plus total.* » (L'Équipe, p. 15, 14 juillet 2007, La colère de Pistorius)

Un autre thème récurrent (37) est celui qui porte sur l'avantage de Pistorius. L'élément mobilisé pour soutenir l'idée que Pistorius est avantagé est que ses performances sont trop importantes et sont impossibles à réaliser pour les valides. Ainsi, le 14 juillet 2007 Ouest France titre : « *Sans jambes, il court "trop" vite* » (Ouest-France, 14 juillet 2007, Sans jambes, il court "trop" vite). « *Si vous avez un gars qui atteint sa vitesse maximale au bout de 150 m et qui la conserve jusqu'à la ligne d'arrivée, ça ne va pas. Même les meilleurs comme Jeremy Wariner ne sont pas capables de faire cela* » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Les prothèses de la polémique) « *Il court un 100 m en 10"91. Logiquement, il devrait boucler le 400 m en 47", sauf qu'il a un deuxième 200 m plus rapide que de raison.* » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Les prothèses de la polémique) L'autre élément le plus fréquemment mobilisé pour affirmer que Pistorius est avantagé concerne la taille des prothèses. « *Il est amputé bilatéralement et très bas, ce qui lui permet d'agrandir artificiellement ses membres inférieurs.* » (Le Monde, p. 16, 30 juin 2007, Oscar Pistorius veut défier, avec ses prothèses, les athlètes valides) Ou encore, son appareillage « *lui offrirait une foulée plus ample que celle d'Asafa Powell, lui aurait fait gagner 10 cm en taille* » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Les prothèses de la polémique)

Mais Pistorius est également présenté comme non avantagé (16). L'idée que Pistorius n'est pas avantagé est d'abord appuyée par celle qu'il est désavantagé et notamment par le manque de sensibilité dû à l'appareillage. On souligne ainsi que « *le fait qu'il n'y ait aucun contact direct entre la piste et l'endroit où il est amputé sous les genoux ne permet pas de renvoyer le même type d'information à son cerveau. Il lui faut un très haut niveau de concentration. Il lui arrive de tomber à l'échauffement tellement c'est dur.* » (Le Monde, p. 10, 16 juillet 2007, Débuts remarquables pour Oscar Pistorius parmi les valides) L'autre élément mobilisé pour souligner qu'Oscar Pistorius n'est pas avantagé est que les éléments avancés ne constituent pas des preuves. « *Oscar a le même finish que Michael Johnson. Mais que voulez-vous expliquer ?* » (L'Équipe, p. 15, 14 juillet 2007, La colère de Pistorius) « *Mais il est possible que ce soit une qualité naturelle. On ignore s'il ne serait pas capable de faire 44" avec des pieds...* » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Les prothèses de la polémique)

Un autre thème est celui de la popularité de Pistorius (15) où l'on souligne notamment qu'elle est supérieure à celle des champions d'athlétisme. « *Hier à Rome, l'athlète handisport, en lice ce soir sur un 400 m valide, a éclipsé le retour du recordman du monde du 100 m.* » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Pistorius plus fort que Powell) « *Une chose est sûre: au meeting de Sheffield, dimanche, où il sera opposé au champion du monde du 400m, ce sera lui la star.* » (Ouest-France, 14 juillet 2007, Sans jambes, il court 'trop' vite) L'autre élément permettant d'affirmer la popularité de Pistorius est l'impact que sa participation a eu sur les meetings. « *"JAMAIS JE N'AURAIS CRU que ça prendrait une telle ampleur." Luigi D'Onofrio, l'expérimenté organisateur du Golden Gala de Rome, a la moustache qui frise de surprise.* » (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Pistorius plus fort que Powell)

Enfin, le thème qui clôture la première partie du corpus est celui des résultats des premiers tests de l'IAAF (12). En effet, l'IAAF va ensuite annoncer qu'elle a mandaté le professeur Brüggemann pour réaliser une étude plus approfondie avec Oscar Pistorius. Les résultats des premiers tests sont majoritairement présentés comme prouvant l'avantage. On souligne ainsi que « *les premières conclusions de ses experts ne sont pas favorables à l'athlète sud-africain.* » (L'Équipe, p. 12, 16 juillet 2007, Pistorius : l'IAAF circonspecte) Ou encore que « *l'IAAF s'apprête à démontrer qu'elles lui confèrent un indéniable avantage* » (L'Équipe, p. 12, 16 juillet 2007, Pistorius : l'IAAF circonspecte). Ces conclusions s'appuient notamment sur le critère de la performance trop importante. « *Avec le même nombre de foulées, le concurrent classé troisième derrière lui à Rome a couru les derniers 200 m une seconde plus lentement. (...)* » (L'Équipe, p. 12, 16 juillet 2007, Pistorius : l'IAAF circonspecte)

L'analyse des relations par opposition amène ici quelques précisions sur la manière dont est perçue Pistorius.

Performance suffisante	Performance insuffisante
<p>Pour espérer une qualification</p> <p>-« <i>De quoi se prendre légitimement à rêver à participer aux Jeux de Pékin d'août 2008.</i> »</p> <p>-« <i>Vice-champion d'Afrique du Sud en mars chez les valides en 46''56, une seconde de plus que les minima A pour Osaka, Oscar Pistorius peut prétendre à un chrono lui permettant d'aller au Japon.</i> »</p> <p>-« <i>Ce qui lui fait espérer d'être qualifié pour les Mondiaux (des valides), fin août.</i> »</p>	<p>Pour se qualifier</p> <p>-« <i>La route est encore longue pour le jeune Sud-Africain.</i> »</p> <p>-« <i>un chrono certes meilleur que ceux du champion d'Europe Marc Raquil (47''07 à Strasbourg pour l'instant) mais qui ne le qualifie pas encore pour le Japon.</i> »</p> <p>-« <i>Les JO ne sont pas pour demain.</i> »</p>
<p>Pour rattraper son retard</p> <p>-« <i>survolé la ligne droite pour atterrir à la deuxième place en 46''90, à 18 centièmes de l'Italien Bracciola.</i> »</p> <p>-« <i>une dernière ligne droite phénoménale.</i> »</p> <p>-« <i>Son finish, d'une course A.</i> »</p>	<p>Prend du retard en début de course</p> <p>-« <i>Arrivé bon dernier à la sortie de l'ultime virage,</i> »</p> <p>-« <i>un temps de réaction catastrophique à l'ordre de départ, un premier 200 m poussif,</i> »</p> <p>-« <i>SON TEMPS DE RÉACTION (0''40) est digne d'une course C.</i> »</p>
<p>Pour être le meilleur athlète handicapé</p> <p>-« <i>Comme lui, elle règne avec ennui sur l'athlétisme handisport, possède des records du monde à la pelle.</i> »</p> <p>-« <i>Oscar Pistorius, un Sud-Africain de 21 ans, amputé des pieds, court avec des prothèses. Vite. Très vite.</i> »</p> <p>-« <i>" Fastest thing on no legs " (" le truc sans jambes le plus rapide "), »</i></p>	<p>Pour faire partie de l'élite des valides</p> <p>-« <i>je recherche mes compétiteurs parmi les 15 ou 20 meilleurs mondiaux dans chaque épreuve et, valide ou non, il n'en fait pas partie.</i> »</p> <p>-« <i>Les records personnels de cet étudiant sud-africain de 20 ans [...] ne l'auraient jamais extrait de l'anonymat</i> »</p>
<p>Pour un début avec les valides</p> <p>-« <i>Débuts remarquables pour Oscar Pistorius parmi les valides</i> »</p> <p>-« <i>Une performance de bon augure pour le Sud-Africain, multiple médaillé olympique handisport, qui, à 20 ans, faisait son entrée internationale parmi les athlètes valides.</i> »</p>	<p>Globalement</p> <p>-« <i>En attendant, à Sheffield, avec un record personnel à 43 sec 62, Jeremy Wariner devrait distancer Oscar Pistorius d'une bonne vingtaine de mètres.</i> »</p> <p>-« <i>Pour l'heure, Pistorius est seulement vice-champion d'Afrique du Sud en 46''56</i> »</p>

Ce système d'opposition place Pistorius dans une situation intermédiaire (liminalité), il ne semble plus être un athlète handicapé mais n'est pas encore un athlète valide.

Performances globalement insuffisantes	Performances irréalisables pour un valide
-« <i>En attendant, à Sheffield, avec un record personnel à 43 sec 62, Jeremy Wariner devrait</i>	-« <i>Si vous avez un gars qui atteint sa vitesse maximale au bout de 150 m et qui la conserve jusqu'à la ligne</i>

<i>distancer Oscar Pistorius d'une bonne vingtaine de mètres. »</i> <i>-« Pour l'heure, Pistorius est seulement vice-champion d'Afrique du Sud en 46''56 »</i>	<i>d'arrivée, ça ne va pas. Même les meilleurs comme Jeremy Wariner ne sont pas capables de faire cela. »</i> <i>-« Si un valide réalisait une telle performance, on dirait qu'il est dopé. »</i> <i>-« maintient quasi inaltérée sa force élastique même après 250, 300 m de course, une chose impensable pour un athlète valide »</i>
---	---

Cette opposition témoigne de l'interdiction symbolique qui est faite à Pistorius de produire des performances supérieures à celles des valides.

Performance inférieure aux champions	Popularité supérieure au champion
<i>-« En attendant, à Sheffield, avec un record personnel à 43 sec 62, Jeremy Wariner devrait distancer Oscar Pistorius d'une bonne vingtaine de mètres. »</i> <i>-« Pour l'heure, Pistorius est seulement vice-champion d'Afrique du Sud en 46''56 ».</i> <i>-« je recherche mes compétiteurs parmi les 15 ou 20 meilleurs mondiaux dans chaque épreuve et, valide ou non, il n'en fait pas partie. »</i>	<i>-« Pistorius plus fort que Powell. »</i> <i>-« Hier à Rome, l'athlète handisport, en lice ce soir sur un 400 m valide, a éclipsé le retour du recordman du monde du 100 m. »</i> <i>-« Une chose est sûre: au meeting de Sheffield, dimanche, où il sera opposé au champion du monde du 400m, ce sera lui la star. »</i>

Cette opposition marque l'usurpation de la popularité de Pistorius qui est fautive en ce qu'elle ne se justifie pas d'un point de vue sportif. Cela apparaît explicitement dans le passage suivant : « il reconnaît volontiers que si la présence de ce coureur pas comme les autres devait voler la vedette aux autres, aux vraies stars du synthétique, Asafa Powell en tête, " ce ne serait pas normal et pas bien ". (L'Équipe, p. 16, 13 juillet 2007, Pistorius plus fort que Powell)

PARTIE 2 (DÉCEMBRE 2007 – 13 JANVIER 2008)

DÉCISION DE L'IAAF

Calendrier	
L'IAAF prend son temps pour décider	Ne fait pas de commentaires immédiats
	La décision est reportée
	C'est une décision difficile
	Parce qu'il faut consulter Pistorius
L'interdiction est inévitable	L'IAAF se prépare à l'appel de Pistorius
	Pistorius avait annoncé qu'il accepterait la décision de l'IAAF
	Mais il n'acceptera pas car il est devenu populaire
	Pistorius va faire appel
Est basée sur les conclusions du rapport Brüggemann	
La décision est difficile à prendre	Si autorisation
	Si interdiction

LE RAPPORT BRÜGGEMANN

Le professeur mandaté	
Calendrier	
Les parties collaborent	L'étude s'est déroulée dans une bonne ambiance
Le rapport est terminé	
Les objectifs de cette étude	Déterminer si avantage
	L'IAAF veut prouver sa bonne volonté
	Il faut comprendre la différence de Pistorius
Contenu de l'étude	
Les points forts de l'étude	
L'étude est insuffisante	

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT

Sont transmises à l'IAAF	Que va-t-elle en faire ?
	La procédure n'est pas encore fixée
	L'IAAF va interpréter les conclusions
	Brüggemann n'a pas fait de recommandations
Conclusions	Pistorius est avantagé
	Ces conclusions surprennent Brüggemann
	Le professeur est fasciné par Pistorius
	Les conclusions sont univoques

	Ces conclusions contredisent Pistorius
--	--

AVANTAGE

Pistorius est fortement avantage	
L'avantage est proportionnel à la distance	Ce qui explique la forme de sa course sur 400 mètres
Il est avantage malgré quelques désavantages	
L'efficacité des prothèses	Elles sont moins lourdes que les jambes
	Elles ne se fatiguent pas
	Elles lui permettent de dépenser moins d'énergie
	Effet ressort
Les capacités athlétiques de Pistorius sont inférieures aux valides	Donc les prothèses compensent ce déficit
Pistorius n'est pas avantage	Les prothèses sont un dispositif de propulsion passive
	Pistorius est désavantage

Le thème qui apparaît le plus fréquemment dans ces discours est celui de la décision de l'IAAF concernant Pistorius (56 occurrences). Tout d'abord, elle est mise en scène comme une évidence, l'IAAF va interdire à Pistorius de prendre part aux compétitions des valides notamment parce que les conclusions des tests le permettent. « *Mais, à la lumière du rapport d'expert rendu le mois dernier, l'IAAF devrait en toute logique recalculer l'athlète.* » (Le Parisien, p. 24, 10 janvier 2008, Athlétisme) « *Sous réserve de l'accord des membres du conseil, elle va dire non au vu des résultats de tests biomécaniques qui montrent l'avantage que procurent les prothèses Cheetah.* » (L'Équipe, p. 15, 14 janvier 2008, PISTORIUS : DÉCISION AUJOURD'HUI) Les discours médiatiques soulignent encore que « *la fédération internationale (IAAF) devait annoncer, hier par communiqué, que, les résultats montrant que les prothèses Cheetah lui conféraient un avantage sur ses adversaires, il lui serait opposé l'article 144-2 sur les « dispositifs techniques.* » (L'Équipe, p. 9, 11 janvier 2008, Dossier Pistorius, ça ne fait que commencer)

Cette idée est renforcée par l'idée qu'il est certain également que Pistorius va faire appel. « *Le Sud-Africain, lui, n'a pas l'intention de renoncer aux JO.* » (L'Équipe, p. 9, 11 janvier 2008, Dossier Pistorius, ça ne fait que commencer). « *Si la réponse (de l'IAAF) est négative, nous ferons appel* » (L'Équipe, p. 9, 11 janvier 2008, Dossier Pistorius, ça ne fait que commencer). Ainsi, les discours médiatiques soulignent que l'interdiction de l'IAAF n'arrêtera pas l'affaire Pistorius. L'Équipe titre par exemple : « *Dossier Pistorius, ça ne fait que commencer* » (L'Équipe, p. 9, 11 janvier 2008, Dossier Pistorius, ça ne fait que commencer). Il y est écrit un peu plus loin : « *ÉVIDEMMENT, c'était trop simple.* » (L'Équipe, p. 9, 11 janvier 2008, Dossier Pistorius, ça ne fait que commencer)

Par ailleurs, les discours médiatiques soulignent que la Fédération Internationale prend son temps pour décider si elle va autoriser Pistorius à courir avec les valides. « *L'IAAF a justement décidé de prendre son temps.* » (L'Équipe, p. 16, 14 décembre 2007, Pistorius au rapport !) « *Accusée au début de l'été de mauvaise volonté envers le champion paralympique, la Fédération internationale s'est cependant gardée de sauter sur les paroles de l'expert*

allemand. » (L'Équipe, p. 6, 20 décembre 2007, Pistorius, l'avantage est constitué)

Un autre thème structurant les discours est celui de l'étude réalisée par le professeur Brüggemann. Ce thème s'organise essentiellement autour des objectifs de cette étude. D'une part, l'étude est présentée comme visant à déterminer si Pistorius est avantagé ou non. « *L'étude doit déterminer si les prothèses confèrent « un avantage technique ou mécanique »* (L'Équipe, p. 15, 15 novembre 2007, PISTORIUS AU BANC D'ESSAI). « *Il s'agit de déterminer si Pistorius court à armes égales avec les valides. Ou s'il est avantagé par ses prothèses Cheetah high-tech.* » (L'Équipe, p. 16, 14 décembre 2007, Pistorius au rapport !) D'autre part, l'étude est mise en scène comme une tentative de la Fédération Internationale d'Athlétisme de prouver sa bonne volonté envers le sprinteur sud-africain. « *L'assertion heurte et déchaîne des passions dont l'IAAF cherche désespérément à se soustraire.* » (L'Équipe, p. 16, 14 décembre 2007, Pistorius au rapport !) « *Après une première étude unilatérale à Rome, elle a donc tenté de reprendre la main sur le dossier et convié à ses frais la science et Pistorius à Cologne.* » (L'Équipe, p. 16, 14 décembre 2007, Pistorius au rapport !)

La seconde thématique, en termes de nombre d'occurrences (35) est celui des résultats du rapport Brüggemann. Tout d'abord, les discours médiatiques mentionnent qu'ils ont été transmis à l'IAAF et que celle-ci va devoir les interpréter. « *Elle va maintenant examiner le rapport.* » (L'Équipe, p. 16, 14 décembre 2007, Pistorius au rapport !) « *Ensuite, la question pour l'IAAF est : quel pourcentage est acceptable ?* » (L'Équipe, p. 16, 14 décembre 2007, Pistorius au rapport !) Les discours soulignent essentiellement que le professeur Brüggemann n'a fait aucune recommandation. « *Ce n'est pas ma mission de juger.* » (L'Équipe, p. 16, 14 décembre 2007, Pistorius au rapport !) « *Le professeur n'a toutefois fait aucune recommandation à la fédération internationale* » (Le Figaro, p. 12, 20 décembre 2007, Le cas Oscar Pistorius, dit « Blade Runner », entre les mains de la Fédération internationale). Les résultats du rapport Brüggemann sont mis en scènes comme univoques, Pistorius est avantagé. L'Équipe titre : « *Pistorius, l'avantage est constitué* » (L'Équipe, p. 6, 20 décembre 2007, Pistorius, l'avantage est constitué). Il y est écrit plus loin : « *Le rapport Brüggemann confirme que les prothèses du Sud-Africain ne le mettent pas sur la même ligne que les coureurs valides.* » (L'Équipe, p. 6, 20 décembre 2007, Pistorius, l'avantage est constitué) « *Superviseur des tests, le professeur Brüggemann estimait dans son rapport que la restitution d'énergie avoisinait 90 %, soit trente de plus qu'une jambe normale...* » (L'Équipe, p. 9, 11 janvier 2008, Dossier Pistorius, ça ne fait que commencer) Enfin, les discours médiatiques soulignent que cette conclusion contredit Pistorius qui avait déclaré ne pas être avantagé. « *Le Sud-Africain affirmait que ses prothèses Cheetah high-tech ne lui conféraient aucun avantage [...] Il est donc contredit par la science.* » (L'Équipe, p. 6, 20 décembre 2007, Pistorius, l'avantage est constitué)

Le dernier thème organisateur de cette partie du corpus est celui de l'avantage. Contrairement à la partie précédente, on souligne quasi exclusivement qu'il est avantagé. Cet avantage est surtout issu des performances de la prothèse. « *Pas de doute, selon lui : les prothèses présentent un moindre coût énergétique et sont plus efficaces.* » (L'Équipe, p. 16, 14 décembre 2007, Pistorius au rapport !) « *La restitution d'énergie, notamment, « avoisine 90 % », soit environ 30 % de plus qu'une jambe normale.* » (L'Équipe, p. 6, 20 décembre 2007, Pistorius, l'avantage est constitué) « *Ses prothèses de fibre de carbone restitueraient notamment 30 %*

d'énergie de plus que le pied d'un athlète valide. » (Le Monde, p. 19, 21 décembre 2007, Le rêve olympique d'Oscar Pistorius s'éloigne)

Les problèmes d'une autorisation	Les problèmes d'une interdiction
<p><i>-Autoriser Pistorius à courir aux JO avec les valides n'ouvrirait-il pas la voie aux dérives technologiques ?</i></p> <p><i>-Tucker craint le précédent : « La question n'est pas tant : a-t-il un avantage aujourd'hui ? que : a-t-il la possibilité d'en avoir un dans le futur ? Bien sûr que oui.</i></p> <p><i>-L'IAAF doit mettre le holà tout de suite. »</i></p> <p><i>-Comme un javelot, il s'agira alors de les contrôler chaque fois et sans doute peut-on s'attendre, dans vingt ans peut-être, à multiplier les tests de validité sur les matériels à venir...</i></p>	<p><i>-A contrario, un non fédéral ne sera pas non plus facile à gérer.</i></p> <p><i>-Pas facile d'aller à contre-courant de l'émotion populaire (... et des revenus afférents) et d'endosser le rôle du méchant !</i></p>

PARTIE 3 (14 JANVIER 2008 – FÉVRIER 2008)

L'INTERDICTION DE L'IAAF

Calendrier	L'IAAF a mis longtemps pour se décider Bien que l'IAAF se soit décidée avant que Pistorius ne réussisse à se qualifier
L'interdiction n'est pas surprenante	
Pistorius n'est pas d'accord	
La procédure de prise de décision	Vote du conseil La décision est basée sur les conclusions du rapport Brüggemann
Les conséquences de cette interdiction	
L'IAAF considère que Pistorius est avantage	
Cette décision n'arrêtera pas la controverse	Car Pistorius va faire appel Mais c'est une décision importante

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT BRÜGGEMANN

Pistorius est avantage	
Les résultats sont certains	
Pistorius n'est pas d'accord	
Les conclusions de ce rapport sont insuffisantes	

L'APPEL DE PISTORIUS

Il ne se résoudra pas avant Pékin	Mais Pistorius pourrait participer aux JO de Londres
Quel tribunal saisir ?	
Pourquoi Pistorius fait-il appel ?	Parce qu'il veut avoir le droit de courir Pour le sport et les personnes handicapées
Il s'agira de prouver que le rapport Brüggemann est insuffisant	
Pistorius est encouragé dans cette démarche	

L'AVANTAGE

Pistorius est avantage	Les prothèses sont plus efficaces que la jambe Les capacités athlétiques de Pistorius sont inférieures aux valides
Pistorius n'est pas avantage	Il ne peut pas s'entraîner comme les autres

Le thème le plus récurrent de cette partie du corpus (54 occurrences) est l'interdiction de l'IAAF qui estime que les prothèses de Pistorius l'avantagent. Les discours médiatiques soulignent notamment que cette décision ne mettra pas fin à la controverse autour d'Oscar Pistorius car celui-ci va faire appel. Ouest France titre notamment : « *Oscar Pistorius veut continuer son combat* » (Ouest-France, p. 12, 3 février 2008, Oscar Pistorius veut continuer son combat). « *Oscar Pistorius, athlète double amputé des jambes, pourrait continuer de faire des vagues.* » (L'Équipe, p. 2, 15 janvier 2008a, Pistorius veut rebondir) « *Oscar Pistorius, qui s'était déjà aligné contre de tels athlètes lors de réunions internationales (l'IAAF n'avait aucune raison de l'interdire a priori), conteste la décision et fera appel, a indiqué dès hier Peet Van Zeel, son manager.* » (Le Figaro, p. 11, 15 janvier 2008, Le « coureur sans jambes » interdit de Jeux olympiques)

Deuxièmement, les articles mentionnent fréquemment que la décision est basée sur les conclusions du rapport Brüggemann. « *L'IAAF devait, pour ce faire, baser sa décision sur les tests biomécaniques passés par « Blade Runner » (le coureur sur lames), début novembre.* » (L'Équipe, p. 15, 15 janvier 2008b, Pistorius n'ira pas à Pékin) « *Le vote s'appuie sur les conclusions de l'« étude scientifique indépendante menée par le professeur Gert Peter Brüggemann », effectuée à l'Université du sport de Cologne, en Allemagne.* » (Le Figaro, p. 11, 15 janvier 2008, Le « coureur sans jambes » interdit de Jeux olympiques)

Un autre thème récurrent dans les débats concerne les résultats des tests (12 occurrences). Outre quelques mentions à l'avantage de Pistorius, les conclusions du rapport Brüggemann sont essentiellement présentées comme insuffisantes pour apporter la certitude de l'avantage. « *La Fédération internationale d'athlétisme et le Comité international olympique lui ont en effet refusé les JO pour de sombres raisons technologiques.* » (Le Parisien, p. 23, 26 mars 2008, Oscar Pistorius, l'athlète sans limites) « *Ces tests ont été uniquement biomécaniques, peut-être parce qu'il fallait trancher vite, avant Pékin...* » (L'Équipe, p. 15, 15 janvier 2008b, Pistorius n'ira pas à Pékin) Ou encore, « *Peet van Zyl a affirmé avoir envoyé le rapport de Brüggemann à divers experts américains. « Ils nous ont dit qu'il ne prenait pas assez de variables en compte.* » (L'Équipe, p. 4, 30 janvier 2008, PISTORIUS RENONCE AUX JEUX MAIS PAS À SON COMBAT.)

La deuxième thématique, du point de vue du nombre d'occurrences concerne l'appel de Pistorius (21). Premièrement, cette contestation est présentée comme ne répondant pas seulement à des motivations personnelles. « *"Il est important d'aller de l'avant pour tous les autres athlètes handicapés qui veulent concourir aux côtés des valides et de faire sauter les les clivages et les barrières"* » (Le Figaro.fr, 29 janvier 2008, Pistorius veut continuer son combat) « *" Je pense que ce combat n'est pas seulement important pour moi, mais pour tout l'athlétisme ", a déclaré le jeune homme de 21 ans.* » (Ouest-France, p. 12, 3 février 2008, Oscar Pistorius veut continuer son combat)

Enfin, la thématique de l'avantage (16 occurrences) est un autre noyau discursif important de cette partie du corpus. Ce thème s'organise essentiellement autour de la mise en scène de la prothèse performante. « *Courir avec ces lames requiert un mouvement vertical moins important associé à un effort mécanique moindre pour soulever le corps.* » (L'Équipe, p. 15, 15 janvier 2008b, Pistorius n'ira pas à Pékin) « *Qui plus est, la déperdition d'énergie par la lame est inférieure de manière significative à celle de l'articulation d'une cheville normale à*

la vitesse maximale du sprint (9,3 % contre 41,4 %). » (L'Équipe, p. 15, 15 janvier 2008b, Pistorius n'ira pas à Pékin)

PARTIE 4 (AVRIL 2008 – JUIN 2008)

L'AUTORISATION DU TAS

Pistorius est presque aux JO	Il peut poursuivre son rêve
	Pistorius doit encore se qualifier
	La qualification sera difficile
Le TAS a estimé que Pistorius n'est pas avantagé	Il n'y a pas assez de preuves de l'avantage
	L'IAAF s'est trompée
	Il y a des preuves de l'absence d'avantage
Cette décision n'est pas contestée par l'IAAF	Pistorius sera le bienvenu dans les compétitions des valides
La joie de Pistorius	Même si la qualification est difficile
Décision unanime	

LES CONSÉQUENCES DE LA DECISION DU TAS

Elles sont majeures	Pour toutes les personnes handicapées
	Pour le sport en général
Elles sont limitées	Il ne s'agit pas d'un précédent
	L'IAAF peut toujours prouver l'avantage de Pistorius
Clôture la controverse sur l'avantage ?	Elle est terminée
	Des doutes persistent
Que faire de Pistorius désormais ?	

LES PERFORMANCES DE PISTORIUS

Le record de Pistorius	Insuffisant pour se qualifier
Des performances insuffisantes	Des départs lents
	Elles sont inférieures aux valides
Des performances suffisantes	Une fin de course très rapide
	Elles sont supérieures à ses concurrents paralympiques
Elle est proportionnelle à la distance	
Elle n'est pas proportionnelle à la distance	

LA QUALIFICATION POUR LES JO

Les performances nécessaires pour se qualifier	
Une qualification très difficile	Pistorius ne croit pas être capable de se qualifier pour les JO de Pékin
	La qualification est plus probable en 2012
	Pistorius va quand même essayer

	La qualification est plus probable avec le relais
--	---

LES INVITATIONS AUX MEETINGS DES VALIDES

Car Pistorius est très populaire	
Pistorius est très sollicité	Immédiatement après le verdict du TAS Les organisateurs de meeting espèrent qu'il viendra
Elles sont illégitimes en course A	Pistorius n'est pas assez performant Il s'agit d'un traitement de faveur
Elles sont légitimes en course B	
L'opportunisme des organisateurs	Ne sert pas Pistorius car il n'est pas assez performant

L'INTERDICTION DE L'IAAF

L'IAAF a estimé que Pistorius est avantage	
Cette décision était basée sur les conclusions du rapport Brüggemann	Elle a commandé une étude

Le thème qui apparaît le plus fréquemment dans cette partie du corpus est celui de l'autorisation du TAS (63 occurrences). Les discours médiatiques soulignent ainsi que Pistorius se rapproche des Jeux Olympiques. Le Parisien titre par exemple : « *Pistorius entrevoit Pékin* » (Le Parisien, p. 21, 17 mai 2008, Pistorius entrevoit Pékin). Ou encore, « *le Tribunal arbitral du sport (TAS) vient en effet de lui entrouvrir les portes de l'Olympe en le déclarant éligible pour les Jeux de Pékin, où il espère disputer le 400 m.* » (L'Équipe, p. 10, 17 mai 2008, Pistorius gagne une manche) Est notamment mise en scène la possibilité pour Pistorius de poursuivre son rêve. Le Monde titre ainsi : « *Oscar Pistorius peut rêver des JO avec ses jambes artificielles* » (Le Monde, p. 23, 19 mai 2008b, Oscar Pistorius peut rêver des JO avec ses jambes artificielles). « *Oscar Pistorius, athlète sud-africain de 21 ans amputé des deux jambes, va pouvoir poursuivre son rêve de disputer les Jeux olympiques de Pékin (8-24 août).* » (Le Monde, p. 1, 19 mai 2008a, Oscar Pistorius rêve des Jeux avec ses jambes de carbone) Cependant, les discours médiatiques s'organisent également autour de l'idée qu'il reste encore pour Pistorius à se qualifier. « *Si ces derniers cassaient la décision de l'IAAF, Pistorius devrait néanmoins réaliser les minima requis pour les Jeux (45''95).* » (L'Équipe, p. 13, 3 mai 2008, Montgomery vendeur d'héroïne) « *Maintenant, il appartient à Pistorius de se qualifier pour les Jeux.* » (L'Équipe, p. 10, 17 mai 2008, Pistorius gagne une manche)

Un autre thème récurrent concerne les conséquences de la décision du TAS d'autoriser Pistorius à prendre part aux compétitions de l'IAAF (18 occurrences). D'une part, elles sont présentées comme majeures. « *C'est un grand jour pour le sport.* » (Le Monde, p. 23, 19 mai 2008b, Oscar Pistorius peut rêver des JO avec ses jambes artificielles) « *C'est un jour très important pour moi, comme pour tous les athlètes paralympiques* » (L'Équipe, p. 10, 17 mai 2008, Pistorius gagne une manche). Mais d'autre part, elles sont également présentées comme

mineures notamment parce que cette décision ne constitue pas un précédent. « *Les portes des Jeux ne sont pas pour autant ouvertes à tous les paralympiques.* » (L'Équipe, p. 10, 17 mai 2008, Pistorius gagne une manche) « *Le TAS précise que son avis ne concerne que le cas d'Oscar Pistorius, avec ce type de prothèses* » (Le Monde, p. 23, 19 mai 2008b, Oscar Pistorius peut rêver des JO avec ses jambes artificielles).

Les discours médiatiques s'organisent également autour de la thématique de la performance de Pistorius (21 occurrences). Outre, les nombreuses oppositions traduisant, à l'instar du corpus de juillet 2007, l'incertitude quant à la perception des performances de Pistorius, on soulignera qu'elles sont majoritairement présentées comme insuffisantes pour se qualifier pour les Jeux olympiques de Pékin, notamment autour de l'opposition entre son record et les minimas exigés. « *Or, Oscar en est loin, puisque son record personnel est de 46''56.* » (Le Figaro, p. 14, 17 mai 2008a, Jeux de Pékin : un handicapé admis chez les valides) « *Son record personnel s'élève à 46 s 46, contre un temps exigé de 45 s 85.* » (Le Monde, p. 23, 19 mai 2008, Oscar Pistorius peut rêver des JO avec ses jambes artificielles) « *Les minima sont en effet fixés à 45''55 alors que son meilleur temps s'élève à 46''56.* » (L'Équipe, p. 13, Mercredi 28 mai 2008, PISTORIUS À EMMELOORD, PAS À BERLIN.)

Le thème de la qualification de Pistorius pour les JO de Pékin est très récurrent dans cette partie du corpus (41 occurrences). Celle-ci est essentiellement mise en scène comme très difficile. « *Ce qui est loin d'être fait.* » (L'Équipe, p. 10, 17 mai 2008, Pistorius gagne une manche) « *Y parviendra-t-il, rien n'est moins sûr.* » (Le Figaro, p. 14, 17 mai 2008a, Jeux de Pékin : un handicapé admis chez les valides) Ainsi, on mentionne fréquemment que Pistorius lui-même n'y croit pas. « *Oscar Pistorius, l'athlète sud-africain double amputé, qui est autorisé à participer aux JO de Pékin avec les valides, a reconnu qu'il ne croyait guère en ses chances de se qualifier sur 400 m.* » (Ouest-France, p. 21, 16 juin 2008) Le Figaro.fr titre : « *JO-2008 : Pistorius n'y croit guère* » (Le Figaro.fr, 11 juin 2008, JO-2008 : Pistorius n'y croit guère). Enfin, la qualification de Pistorius pour les JO apparaît plus probable en 2012. « *Oscar Pistorius, le coureur de 400 m amputé des deux jambes, a reconnu hier qu'il lui serait difficile de réaliser le minima olympique pour se qualifier pour les Jeux de Pékin, et que l'objectif le plus réaliste était de viser une participation aux JO de Londres en 2012.* » (Le Figaro, p. 12, 20 mai 2008, En Bref) « *Agé de 21 ans, il estime avoir plus de chances de se qualifier pour les Jeux de Londres en 2012.* » (Le Parisien, p. 18, 31 mai 2008, En Bref)

La thématique des invitations aux meetings que Pistorius reçoit suite à l'autorisation du TAS est un des principaux noyaux discursifs de cette partie du corpus (45 occurrences). Les discours médiatiques soulignent que c'est la popularité de Pistorius qui explique ces invitations. « *Oui mais voilà, depuis ses premières apparitions en meeting l'été dernier, à Rome puis à Sheffield, Oscar Pistorius fait parler et attire les caméras.* » (L'Équipe, p. 14, 20 mai 2008a, On courtise Pistorius) Dans le même article, il est écrit : « *C'est un coup de pub, constate Gérard Rousselle, l'organisateur du meeting Gaz de France de Paris - Saint-Denis.* » (L'Équipe, p. 14, 20 mai 2008a, On courtise Pistorius) Ces invitations sont néanmoins perçues comme illégitimes dans les courses A, et prennent les allures d'un traitement de faveur. « *Pour D'Onofrio, Pistorius ne peut pas accéder à la course A.* » (L'Équipe, p. 14, 20 mai 2008a, On courtise Pistorius) Ou encore, « *une course A, c'est n'importe quoi !* » (L'Équipe, p. 14, 20 mai 2008a, On courtise Pistorius) « *On n'est pas égaux.* » (L'Équipe, p. 14, 20 mai 2008a, On courtise Pistorius) Enfin, est mis en scène l'opportunisme des organisateurs.

« Gerhard Janetzky n'a pas laissé passer l'occasion. » (L'Équipe, p. 14, 20 mai 2008a, On courtise Pistorius) « Les organisateurs de meetings se frottent les mains. » (L'Équipe, p. 14, 20 mai 2008b, Zorro est-il arrivé ?) « Les organisateurs devront faire attention à ne pas confondre bons sentiments et opportunisme, athlétisme spectacle et voyeurisme. » (L'Équipe, p. 14, 20 mai 2008b, Zorro est-il arrivé ?)

Un autre thème récurrent dans les discours est celui de l'interdiction de la Fédération Internationale d'Athlétisme. Celle-ci est essentiellement mise en scène comme fondée sur les conclusions du rapport Brüggemann. « L'IAAF s'était basée sur le rapport d'expertise d'un laboratoire allemand » (L'Équipe, p. 10, 2 avril 2008, GATLIN DEVANT LE TAS LES 28 ET 29 MAI...). « Pour justifier son refus, l'IAAF reprenait les conclusions de l'étude menée par le professeur Gert Peter Brüggemann à l'Université du sport de Cologne. » (Le Figaro, p. 14, 17 mai 2008b, Une course différente des autres) « L'enquête a conclu que les prothèses de l'athlète, un modèle baptisé "Cheetah", produisaient de l'énergie. L'IAAF a donc prié Oscar Pistorius, qui avait participé aux meetings de Rome et de Sheffield, de retourner se mesurer aux invalides. » (Le Monde, p. 23, 19 mai 2008a, Oscar Pistorius peut rêver des JO avec ses jambes artificielles)

Les performances maximales de Pistorius	Les performances minimales pour se qualifier
<p>-« Même s'il a terminé deuxième des Championnats d'Afrique du Sud l'an passé, le record personnel de Pistorius, vingt et un ans, culmine pour l'instant à 46"56. »</p> <p>-« alors que son record personnel n'est que de 46"46. »</p> <p>-« Son record personnel est de 46 sec 46. »</p> <p>- « Il possède un record personnel à 46"46 »</p> <p>-« puisque son record personnel est de 46"56. »</p> <p>-« Son record personnel est de 46 secondes 46. »</p> <p>-« dont le record personnel culmine à 46"46 »</p> <p>-« sachant que son record personnel est de 46"46. »</p> <p>-« Son record personnel s'élève à 46 s 46 »</p> <p>-« alors que son meilleur temps s'élève à 46"56. »</p> <p>-« dont la meilleure performance est de 46"34 »</p> <p>-« dont la meilleure performance sur 400 m est 46"34 »</p>	<p>-« 45"95, voire 45"55 si un autre Sud-Africain court en moins de 45"95. »</p> <p>-« au minimum 45"95 »</p> <p>-« 45 sec 95, voire 45 sec 55 si un autre Sud-Africain court en moins de 45 sec 95 »</p> <p>-« et les minima sur 400 m sont fixés à 45"95, ou 45"55 pour que deux ou trois athlètes soient retenus. »</p> <p>-« à savoir 45,95 secondes, voire 45"55 si un autre athlète sud-africain passait en dessous des 45"95. »</p> <p>-« Il lui faut, pour se qualifier, courir le 400 mètres en 45 secondes 95 maximum, voire 45 secondes 55 si un autre Sud-Africain court en moins de 45 secondes 95. »</p> <p>-« Pour décrocher son ticket olympique, Pistorius [...] doit à présent réussir les minima imposés par l'IAAF (45"95, voire 45"55). »</p> <p>-« Pour participer aux JO en Chine sur 400 m, Pistorius devra réussir les minima olympiques (45"95) »</p> <p>-« contre un temps exigé de 45 s 85. »</p> <p>-« Les minima sont en effet fixés à 45"55 »</p> <p>-« alors que la barre pour les Jeux a été fixée à 45"55. »</p> <p>-« alors qu'il doit au moins réaliser 45"55 pour obtenir son billet. »</p>

Qualification peu probable en 2008	Qualification plus probable en 2012
<p>-« Ce qui est loin d'être fait. »</p> <p>-« Y parviendra-t-il, rien n'est moins sûr. »</p> <p>-« La partie n'est pas tout à fait gagnée. »</p> <p>-« Pour autant, Oscar Pistorius n'est pas encore qualifié pour le 400 mètres individuel des JO de Pékin. »</p>	<p>-« Et si ce n'est pas à Pékin, ce sera à Londres »</p> <p>-« Si ce n'est pas à Pékin, ce sera à Londres en 2012 »</p> <p>-« si ce n'est pas en 2008, ce sera en 2012 »</p> <p>-« Et si ce n'est pas à Pékin, ce sera à Londres en 2012 »</p> <p>-« Il est plus réaliste de penser que j'ai plus de</p>

<p>-« Oscar Pistorius n'est cependant pas assuré de concourir aux Jeux olympiques. »</p>	<p>chances de parvenir à me qualifier pour les JO de 2012 que ceux de 2008. »</p> <p>-« Oscar Pistorius, le coureur de 400 m amputé des deux jambes, a reconnu hier qu'il lui serait difficile de réaliser le minima olympique pour se qualifier pour les Jeux de Pékin, et que l'objectif le plus réaliste était de viser une participation aux JO de Londres en 2012. »</p> <p>-« Agé de 21 ans, il estime avoir plus de chances de se qualifier pour les Jeux de Londres en 2012. »</p>
--	--

Invitations aux meetings illégitimes en A	Invitations aux meetings légitimes en B
<p>-« Pour D'Onofrio, Pistorius ne peut pas accéder à la course A. »</p> <p>-« mais une course A, c'est n'importe quoi ! »</p>	<p>-« À Rome, l'an passé, j'avais trouvé remarquable sa présence dans la course B.. .»</p> <p>-« Il était à sa place. »</p> <p>-« Pour Luigi D'Onofrio, l'organisateur du meeting de Rome, qui a été le premier à faire place à Pistorius l'an passé, dans une course B, il n'y a que deux solutions : " Soit la course des paralympiques, soit la course B. »</p> <p>-« Qu'il fasse une course B, pourquoi pas »</p>

Performances insuffisantes	Performances suffisantes
<p>Départs lents :</p> <p>-« À la sortie du premier virage, Oscar Pistorius, dit " Blade Runner ", a été rattrapé par son voisin de couloir, l'athlète italien Moraglio. »</p> <p>-« Certes, mais il est beaucoup plus lent au démarrage. »</p>	<p>Arrivées rapides :</p> <p>-« Mais c'est dans la ligne droite que le Sud-Africain portera son effort pour finir en boulet de canon et arracher la deuxième place de la course B. »</p>
<p>Par rapport à l'élite valide :</p> <p>-« Avec ses 46"56, Pistorius, [...] n'a pas sa place dans l'élite internationale. »</p> <p>-« Cette performance, réalisée en 2007 aux Championnats d'Afrique du Sud, lui a valu de terminer l'année à la 264e place mondiale. »</p>	<p>Pour battre tous ses concurrents paralympiques :</p> <p>-« qui domine très largement sa catégorie en handisport »</p> <p>-« UN COUREUR sans rate a la réputation de courir vite. Mais un coureur sans jambes ? Le jeune athlète Sud-Africain OscarPistorius a déjà démontré, sur la piste, que c'était possible. »</p>

PARTIE 5 (JUILLET 2008 – AOÛT 2008)

PISTORIUS ECHOUE A SE QUALIFIER POUR LES JO DE PEKIN

Pistorius participera aux Jeux Paralympiques	
Les performances de Pistorius sont largement insuffisantes	
Échec malgré l'amélioration de son record	
Il reste le relais	

LA SELECTION DE PISTORIUS DANS LE RELAIS

Pistorius n'a pas été retenu	D'autres athlètes sud-africains vont plus vite que lui
Pistorius sera-t-il sélectionné ?	Il n'est pas assez rapide
	C'est à la Fédération Sud-Africaine de décider
	Cela ne pose pas de problème à l'IAAF
La participation de Pistorius à un relais constitue un danger	

La thématique centrale qui organise les discours de cette partie du corpus porte sur l'échec de la qualification de Pistorius (37 occurrences). Le Monde.fr titre par exemple : « *Oscar Pistorius, qui court avec des prothèses, ne s'est pas qualifié pour les JO de Pékin* » (Le Monde.fr, 19 juillet 2008, Oscar Pistorius, qui court avec des prothèses, ne s'est pas qualifié pour les JO de Pékin) « *L'athlète sud-africain Oscar Pistorius, double amputé autorisé à courir avec les valides, a échoué à se qualifier pour le 400 m aux jeux Olympiques* » (Le Figaro.fr, 17 juillet 2008, JO: Pistorius ne se qualifie pas sur 400m) « *Pour le Sud-Africain, comme pour le Britannique Chambers, le rêve des JO 2008 s'est arrêté hier.* » (Le Figaro, p. 10, 19 juillet 2008, Oscar Pistorius ne verra pas Pékin) Cette annonce est immédiatement associée à l'idée qu'il reste encore une possibilité à Pistorius de participer aux JO : le relais 4X400 mètres. « *Pistorius garde espoir pour le relais 4 × 400* » (Le Figaro, p. 12, 18 juillet 2008, En bref) « *Si son temps de 46'34, obtenu mercredi à Lucerne, ne lui permet pas de postuler à l'épreuve individuelle, il reste toujours en lice pour le relais.* » (Le Parisien, p. 22, 18 juillet 2008, En Bref) Ou encore, « *reste à savoir maintenant s'il aura une deuxième chance avec le relais...* » (L'Équipe, p. 9, 17 juillet 2008, Pistorius n'a plus que le relais)

L'autre thème structurant cette partie du corpus est celui de la sélection éventuelle de Pistorius dans le relais 4X400 mètres. « *Avec Oscar Pistorius, double amputé autorisé à courir avec les valides par le Tribunal arbitral du sport (TAS) ?* » (L'Équipe, p. 13, 18 juillet 2008, Relais : Pistorius saura lundi) Mais les discours s'organisent essentiellement autour du fait qu'il n'a finalement pas été retenu. « *L'athlète sera également absent du relais.* » (Le Figaro.fr, 18 juillet 2008, JO : Pistorius n'a pas été sélectionné) « *Après son échec mercredi*

lors des sélections individuelles, il n'a pas été retenu par la fédération sud-africaine dans l'équipe du relais 4 x 400 m. » (Le Parisien, p. 22, samedi 19 juillet 2008, Dwain Chambers privé de Jeux) L'explication unanime qui est fournie à cette non-sélection est que d'autres athlètes sud-africains ont couru plus vite qu lui. « " Il n'ira pas aux Jeux olympiques, nous avons des gars plus rapides que lui dans notre équipe ", a assuré le porte-parole de la fédération d'athlétisme sud-africaine.» (Le Monde.fr, 19 juillet 2008, Oscar Pistorius, qui court avec des prothèses, ne s'est pas qualifié pour les JO de Pékin) « Leonard Chuene a précisé que quatre autres Sud-Africains avaient signé des temps plus rapides. » (Le Figaro.fr, 18 juillet 2008, JO : Pistorius n'a pas été sélectionné)

PARTIE 6 (SEPTEMBRE 2008)

LA CELEBRITE DE PISTORIUS

Pistorius est fortement médiatisé	
Il est reconnu par ses concurrents paralympiques	Il est un modèle pour eux

L'ÉCHEC DE PISTORIUS A SE QUALIFIER POUR LES JO DE PEKIN

Pistorius va retenter sa chance en 2012	
N'a pas été retenu non plus dans le relais	
Sa préparation a été perturbée par sa bataille juridique	

LA PARTICIPATION AVEC LES VALIDES

Pistorius a du batailler pour en obtenir le droit	
D'autres athlètes handicapés veulent se mesurer aux valides	
L'IAAF est opposée à la présence de Pistorius	
Pistorius veut concourir avec les valides car les Jeux Paralympiques ne sont pas assez reconnus	Il veut être poussé à son maximum Il n'y a pas assez de concurrence dans le sport paralympique

LES PERFORMANCES DE PISTORIUS

Pistorius progresse	
Les sportifs handicapés se rapprochent des performances des valides	
Sa performance est produite par la prothèse	
Sa performance est produite par son corps	Il n'est pas différent des autres
Elles sont largement supérieures à celles de ses concurrents paralympiques	
La performance de Pistorius est unique	La forme de sa course est unique

Une des thématiques qui structure cette partie du corpus est celle de la célébrité d'Oscar Pistorius (14 occurrences). Le Parisien et L'Équipe titrent : « *Pistorius, la star* » (Le Parisien, p. 16, 5 septembre 2008, Pistorius, la star) (L'Équipe, p. 16, 17 septembre 2008a, Pistorius, la star). « *SON NOM A FAIT le tour du monde.* » (Le Parisien, p. 16, 5 septembre 2008, Pistorius, la star) Les discours donnent à voir particulièrement la reconnaissance sportive de ses concurrents paralympiques. « *Les qualités physiques de Pistorius sont reconnues par ses*

concurrents handisport. » (L'Équipe, p. 17, 14 septembre 2008, Pistorius n'abdique pas) « "Oscar aide notre sport par son attitude et sa façon d'aborder les courses", estime l'Américain Brian Frasure, troisième du 100 m. » (L'Équipe, p. 16, 17 septembre 2008b, Plus près des étoiles) Pistorius est même mis en scène comme un modèle pour les autres athlètes paralympiques. « *Mon but, c'est d'être Oscar Pistorius !* » (L'Équipe, p. 17, 14 septembre 2008, Pistorius n'abdique pas)

Les discours s'organisent également autour du thème de l'échec de Pistorius à se qualifier pour les JO de Pékin (13). « *In fine, Pistorius n'avait pu réaliser les minima et donc courir au mois d'août.* » (L'Équipe, p. 17, 14 septembre 2008, Pistorius n'abdique pas) « *Pistorius a finalement raté les minima de qualification sur 400 m pour 70/100.* » (L'Équipe, p. 16, 17 septembre 2008a, Pistorius, la star) Mais, il est souligné à plusieurs reprises que Pistorius va retenter sa chance pour les JO de Londres en 2012. A cet égard, L'Équipe titre par exemple : « *Pistorius n'abdique pas* » (L'Équipe, p. 17, 14 septembre 2008, Pistorius n'abdique pas) « *Mais Pistorius a déjà annoncé sa participation aux Jeux de Londres.* » (Le Figaro, p. 10, 8 septembre 2008, Oscar Pistorius, rapide comme un valide)

Un autre thème structurant du discours est celui de la participation avec les valides (16 occurrences). L'explication essentielle fournie au désir de Pistorius de courir avec les valides est que les paralympiques n'offrent pas assez de reconnaissance. « *Les Jeux paralympiques ne mettant pas assez en valeur l'athlète, Pistorius a souhaité participer aux JO.* » (Le Parisien, p. 16, 5 septembre 2008, Pistorius, la star) « *Un désir de reconnaissance* » (Aujourd'hui en France, p. 23, 10 septembre 2008, Oscar Pistorius, l'homme pressé)

La thématique la plus récurrente dans cette partie du corpus est celle des performances de Pistorius (30 occurrences). Les discours donnent essentiellement à voir Pistorius comme beaucoup plus performant que ses concurrents paralympiques. « *Il survole sa catégorie, confirme Jean Minier, responsable du haut niveau à la Fédération française handisport.* » (Aujourd'hui en France, p. 23, 10 septembre 2008, Oscar Pistorius, l'homme pressé) « *Ainsi, quand Pistorius flirte avec les 46" sur le tour de piste (son record personnel est de 46"25), ses rivaux peinent à descendre sous les 50".* » (Aujourd'hui en France, p. 23, 10 septembre 2008, Oscar Pistorius, l'homme pressé) Le Figaro.fr intitule l'un de ses articles : « *Pistorius, roi du sprint* » (Le Figaro.fr, 16 septembre 2008, Pistorius, roi du sprint)

Les prothèses produisent la performance	Le corps de Pistorius produit la performance
<p>-« <i>Mais, sur l'influence des prothèses dans la course, les athlètes de la catégorie de Pistorius sont moins catégoriques.</i> »</p> <p>-« <i>La technologie joue un rôle de plus en plus important, affirme ainsi Arnu Fourie, l'autre finaliste sud-africain du 400 m.</i> »</p> <p>-« <i>J'ai changé ma lame en début d'année et je ne trouve même pas les mots pour expliquer à quel point c'est différent.</i> »</p> <p>-« <i>Il y a un athlète, sénégalais je crois, il est bon, mais ses lames ne sont pas terribles. Il ne fera probablement jamais de bons résultats.</i> »</p>	<p>-« <i>Il faudra pourtant du temps avant qu'il ne réalise 42" sur 400 m, car c'est avant tout un corps humain qui active les prothèses.</i> »</p> <p>-« <i>Tout à sa quête de reconnaissance parmi les athlètes valides, Oscar Pistorius minimise l'influence de ses prothèses dans le déroulement de sa course</i> »</p> <p>-« <i>La technologie est restée la même depuis plus de dix ans. Ce sont les athlètes qui s'améliorent en s'entraînant beaucoup plus qu'avant.</i> »</p>

PARTIE 7 (JUIN 2011 – SEPTEMBRE 2011)

PISTORIUS PARTICIPE AUX MONDIAUX DE DAEGU

Pistorius y arrive enfin	
La présence de Pistorius est légitime	Il y est autorisé
L'IAAF continue de surveiller Pistorius	Vérification des prothèses La Fédération veut qu'il soit premier relayeur
Participation au relais	Constitue-t-elle un danger ?
Le premier	C'est un événement historique
La présence de Pistorius est méritée	
Les objectifs sportifs de Pistorius	
Pistorius réalise son rêve	Pistorius est ému La joie de Pistorius
Cette participation fait parler du handicap	

LES DÉBATS AUTOUR DE LA PARTICIPATION DE PISTORIUS AUX COMPÉTITIONS DES VALIDES

Les débats continuent	La décision du TAS ne les a pas éteints Pistorius doit continuer à se battre pour être reconnu
Nature du débat	C'est un débat scientifique La réflexion éthique est nécessaire face à l'impasse scientifique
La controverse dépasse la question de l'équité de la compétition	
Les débats agacent Pistorius	
Les débats ont été déclenchés par les meetings de 2007	
L'appareillage est au cœur des débats	

LES ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Leurs conclusions	Pistorius est avantagé Pistorius n'est pas avantagé Les conclusions sont toutes différentes voire opposées
Les études ne sont pas valables	Pistorius est différent et incomparable Les inconvénients de la course avec des prothèses n'ont pas été pris en compte Les protocoles ne sont pas valides L'interprétation des résultats n'est pas recevable

Le thème le plus récurrent dans cette partie du corpus (95 occurrences) est celui de la participation de Pistorius aux Mondiaux d'athlétisme de Daegu (95 occurrences). Cela est essentiellement mis en scène comme une première pour l'athlétisme. Ouest France titre par exemple : « *Oscar Pistorius, premier athlète handisport avec les valides* » (Ouest-France, 27 août 2011, Oscar Pistorius, premier athlète handisport avec les valides). « *POUR LA PREMIÈRE FOIS de l'histoire, un athlète amputé des deux jambes va concourir avec des valides aux Championnats du monde.* » (L'Équipe, p. 12-13, 22 août 2011, « Ce que je n'ai jamais aimé, c'est la pitié ») « *Oscar Pistorius sera le premier athlète handisport à courir avec les valides dans un championnat du monde d'athlétisme.* » (Ouest-France, 22 juillet 2011, Sans jambes mais avec les valides) Les discours médiatiques s'organisent ainsi autour du caractère historique de cette participation sportive. Ainsi, l'éditorial du Monde du 29 août 2011 s'intitule : « *Un jour historique pour Pistorius et pour le sport* » (Le Monde, p. 1, 29 août 2011, Un jour historique pour Pistorius et pour le sport). « *Dans la nuit de samedi à dimanche (à 4h15), on assistera à un moment d'histoire.* » (Ouest-France, 27 août 2011, Oscar Pistorius, premier athlète handisport avec les valides) « *Cela représente une véritable rupture que de voir un double amputé courir ici.* » (L'Équipe, p. 24, 27 août 2011, Pistorius, lames à vagues)

Une autre thématique organisatrice des discours est celle des débats autour de la participation sportive de Pistorius aux compétitions des valides (60 occurrences). Principalement, il est mentionné que les controverses continuent et ne se sont jamais éteintes. « *Avantagé ou pas avantagé par rapport à ses concurrents ? La controverse ne s'est jamais éteinte.* » (Le Figaro, p. 13, 27 août 2011, Oscar Pistorius ou la revanche de Blade Runner) « *En coulisses, pourtant, sa situation unique continue d'alimenter les débats.* » (Le Figaro, p. 13, 27 août 2011, Oscar Pistorius ou la revanche de Blade Runner) La progression de Pistorius et sa participation aux Mondiaux de Daegu sont perçues comme relançant les débats. Ainsi, par exemple, « *des pseudoscientifiques s'ingénient à faire des controverses chaque fois que j'améliore mes chronos.* » (L'Équipe, p. 12-13, 22 août 2011, « Ce que je n'ai jamais aimé, c'est la pitié ») Ou encore, « *cette qualification a fait resurgir les doutes entourant la régularité de ses lames lui accordent-elles un avantage substantiel sur les autres ?* » (L'Équipe, p. 12-13, 22 août 2011, « Ce que je n'ai jamais aimé, c'est la pitié ») Enfin, on notera que les controverses sont mises en scène essentiellement comme un problème scientifique. « *Une longue bataille d'experts a empoisonné ses rêves pendant quatre ans.* » (Ouest-France, 27 août 2011, Oscar Pistorius, premier athlète handisport avec les valides) « *Sur le fond, je ne peux pas me prononcer, je ne suis pas scientifique.* » (L'Équipe, p. 24, 27 août 2011, Pistorius, lames à vagues)

Enfin, les discours s'organisent également autour du thème des études scientifiques à propos d'Oscar Pistorius. Celles-ci sont présentées comme invalides. « *Même circonspection concernant l'interprétation colonnaise des paramètres cinématiques de la foulée de Pistorius* » (Le Monde.fr, 28 août 2011, Athlétisme : le cas Pistorius, question scientifique ou question éthique ?). « *A commencer par les protocoles de tests établis par Brüggeman, qui sont de nature à attirer la suspicion* » (Le Monde.fr, 28 août 2011, Athlétisme : le cas Pistorius, question scientifique ou question éthique ?). Les articles mentionnent également que les éventuels inconvénients des prothèses de Pistorius n'ont pas été étudiés, « *personne ne s'est vraiment penché sur les désavantages de ses prothèses.* » (Le Parisien, p. 22, 28 août

2011, Oscar Pistorius premier handicapé à participer aux Mondiaux d'athlétisme) L'invalidité des études réalisées à propos d'Oscar Pistorius est renforcée par l'opposition des conclusions auxquelles elles amènent.

Les études concluent à l'avantage	Les études concluent à l'absence d'avantage
<p>-« ses experts avaient conclu que ses prothèses en fibre de carbone constituaient un avantage. »</p> <p>-« dont les résultats ne lui avaient pas été favorables »</p> <p>-« Ils avaient établi que Pistorius courait plus vite grâce à ses « lames ». »</p> <p>-« concluant que ses prothèses en carbone lui conféraient un avantage sur les athlètes valides. »</p> <p>-« Plusieurs études estiment qu'elles lui procurent un avantage certain, « 10" sur un 400 m » avancent des chercheurs américains. »</p> <p>-« Des études réalisées à Cologne et Harvard ont démontré que Pistorius était avantagé par ses prothèses »</p> <p>-« Certains jugeaient qu'il tirait avantage des lamelles de carbone en forme de pattes de félin dont il se sert pour courir, par leur capacité à rebondir sur le sol. »</p>	<p>-« les plus grands spécialistes ont estimé que mes lames ne me procuraient pas d'avantage »</p> <p>-« Maintenant, regardez combien de scientifiques estiment que mes lames m'avantagent. Très peu. »</p> <p>-« Parmi eux Robert Gailey, biomécanicien ayant travaillé pour la NASA, spécialiste des prothèses qui assure que celles-ci restituent moins d'énergie qu'une jambe normale. »</p> <p>-« Les experts ont démontré qu'il ne tire pas avantage de ses prothèses. »</p>

A l'instar de la partie, l'impossibilité d'établir un consensus sur l'équivalence entre les prothèses de Pistorius et les jambes des valides rend impossible d'attribuer une signification sportive aux performances de Pistorius.

Les performances de Pistorius sont suffisantes	Les performances de Pistorius sont insuffisantes
<p>-« AU NIVEAU DES MEILLEURS »</p> <p>-« Avec son nouveau chrono personnel, qui fait de lui le deuxième meilleur Sud-Africain, il aurait pu finir cinquième aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008 et quatrième aux Championnats du monde 2009. »</p> <p>-« ce qui en fait le quinzième meilleur temps des engagés en Corée. »</p> <p>-« Avec un tel chrono, il aurait pu terminer cinquième aux Jeux de Pékin en 2008 et quatrième au Mondiaux de Berlin, l'année suivante. »</p> <p>-« quatorzième temps des engagés à Daegu. »</p>	<p>-« Les Jeux de Londres, quête ultime de Pistorius, sont encore loin... »</p> <p>-« Avec 45"07, le Sud-Africain est loin de faire partie des favoris. »</p> <p>-« 43"18, loin devant les 45"07 du Sud-Africain »</p> <p>-« Loin du meilleur temps du revenant de suspension, l'Américain LaShawn MERRITT »</p>

De manière encore plus générale, les jugements sportifs à propos de Pistorius sont également marqués par des oppositions. D'un point de vue symbolique, il est simultanément même et autre.

Pistorius est un athlète comme les autres	Pistorius est un athlète différent
<p>-« Un athlète comme les autres... »</p> <p>-« Je suis pourtant un athlète comme les autres »</p> <p>-« Mais quelle est la différence entre Oscar Pistorius et un autre athlète à qui on poserait une prothèse à l'épaule après un accident ?, s'interroge Christophe Brissonneau, sociologue du sport à l'université Paris-V. Aucune. »</p> <p>-« " Le point commun entre tous les sportifs, ce n'est pas le handicap mais la performance et l'excellence ",</p>	<p>-« s'il a gagné son combat, Oscar Pistorius n'est pas encore tout à fait un athlète comme les autres. »</p> <p>-« Le courage et le charisme d'Oscar Pistorius, alliés au génie de la technologie, en ont fait un héros des temps modernes. »</p> <p>-« Toujours à la recherche d'icônes, la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) a peut-être trouvé sa nouvelle locomotive. »</p> <p>-« Oscar est un exemple pour la jeunesse, il surmonte</p>

*a-t-elle ajouté en évoquant le cas d'Oscar Pistorius, athlète sud-africain amputé des deux jambes »
-« Je suis un athlète de haut niveau comme les autres. »*

son handicap avec un courage extraordinaire, s'enflamme le Sénégalais. »

PARTIE 8 (JUN 2012 – SEPTEMBRE 2012)

PISTORIUS EST UNIQUE

Le seul	Un héros Un modèle
Le premier	
C'est un événement historique	
D'autres athlètes finiront par faire pareil	
Pistorius dans un entre-deux	Entre sport paralympique et sport des valides Entre homme et machine

UN ATHLÈTE TRÈS CÉLÈBRE

Beaucoup suivent ses performances	
Les raisons de sa célébrité	
Il est largement soutenu par le public	
La star des Jeux Paralympiques	
La star des Jeux Olympiques	
Il attire l'attention sur les compétitions d'athlétisme	Les organisateurs de compétition se servent de la célébrité de Pistorius
Il y a un engouement médiatique autour de cet athlète	Qui va se vérifier aux JO

LES RÉSULTATS SPORTIFS DE PISTORIUS

Ils sont insuffisants pour une qualification aux JO	
Les résultats aux JO	C'est une réussite pour Pistorius
Il est battu aux Jeux Paralympiques	Pistorius est-il fatigué ?
	Il est moins performant car il s'est spécialisé sur le 400 mètres
	Pistorius est-il moins bien appareillé ?
	Le niveau des athlètes paralympiques a augmenté
	La défaite sur 100 mètres n'est pas surprenante
	La défaite sur 200 mètres est une surprise
Pistorius remporte le 400 mètres des Jeux Paralympiques	Il est le meilleur sur 400 mètres

LA QUALIFICATION DE PISTORIUS AUX JO

Pistorius a échoué à réaliser les minimas	
--	--

Pistorius est qualifié	La joie du sud-africain
	Tout le monde pensait que Pistorius ne participerait pas aux JO
	Mais la Fédération Sud-Africaine l'a repêché
Cette qualification n'est pas légitime	Il y avait probablement de forts enjeux commerciaux

LES DÉBATS À PROPOS D'OSCAR PISTORIUS

Les débats continuent	Relancés s'il venait à gagner un jour
	Relancés par sa présence aux JO
	Pistorius est désormais habitué
Les débats dépassent la question de l'équité sportive	
La nature du débat	Débat scientifique
	La réflexion éthique est nécessaire face à l'impasse scientifique
L'origine du débat	L'appareillage
	La participation avec les valides
	Il n'y a pas de débat chez les paralympiques
	La double participation aux JO et aux Jeux Paralympiques

LE DÉBAT SUR LES PROTHÈSES DES ATHLÈTES PARALYMPIQUES

Un débat amorcé par Pistorius	
La critique d'une course inéquitable	Pistorius n'a pas l'habitude de perdre
	Il s'agit d'une réaction à chaud
	Il met en cause l'appareillage de ses adversaires
Le Comité International Paralympique ne tient pas compte de la critique	
Le CIP va rencontrer Pistorius	
Les prothèses sont réglementaires	Elles ont été contrôlées avant la finale
Pistorius s'excuse	Ces adversaires sont des athlètes de haut niveau
	Pistorius ne revient pas sur le fond de sa critique

L'analyse thématique exhaustive montre que l'un des thèmes organisateur de cette partie du corpus concerne l'unicité de Pistorius (43 occurrences). Le Parisien titre par exemple : « *L'ovni Pistorius* » (Le Parisien, p 16, 4 août 2012, *L'ovni Pistorius*). En outre, il est mentionné que « *son histoire d'homme sans jambes est unique.* » (Le Monde, p 3, 6 août 2012, Oscar Pistorius, le proto-athlète) Ou encore, que Pistorius « *a démontré qu'il était toujours seul sur sa planète* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes). Cette unicité est principalement mise en scène autour de la thématique du premier. « *A 11h35, Oscar Pistorius se présentera sur la piste du Stade olympique, devenant ainsi le*

premier athlète handicapé à participer aux JO avec des valides. » (Le Parisien, p 16, 4 août 2012, L'ovni Pistorius) « *Oscar Pistorius devient le premier double amputé à courir une course olympique parmi les valides, lors de la première série du 400 m des JO de Londres.* » (Ouest-France, 5 août 2012, 11 h 35 Pistorius entre dans l'histoire) Cependant, il n'est pas seulement le premier à participer aux JO. « *Médaillé d'argent aux Mondiaux de Daegu (Corée du Sud), il devient le premier athlète handicapé à monter sur un podium avec des athlètes valides.* » (Le Monde, p 3, 6 août 2012, Oscar Pistorius, le proto-athlète) Enfin, les articles de presse mentionnent régulièrement la position intermédiaire de Pistorius. L'Équipe intitule l'un de ses articles : « *Pistorius entre deux mondes* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes). Plus précisément, cet entre-deux est mis en scène sous la forme du mixte humain-machine. Ainsi, Pistorius devient le « *dernier avatar de la dualité homme-machine* » (Le Monde.fr, 28 août 2011², Athlétisme : le cas Pistorius, question scientifique ou question éthique ?) L'intitulé de l'article du Monde en témoigne également : « *Oscar Pistorius, le proto-athlète* » (Le Monde, p 3, 6 août 2012, Oscar Pistorius, le proto-athlète) Cette hybridité est renforcée par une opposition structurant les discours sur les performances entre celle qui est produite par le corps de l'athlète et celle qui est produite par les prothèses.

La performance est produite par le corps	La performance est produite par l'appareillage
<p>-« <i>Ma progression n'est pas due à des changements d'ordre matériel, mais à tous les sacrifices que j'ai faits à tous mes entraînements.</i> »</p> <p>-« <i>"A l'entraînement, je dois le forcer à s'arrêter", insiste son coach Ampie Louw, qui assure que les prothèses en carbone de son coureur n'ont pas été modifiées depuis 2004.</i> »</p>	<p>-« <i>Il ne faut pas oublier que ce sont des lames de carbone qui le propulsent!</i> »</p> <p>-« <i>À la différence de la mienne, les siennes améliorent sa performance.</i> »</p>

Un autre thème organisateur des discours est celui de la célébrité de Pistorius (44 occurrences). Celui-ci est présenté comme la star des Jeux Olympiques et Paralympiques. « *Oscar Pistorius sera la star de ces Jeux paralympiques, quinze jours après avoir participé au 400 m chez les valides.* » (Le Parisien, p 14, 29 août 2012, Ces sportifs vont rallumer) « *Et comme leurs prédécesseurs avec Usain Bolt, un athlète retient l'attention pour les onze jours de compétition : le Sud-Africain Oscar Pistorius, trois fois médaillé d'or à Pékin (100 m, 200 m, 400 m) et demi-finaliste du 400 m aux JO 2012.* » (L'Équipe, p. 9, 30 août 2012, Londres ravive sa flamme) « *Il sera assurément l'une des vedettes des prochains JO de Londres (27 juillet-12 août).* » (Le Parisien, p 16, 5 juillet 2012, Pistorius disputera les JO avec les valides) En outre, il est souligné fréquemment l'engouement médiatique qu'il y a autour de cet athlète. « *Comme à Daegu en 2011, la machine médiatique va s'emballer.* » (Le Parisien, p 5, 27 juillet 2012, ... et un phénomène) « *1 h 3' C'est, montre en main, le temps qu'a mis Oscar Pistorius de sa sortie de la piste à sa sortie de la zone mixte.* » (L'Équipe, p. 14, 5 août 2012a, 1 h 3') « *Buzz assuré.* » (Le Parisien, p 16, 4 août 2012, L'ovni Pistorius)

La thématique la plus récurrente du point de vue du nombre d'occurrences est celle des résultats sportifs de Pistorius (85 occurrences). En effet, contrairement aux pronostics publiés dans les articles, entre les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques de Londres, Pistorius va perdre ses titres sur 100 mètres et 200 mètres. Les discours vont ainsi principalement s'organiser

² Cet article, publié en 2011, a été republié à l'occasion des Jeux Olympiques de Londres 2012.

autour de cette actualité surprenante. Deux explications principales sont fournies qui témoignent de l'incertitude quant au producteur de la performance. En effet, d'une part, les articles soulignent que ces défaites sont probablement dues à l'investissement de Pistorius dans les compétitions des valides, qui l'auraient fatigué et pour lesquelles il se serait spécialisé sur le 400 mètres. « *Engagé sur tous les fronts depuis de longues années, Pistorius dit « Blade Runner » n'accuse-t-il pas un coup de fatigue ?* » (Ouest-France, 4 septembre 2012, Pistorius relance le débat des prothèses) « *Son investissement pour se faire une place chez les valides lui a-t-il coûté sa place au soleil en handisport ?* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes) « *Je ne suis pas un coureur de 100 m", a-t-il reconnu.* » (Le Monde.fr, 8 septembre 2012, Pistorius détrôné sur 100 m, Assia El Hannouni décroche de nouveau l'or) L'autre explication porte sur l'impossibilité de Pistorius de changer d'appareillage depuis la décision du TAS. Ainsi, les articles de presse soulignent que les prothèses de Pistorius sont probablement moins performantes que celles de ses concurrents, comme l'atteste l'interrogation suivante : « *Des prothèses d'un autre temps ?* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes) Plus loin dans cet article, il est écrit que Pistorius « *paie pourtant le prix de son rêve : concourir avec les valides. Depuis quatre ans que le Tribunal arbitral du sport l'a autorisé à courir, il n'a pu changer de prothèses, de peur de voir le TAS revenir sur son jugement.* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes) Il est également souligné que les règles concernant les prothèses dans les compétitions paralympiques lui permettraient d'être plus grands. « *Avec ses Cheetah, « Blade Runner » mesure aujourd'hui 1,84 m. En jouant au maximum avec le règlement, qui calcule la longueur autorisée en fonction des mensurations des athlètes, il pourrait culminer à 1,93 m.* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes) Par ailleurs, les discours sur les défaites de Pistorius font apparaître une opposition entre la surprise de celle du 200 mètres et le caractère prévisible et attendu de son échec dans le 100 m. Cette opposition renforce l'idée que la performance du sprinteur sud-africain est proportionnelle à la distance de course, 100 mètres ne suffisant pas pour qu'il rattrape son retard.

La défaite sur 100 mètres est attendue	La défaite sur 200 mètres est une surprise
<p>-« <i>Au tout début des Jeux, Pistorius, devenu le mois dernier le premier double amputé à participer aux JO, avait affirmé qu'il aurait du mal à conserver son titre sur 100 m, qu'il avait couru en 11 s 17 à Pékin en 2008.</i> »</p> <p>-« <i>il s'attendait à être distancé sur 100 m</i> »</p> <p>-« <i>Mais, privé du titre paralympique sur 200 m dimanche dernier, il pourrait être à nouveau battu sur 100 m ce soir.</i> »</p> <p>-« <i>Après le Brésilien Alan Oliveira, c'est le Britannique Jonnie Peacock qui se verrait bien ravir au Sud-Africain sa médaille d'or de Pékin.</i> »</p>	<p>-« <i>La course a été remportée par le Brésilien Alan Oliveira en 21"45 devant Pistorius (21"52), pourtant grand favori.</i> »</p> <p>-« <i>Favori incontestable du 200 m en catégorie T 44, le sprinteur Sud-Africain, demi-finaliste des JO en juillet, a été devancé par un Brésilien de 20 ans qui a établi un nouveau record du monde en 21"45.</i> »</p> <p>-« <i>sa défaite sur 200 m, face au jeune Brésilien Alan Oliveira, avait créé la surprise dimanche dernier.</i> »</p>

Pistorius remporte finalement le 400 mètres des Jeux Paralympiques d'Athènes. Les articles de presse relaient cette actualité et soulignent notamment que, sur cette distance, le sprinteur sud-africain n'a pas de concurrents de son niveau. Ainsi, il est écrit par exemple que « *le Sud-Africain, amputé des deux tibias, a démontré qu'il était toujours seul sur sa planète, en dominant le tour de piste en 46"68, loin devant l'Américain Leeper (50"14).* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes). Ou encore qu'il a remporté la médaille d'or en « *écrasant littéralement ses concurrents sous les acclamations du public du stade olympique.* » (Le Parisien.fr, 8 septembre 2012, Paralympiques: Pistorius est toujours le roi du

400 m) « *C'est sur le 400 m que Pistorius est enfin dans son univers.* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes)

Un autre thème structurant les discours est celui de la qualification de Pistorius aux Jeux Olympiques. Les articles médiatiques mentionnent notamment que Pistorius n'avait pas réalisé les minimas mais a été repêché en individuel par la Fédération Sud-Africaine d'Athlétisme. « *Vendredi, Pistorius avait craint de voir son rêve s'envoler après avoir échoué à se qualifier en individuel sur 400 m.* » (Le Parisien.fr, 4 juillet 2012, JO 2012 : Pistorius ira à Londres pour le 400 m et le 4x400 m) Ou encore, « *on le pensait hors Jeux. Mais, déjà retenu dans le 4 × 400 m, Pistorius a été repêché par le SASCOC sur 400 m.* » (L'Équipe, p. 8, 5 juillet 2012, Pistorius doublera JO et Paralympiques !) « *Comme pour Pékin en 2008, allait-il de nouveau échouer à devenir le premier athlète paralympique à concourir avec les valides ? Non, répondra le comité olympique sud-africain. En le retenant pour le relais 4 × 400 m (il fait partie des cinq meilleurs Sud-Africains sur la distance), puis, surprise, en le repêchant le 4 juillet pour le 400 m en individuel, dont la finale se courra lundi 6 août.* » (Le Monde, p 3, 6 août 2012, Oscar Pistorius, le proto-athlète) Ainsi, la qualification de Pistorius aux JO permet de mettre en scène sa position intermédiaire dans la mesure où il a réalisé des performances lui permettant d'être retenu dans le relais mais non suffisantes pour une qualification individuelle.

Les discours de cette partie du corpus s'organisent également autour de la thématique des débats à propos d'Oscar Pistorius. Ceux-ci sont globalement mis en scène de la même façon que dans la partie précédente. Les articles soulignent notamment que la participation du sud-africain aux JO pose ou repose problème. « *A nouveau, on se demandera si ses deux prothèses, un peu trop propulsives au goût de certains, ne l'avantagent pas. A nouveau, on s'interrogera sur les motivations de ce coureur de 400 m pas forcément comme les autres.* » (Le Parisien, p 5, 27 juillet 2012, ... et un phénomène) « *En fait, ce n'est pas sa présence aux Paralympiques qui dérange mais sa présence aux JO.* » (L'Équipe, p. 9, 24 juillet 2012, Deux mots à...Julien Héricourt) Cette thématique fait néanmoins apparaître deux spécificités. Premièrement, il est mentionné à plusieurs reprises que la participation sportive de Pistorius aux compétitions paralympiques ne pose pas de problème. « *Mais nul n'ira se plaindre de sa présence aux Paralympiques.* » (L'Équipe, p. 9, 24 juillet 2012, Deux mots à... Julien Héricourt) « *Personne dans le monde handisport, où il est toujours le bienvenu, ne prétendra le contraire.* » (L'Équipe, p. 9, 24 juillet 2012, Deux mots à... Julien Héricourt) Deuxièmement, la présence de Pistorius aux Jeux Olympiques et également aux Jeux Paralympiques est présentée comme le véritable débat. « *Je serai à Londres pour les JO et les Paralympiques (29 août-9 septembre) !" Et c'est bien ce qui dérange... en coulisses.* » (L'Équipe, p. 8, 5 juillet 2012, Pistorius doublera JO et Paralympiques !) « *Officiellement, le cas Pistorius a été réglé par le Tribunal arbitral du sport en 2008, quand celui-ci a déjugé l'IAAF qui estimait que ses prothèses lui donnaient un avantage. Or le problème n'est pas tant là que sur la question de principe, qui agite la communauté paralympique elle-même : comment un athlète peut-il être à la fois olympique et paralympique ?* » (L'Équipe, p. 8, 5 juillet 2012, Pistorius doublera JO et Paralympiques !) « *Avec les handicapés ou avec les valides, mais pas avec tout le monde !* » (L'Équipe, p. 14, 5 août 2012b, De l'avantage du handicap)

Enfin, la dernière thématique organisatrice des discours est celle du débat à propos des prothèses des athlètes participant aux Jeux Paralympiques (51 occurrences). En effet, suite à

sa défaite sur 200 mètres, Pistorius s'est plaint d'une course inéquitable car il estime que les appareillages de ses adversaires présentent une longueur anormale. « *Vous avez vu comme il est revenu de loin ! Ce n'était pas une course équitable !* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes) « *Cette course n'a pas été juste.* » (Ouest-France, 4 septembre 2012, Pistorius relance le débat des prothèses) La critique de Pistorius est présentée comme celle d'un athlète qui réagit spontanément à sa première défaite depuis de nombreuses années. « *Il a râlé, mais c'est la réaction d'un athlète qui n'a pas l'habitude de perdre.* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes) « *À chaud, le Sud-Africain, double tenant du titre, a laissé sa frustration gronder* » (L'Équipe, p. 12, 9 septembre 2012, Pistorius entre deux mondes). Pistorius va ensuite présenter ses excuses aux athlètes et les articles de presse soulignent à cet égard qu'il s'agit d'une excuse sur la forme de sa critique et non sur le fond. « *Je pense qu'il y a un problème, mais je reconnais que soulever ce débat immédiatement après la course était inapproprié.* » (L'Équipe, p. 9, 4 septembre 2012, PISTORIUS PENAUD.) « *Il ne revient pas sur le fond de sa pensée* » (Le Parisien.fr, 3 septembre 2012, Pistorius se plaint d'une «course inéquitable» puis s'excuse) « *Pas pour la nature de ses déclarations mais pour avoir gâché la fête du lauréat.* » (Ouest-France, 4 septembre 2012, Pistorius relance le débat des prothèses) Enfin, les articles mentionnent que, d'après le Comité International Paralympique, toutes les prothèses ont été contrôlées et sont réglementaires. « *Le CIP a d'ailleurs tenu à rappeler que tous les athlètes qui participent aux jeux Paralympiques ont été " contrôlés à de nombreuses reprises " et que " tous respectaient le règlement " du CIP en matière de prothèses.* » (Le Parisien.fr, 3 septembre 2012, Pistorius se plaint d'une «course inéquitable» puis s'excuse) « *Démenti de Craig Spence, directeur de la communication du Comité international paralympique : " Avant la course, nous avons ainsi mesuré les huit finalistes du 200m. Ils étaient tous aptes à concourir ".* » (Ouest-France, 4 septembre 2012, Pistorius relance le débat des prothèses) A l'instar du débat amorcé par la critique de Shirley en 2004 aux Jeux Paralympiques d'Athènes, la controverse s'éteint rapidement. Les appareillages étant réglementaires, l'éventuelle inéquité de la compétition est comprise uniquement comme le résultat de l'impossibilité de Pistorius de changer de prothèses.

**ANNEXE 4 : Base de données des articles du corpus
secondaire (presse internationale de 2004)**

	Journal	Page	Date	Titre	Inclusion
1	SAPA		13/05/2004	World record breakers Van Dyk, Du Toit and slattery head well-balanced Amakrokrokro team for Athens Paralympics	Oui
2	Reuters Pictures		20/09/2004	Pistorius from South Africa, Dominique from France and Frasure from USA compete in the mn's 200m – T44 first rounf in Athens	Non
3	Reuters Pictures		20/09/2004	Pistorius from South Africa competes in men's 200m – T44 round one in Athens	Non
4	All Africa		21/09/2004	Athens Medal Bonanza for Cape	Partie
5	Agence France Presse		21/09/2004	Paralympiques 2004 4 ^e journée : les podiums	Non
6	Agence France Presse		21/09/2004	Paralympiques 2004 4 ^e journée : les podiums (résultats actualisés)	Non
7	Agence France Presse		21/09/2004	China rakes in the medals, pulls ahead of competition	Partie
8	Associated Press Newswires		21/09/2004	Names in th Game	Partie
9	Associated Press Newswires		21/09/2004	After a fall, South African amputee runner sets world record	Oui
10	Agence France Presse		22/09/2004	Classifying disabilities : tough task makes Paralympics possible	Partie
11	The New York Times		22/09/2004	Sports briefing	Partie
12	The New York Times	5	22/09/2004	Double amputee wins the 200	Oui
13	The Salt Lake Tribune		22/09/2004	McPherson chosen The Sporting New' minor-league of year	Non
14	USA Today	6	22/09/2004	Sprinter Shirley is enjoying his quick ascension to the top	Non
15	Agence France Presse		23/09/2004	Paralympiques 2004 : Shirley et « l'avantage extrême » de son rival Pistorius	Oui
16	Agence France Presse		23/09/2004	Paralympics athletes complain about unfair match ups in competition	Oui
17	South China Morning Post	12	23/09/2004	Pistorius sts world mark	Oui
18	The Salt Lake Tribune		23/09/2004	Paralympian Shirley enjoying life in the fast lane	Non
19	The Times	39	23/09/2004	Athletes have designs on rewriting records	Oui
20	Agence France Presse		24/09/2004	Shirley et « l'avantage biomécanique » de Pistorius	Oui
21	Agence France Presse		24/09/2004	Three Paralympic runners qualify for marquee final in 100m sprint	Partie
22	Agence France Presse		24/09/2004	Games pass halfway mark with China firmly in lead	Non
23	Irish Times	23	24/09/2004	IOC must watch out for flying amputees	Oui
24	The Times	45	24/09/2004	Grey-Thompson powers into record book with sprint gold	Partie
25	The Advertiser	119	25/09/2004	Paralympics runner cries foul on « unfair » racing	Oui
26	Agence France Presse		25/09/2004	Gerhard Schroeder remet sa médaille à Marlon Shirley	Non
27	Agence France Presse		25/09/2004	Paralympiques 2004 8 ^e journée : les podiums	Non
28	Agence France Presse		25/09/2004	Paralympiques 2004 4 ^e journée : les podiums (version actualisée)	Non
29	Agence France Presse		25/09/2004	US leg-amputee matches own world record in Paralympics 100 final	Partie
30	Corriere della Serra	47	25/09/2004	Oscar, l'oro dei 200 metri è un miracolo di coraggio	Non
31	Edmonton Journal		25/09/2004	Technology helps close gap between able-bodied and	Oui

				disabled athletes	
32	National Post		25/09/2004	Amputee's race times « unheard of » : Near Olympic standard	Oui
33	National Post		25/09/2004	Fleet-« footed » amputee gains on Olympics : Close to qualifying time : South African runs as fast as able-bodied athletes	Oui
34	Herald-Sun	82	25/09/2004	No legs are an advantage	Oui
35	Hobart Mercury	89	25/09/2004	Classification trouble looms	Oui
36	Notimex		25/09/2004	Avanza Leticia Torres a final en 200 metros T-52 ; Saul, Quinto en 800	Non
37	Vancouver Sun		25/09/2004	Man and the machinery : Technology plays an increasingly significant role in Paralympian performance	Oui
38	Reuters		25/09/2004	Chancellor Schroeder awards bronze medalist Pistorius from South Africa in Athens	Non
39	Agence France Presse		28/09/2004	Jogos Paraolimpicos terminam em meio a imagens emocionantes	Non
40	Agence France Presse		28/09/2004	Powerful moments stir emotions at Paralympic Games	Partie
41	The Times	3	28/09/2004	Greek triumph turns to tragedy as seven die in Paralympics bus crash	Partie
42	The Daily Telegraph	4	29/09/2004	A humbling experience Heroes all as the athletes with disabilities return home from competing in Athens	Partie
43	The Times	76	29/09/2004	Sombre finish is undeserved reward for athens hosts	Partie
44	The Australian	40	30/09/2004	Sombre end to glorious month	Partie
45	SAPA		30/09/2004	The week in quotes	Non
46	Vancouver Sun		30/09/2004	First Paralympic Games eye-opening	Partie
47	South China Morning Post	12	01/10/2004	Paralympics a show of impressive sporting ability	Partie
48	The Daily telegraph	4	06/10/2004	Landing bronze the emotional finale to my hat-trick objective	Partie
49	The Daily Telegraph	5	07/10/2004	Olympics within amputee's reach school sport	Oui

ANNEXE 5 : Le rapport du TAS



Arbitration CAS 2008/A/1480 Pistorius v/ IAAF, award of 16 May 2008

Panel: Prof. Martin Hunter (United Kingdom), President; Mr David W. Rivkin (USA); Mr Jean-Philippe Rochat (Switzerland)

Athletics

Eligibility for an athlete with disabilities to compete in IAAF-sanctioned events alongside able-bodied athlete

Standard of proof

No proven biochemical or metabolic advantage over other athletes due to the prosthesis

1. IAAF Rule 144.2(e) states that ***“For the purposes of this Rule, the following shall be considered assistance, and are therefore not allowed: [...] (e) Use of any technical device that incorporates springs, wheels, or any other element that provides the user with an advantage over another athlete not using such a device”***. Where there is no sufficient evidence of any metabolic advantage in favour of a disabled athlete – a double-amputee using a prosthesis – due to the fact that the disabled athlete uses the same oxygen amounts as able-bodied runners at a sub-maximal running speed and no evidence that the biomechanical effects of using this particular prosthetic device gives the athlete an advantage over other athletes not using the device, the disabled athlete cannot be banned to compete in international IAAF-sanctioned events alongside able-bodied athlete.
2. Where an appeal does not concern any disciplinary element, it is not the “beyond reasonable doubt” standard applicable in criminal cases which is applicable nor can it be any of the possible intermediate standards that are discussed from time to time in connection with the disciplinary processes. In such a case, the applicable standard is the “balance of probability”.

The Appellant, Oscar Pistorius (“Mr Pistorius”) is a citizen of, and resident in, the Republic of South Africa. He is a professional athlete competing in 100, 200 and 400 meter sprints.

The Respondent, the International Association of Athletics Federations (IAAF; the “Federation”), governs the sport of athletics throughout the world and recognized as such by the International Olympic Committee. The IAAF has its seat in the Principality of Monaco.

In this arbitration, Mr Pistorius appeals Decision No. 2008/01 of the IAAF Council on 14 January 2008 (the “IAAF Decision”) that the “Cheetah” prosthetic legs worn by Mr. Pistorius, who has been a double amputee since he was eleven months old, constituted a technical device and provided him with an advantage over an able-bodied athlete in violation of IAAF Competition Rule 144.2(e).

The IAAF Decision was based on a report prepared for the IAAF by Professor Brüggemann and his colleagues at the German Sport University in Cologne (the "Cologne Report"). As a result of the IAAF Decision, Mr Pistorius is banned from competing against able-bodied athletes in IAAF-sanctioned events.

The history of this matter is remarkable, and possibly without precedent. It is necessary to recount it in some detail, in order that the reader may understand the extraordinary nature of the disputed issues and the complexity of the related scientific aspects.

Mr Oscar Pistorius is a South African citizen, born on 22 November 1986 without fibula bones in his legs. At the age of eleven months his legs were amputated below his knees. Since then Mr Pistorius has run, walked and undertaken many other physical activities using prosthetic lower limbs, and he will continue to do so for the rest of his life.

Nevertheless, sport has dominated his life. During his time at school, Mr Pistorius competed in a number of different sports, including rugby, water polo, tennis and wrestling. During the hearing he stated that he had never thought of himself as being "disabled". He has no recollection of having his own natural legs. At the hearing, the IAAF's counsel described him as ... *a great athlete, an inspiring athlete.*

Mr Pistorius began running competitively in January 2004 when, after seriously injuring his knee on the rugby field, he took up sprinting as part of his rehabilitation programme.

For participation in sporting activities Mr Pistorius uses a prosthesis known as the *Cheetah Flex-Foot*, supplied by a company headquartered in Iceland, Össur HF ("Össur"). The *Cheetah Flex-Foot* is designed for single and double transtibial (below-the-knee) and transfemoral (above-the-knee) amputees who intend to run at recreational and/or competitive levels. It has been used by many single and double amputees, almost unchanged, since 1997.

In 2004, only a few months after he started running competitively, Mr Pistorius competed in the Athens Paralympics, where he won the Gold Medal in the 200-metre event and the Bronze medal in the 100-metre event. At the time of this appeal process he is the paralympic world-record holder at 100, 200 and 400 metres.

In 2004 Mr Pistorius also began to compete in IAAF-sanctioned events in South Africa alongside able-bodied athletes. He won a 100-metre open competition in Pretoria with a time of 11.51. In the following year he competed alongside able-bodied athletes in the South African Championship, in which he finished sixth in the 400 metre event.

In 2005 Mr Pistorius began to receive invitations to participate in IAAF international track events overseas. He was invited to compete in an IAAF-sanctioned international event in Helsinki in that year. However, he decided not to participate in that event, preferring to finish his secondary education and to train further before participating in IAAF international level competitions. For

approximately a couple of years he concentrated on completing his education and continuing with his training in athletics.

In early 2007 Mr Pistorius returned to competitive sprinting, and in March of that year he finished in second place in the South African Championships 400-metre event with a time of 46.56.

On 26 March 2007, the IAAF Council met in Mombassa, Kenya and decided to introduce an amendment to IAAF Rule 144.2 for the purpose of regulating the use of technical devices. The new rule prohibits:

(e) Use of any technical device that incorporates springs, wheels or any other element that provides the user with an advantage over another athlete not using such a device.

In the Spring of 2007 Mr Pistorius received an invitation to participate in the Norwich Union Glasgow Grand Prix, which was to be held on 3 June 2007. However, this invitation was subsequently withdrawn following intervention by the IAAF.

On 15 June 2007, at a press conference during the first 2007 Golden League meeting in Oslo, the IAAF President, when asked about the eligibility of Mr Pistorius, stated that he would not be excluded unless the IAAF received scientific evidence demonstrating that his prosthesis gave him an advantage. He was therefore considered eligible to compete at that time.

On 25 June 2007, Mr Pistorius received an invitation to participate in the Golden Gala event in Rome on 13 July 2007, where he ran in a specially staged "B" race which the IAAF arranged to be videotaped by an Italian sports laboratory using several high-definition cameras from different angles. He finished in second place, and the video subsequently became an exhibit in this appeal.

For a non-scientific observer, the video appears to show that Mr Pistorius was slower than other runners off the starting blocks, during the acceleration phase (approximately the first 50 metres) and running around the first bend, but faster over the "back straight". The split times of the race provided by the IAAF confirmed this observation. The able-bodied sprinters ran their fastest 100 metre splits in the first and second 100 metres, but Mr Pistorius ran his fastest 100 metre splits in the second and third 100 metres.

The initial scientific analysis of the videotapes by the Italian laboratory indicated that neither Mr Pistorius' stride-length, nor the length of time that his prosthesis was in contact with the ground, was significantly different from those of the other runners.

The IAAF official who had been given responsibility by the President of the IAAF to evaluate whether Mr Pistorius' prostheses contravened the new Rule 144.2(e) was Dr Elio Locatelli, whose testimony was heard by the Panel. As noted above the Rome observations, and the subsequent analysis of them, produced some results that were unexpected by Dr Locatelli and were, overall, inconclusive.

In order to take the evaluation further Dr Locatelli asked Professor Peter Brüggemann at the Institute of Biomechanics and Orthopaedics at the German Sport University in Cologne if he could

conduct a biomechanical study to demonstrate whether or not Mr Pistorius' prosthetic limbs gave him an advantage over other athletes. Prof. Brüggemann confirmed that he could undertake such a study, and on 24 July 2007 Mr Pistorius agreed to participate in the tests.

Prof. Brüggemann prepared a "testing protocol" based on instructions given to him by the IAAF in email correspondence, and conversations primarily by telephone. In summary, the tests were designed to evaluate Mr Pistorius' sprint movement using an inverse dynamic approach and also to study Mr Pistorius' oxygen intake and blood lactate metabolism over a 400-metre race simulation.

On 31 October 2007 Prof. Brüggemann contacted the IAAF to propose some revisions to the testing protocol. Essentially, these were to replace his initial proposal to carry out certain tests on a treadmill with other tests on a static exercise bicycle, because he had been informed that running fast on a treadmill, even with handrails, might be dangerous for Mr Pistorius.

The tests were conducted in Cologne over two days, on 12 and 13 November 2007. Mr Pistorius was accompanied by his agent, Mr Peet van Zyl, and Mr Knut Lechler, who was associated with Össur.

On 12 November 2007 Mr Pistorius and five "control" athletes of similar sprinting ability to him ran a sub-maximal 400-metre race on an outdoor track, followed by a series of maximal and sub-maximal sprints on a 100-metre track at the laboratory of the Institute. VO₂ consumption measurements were taken and blood lactate levels were recorded.

On 13 November 2007, anthropometric measures were conducted on all the participants using a 3D body scanner. The prostheses were measured using a materials testing machine. Two further tests were carried out, on an exercise bicycle, to measure the metabolic capacity of the athletes.

Prof. Brüggemann and his colleagues Messrs Arampatzis and Emrich issued the Cologne Report on 15 December 2007. The abstract of the Report contained the following conclusory passage:

The hypothesis that the transtibial amputee's metabolic capacity is higher than that of the healthy counterparts was rejected. The metabolic tests indicated a lower aerobic capacity of the amputee than of the controls. In the 400 m race the handicapped athlete's VO₂ uptake was 25% lower than the oxygen consumption of the sound controls, which achieved about the same final time. The joint kinetics of the ankle joints of the sound legs and the "artificial ankle joint" of the prosthesis were found to be significantly different. Energy return was clearly higher in the prostheses than in the human ankle joints. The kinetics of knee and hip joints were also affected by the prostheses during stance. The swing phase did not demonstrate any advantages for the natural legs in relation with artificial limbs. In total the double transtibial amputee received significant biomechanical advantages by the prosthesis in comparison to sprinting with natural human legs. The hypothesis that the prostheses lead to biomechanical disadvantages was rejected. Finally it was shown that fast running with the dedicated Cheetah prosthesis is a different kind of locomotion than sprinting with natural human legs. The "bouncing" locomotion is related to lower metabolic cost.

On 14 January 2008, the IAAF Council issued a Decision which included the following findings:

running with these prostheses requires a less-important vertical movement associated with a lesser mechanical effort to raise the body, and

the energy loss resulting from the use of these prostheses is significantly lower than that resulting from a human ankle joint at a maximal sprint speed.

Based on these findings the IAAF ruled that the *Cheetah Flex-Foot* prosthetics used by Mr Pistorius were to be considered as a ... *technical device that incorporates springs, wheels or any other element that provides the user with an advantage over valid athletes*, and therefore contravened Rule 144.2(e).

Mr Pistorius was thus declared ineligible to compete in IAAF-sanctioned events with immediate effect. He delivered his Statement of Appeal to the CAS on 13 February 2008.

In his Statement of Appeal, Mr Pistorius requested the CAS to vacate the IAAF Decision, and to determine that he may participate in competitions held under the IAAF Rules using his *Cheetah* prosthetic limbs.

On 25 March 2008, Mr Pistorius delivered his Brief, accompanied by witness statements and exhibits.

On 25 April 2008, the IAAF delivered its Reply Brief, accompanied by witness statements and exhibits

On 29 and 30 April 2008, the Panel held a witness hearing in Lausanne at the premises of the CAS.

LAW

The Arbitration Agreement and Jurisdiction of the CAS

1. The Arbitration Agreement is contained in Rule 60.11 of the IAAF Competition Rules:
In cases involving International-Level athletes (or their athlete support personnel), or involving the sanction of a Member by the Council for a breach of the Rules, whether doping or non-doping related, the decision of the relevant body of the Member may (unless Rule 60.17 applies) be appealed exclusively to CAS in accordance with the provisions set out in Rules 60.25 to 60.30.
2. Pursuant to Rule 60.25 of the IAAF Competition Rules (the "IAAF Rules"), an athlete may give notice of an appeal from a final decision of the IAAF within 30 days from the date of communication of its written reasons. The IAAF sent the IAAF Decision to Mr Pistorius on 16 January 2008. He filed this appeal with the CAS on 13 February 2008. Neither party has challenged the jurisdiction of the CAS, and the appeal has been held admissible by the CAS.
3. The IAAF Rules state that such an appeal shall take the form of a *de novo* review and re-hearing:

All appeals before CAS shall take the form of a re-hearing de novo of the issues raised by the case and the CAS Panel shall be able to substitute its decision for the decision of the relevant Tribunal of the Member of the IAAF where it considers the decision of the relevant tribunal of the Member or the IAAF to be erroneous or procedurally unsound.

4. It follows that this CAS Appellate Panel is mandated to review *de novo* the facts as well as the provisions of the relevant Rules and the applicable law (CAS Code, Article R57).

The issues to be determined

5. The issues raised by Mr Pistorius in his appeal may be categorised under four general headings:
 - (i) Did the IAAF Council exceed its jurisdiction in taking the IAAF Decision?
 - (ii) Was the process leading to the IAAF Decision procedurally unsound?
 - (iii) Was the IAAF Decision unlawfully discriminatory?
 - (iv) Was the IAAF Decision wrong in determining that Mr Pistorius' use of the *Cheetah Flex-Foot* device contravenes Rule 144.2(e)?

The Panel's analysis

6. The Panel considers that there is no need to set out the submissions of the Parties *in extenso*, or to quote long extracts *verbatim*. They are contained in the Parties' Briefs and can be read in those documents. The Panel also considers that it would be inappropriate to attempt to summarise the Parties' submissions, since many of them comprise complex scientific material that is not susceptible to reduction to summary form. Instead, the Panel provides references to the Parties' submissions by using footnotes where appropriate.
7. Mr Pistorius' counsel abandoned the jurisdictional objection (issue (i)) at a late stage in the hearing. The Panel now considers issues (ii), (iii) and (iv) in turn.

Issue (ii) Was the process leading to the IAAF Council's Decision no. 2008/01 procedurally unsound?

8. The events leading to the IAAF Decision began with the Council's adoption of the new Rule 144.2(e) on 26 March 2007 at its meeting in Mombasa, Kenya. The Panel found unconvincing Mr Davies' testimony that the introduction of this new Rule was aimed primarily at the use of spring technology in running shoes. There was evidence that the problems with running shoes had been around for some time, and were dealt with both before and after March 2007 without any need for a new Rule. Indeed, as the IAAF pointed out at the hearing, Rule 143.2 prohibits shoes that gives an athlete any unfair additional assistance including by the incorporation of any technology which will give the wearer an "unfair advantage".

9. The Panel considers it likely that the new Rule was introduced with Mr Pistorius in mind, and that it started the process that led to IAAF declaring him ineligible to compete in IAAF-sanctioned events in January 2008.
10. The next significant event was the filming of Mr Pistorius during the staged "B" race in Rome on 13 July 2007. The Panel finds nothing wrong with this. It appears to have been a *bona fide* exercise primarily designed to check whether Mr Pistorius' stride-length was greater than that of other athletes who ran comparable times in competition.
11. Then the IAAF decided to investigate further by retaining the Cologne Institute to carry out biomechanical and metabolic tests, and to submit a report on whether Mr Pistorius' prostheses gave him an advantage over other athletes. As stated above, Mr Pistorius agreed to participate in these tests.
12. At this stage, in the Panel's view, the process began to go "off the rails". The correspondence between the IAAF and Prof. Brüggemann shows that his instructions were to carry out the testing only when Mr Pistorius was running in a straight line after the acceleration phase. By the time that the IAAF commissioned the Cologne tests it was known that this was the part of the race in which Mr Pistorius usually ran at his fastest.
13. Having viewed the Rome Observations, including the videotape that was shown to the Panel, the IAAF's officials must have known that, by excluding the start and the acceleration phase, the results would create a distorted view of Mr Pistorius' advantages and/or disadvantages by not considering the effect of the device on the performance of Mr Pistorius over the entire race. The Panel considers that this factor calls into question the validity and relevance of the test results on which the Cologne Report was based. The Panel emphasises that there is no reason to believe that this was Prof. Brüggemann's responsibility. At the hearing, Prof. Brüggemann made it clear that he did not believe that his mandate was to determine all of the advantages and disadvantages of running with the *Cheetah Flex-Foot* prosthesis. It was to determine whether or not it provided *an advantage* on the measures he was asked to undertake. It follows, in the view of the Panel, that the Cologne Report does not answer the question that the Panel is required to decide. This is not the fault of Prof. Brüggemann, whom the Panel regards as a scientist having expertise and integrity. It originates from the mission he was given by the IAAF.
14. The story is not enhanced by the fact that Dr. Robert Gailey, the scientist nominated by Mr Pistorius, and Össur, to participate in the Cologne testing¹, was effectively "frozen out" to such an extent that he declined to attend the Cologne tests. He was informed that he would be allowed to attend only as an observer, with no input on the testing protocol or on the analysis that would be made subsequently by Prof. Brüggemann's team.

¹ Dr Robert Gailey, University of Miami School of Medicine, who stated in his letter: *where we feel our combined 30 years of experience with amputee track athletes would be of service is in the analysis and interpretation of the data after it is processed. As you know, motion analysis data interpretation can be somewhat subjective and knowledge of extraneous variables can assist with reaching informed conclusions.*

15. In fact, Dr Gailey's electronic letter of 29 October 2007 to Dr Locatelli, in which he set out a number of questions and suggestions directly relating to the testing protocol, was not only ignored by the IAAF, but was also not shown to Prof. Brüggemann². Indeed, Prof. Brüggemann testified that he was not aware of Dr Gailey's potential involvement, or the questions and suggestions that he had made in relation to the testing protocol.
16. Other elements of the process also give rise to concern. Following receipt of the Cologne Report, Mr Pistorius was given less than a month to respond to its findings. On 11 January 2008, the IAAF provided to its Council a summary of the Cologne Report prepared by the IAAF's own officials, the report, Mr Pistorius' letter in reply to the Report, which in effect stated that it would take time to produce a considered scientific response, and IAAF competition Rules 144.2.
17. Even more troubling, it emerged during the hearing that the IAAF's brief summary of the Cologne Report as communicated to its Council members was not approved by Prof. Brüggemann. When the Panel showed Prof. Brüggemann the summary during his testimony, he stated that he had not seen it before, and he was invited to take it away and comment on it later during the hearing. He later acknowledged that the summary as presented to Council members was not wholly accurate; in particular, certain percentages were stated incorrectly.
18. Furthermore, the Panel was not impressed by the fact that, on an important issue such as the eligibility of an athlete to compete in international events, the voting procedure, and the subsequent announcement of the result, can only be described as less than perfect. The document sent to Council members over the IAAF President's signature was despatched on a Friday (11 January 2008) with a request that the votes should be returned by the following Monday morning (14 January 2008). It comes as no great surprise that only 13 of the 27 Council members had returned their votes by the initial deadline, which was then extended.
19. The Panel also considers the technique specified by the IAAF in the voting papers, which stated that abstentions would be counted as positive votes to declare Mr Pistorius ineligible, was not a satisfactory method of justifying the IAAF's press statement to the effect that the decision was made by the Council *unanimously*.
20. The impression of prejudgment is also enhanced by the fact that Dr Locatelli and other IAAF officials told the press *before the vote was taken* that Mr Pistorius would be banned from IAAF-sanctioned events.
21. In summary, the Panel's impression is that, notwithstanding the IAAF's dignified and appropriate press statement in the Summer of 2007 from the highest levels of the Federation, by November of that year at least some IAAF officials had determined that they did not want Mr Pistorius to be acknowledged as eligible to compete in international IAAF-sanctioned events, regardless of the results that properly conducted scientific studies might demonstrate.

² Brüggemann testimony 30 April 2008 at about 5.30pm.

22. In the Panel's view, the manner in which the IAAF handled the situation of Mr Pistorius in the period from July 2007 to January 2008 fell short of the high standards that the international sporting community is entitled to expect from a federation such as the IAAF.
23. However, this conclusion makes little difference, if any, to the outcome of the appeal. As the IAAF's counsel rightly pointed out, this appeal is a *de novo* process. The merits of the issues are to be investigated, in a judicial manner, on the evidence and submissions presented to the Panel during the appellate process.

Issue (iii) Was the IAAF Council's Decision unlawfully discriminatory?

24. Mr Pistorius claims that the IAAF Decision is in breach of its obligation of non-discrimination, because it did not search for an appropriate accommodation as required by law. He claims that, in finding Mr Pistorius ineligible in all IAAF-sanctioned events without attempting to seek any alternative solution, modification or adjustment that might permit him to participate in such events on an equal basis with all able-bodied athletes, the IAAF has denied Mr Pistorius his fundamental human rights, including equal access to Olympic principles and values.
25. Disputes arising under the IAAF Rules shall be resolved in accordance with the provisions of the Rules. The Parties agree that the law applicable to substantive issues is the law of Monaco, as the law governing the IAAF Constitution pursuant to its Article 16.
26. The Convention on the Rights of Persons with Disabilities and its Optional Protocol (the "Convention") was adopted on 13 December 2006 at the UN Headquarters in New York, and was opened for signature on 30 March 2007. It came into force according to its terms (Art.45), thirty days after the twentieth ratification was deposited, on 3 May 2008.
27. Signing a Convention may create an obligation, in the period between signing and ratification, to refrain from acts that would defeat the object and purpose of the treaty. Ratification is an action taken by States that signal an intention to undertake legal rights and obligations contained in the Convention or the Optional Protocol. None of these actions have been taken by the Principality of Monaco, and the UN Convention has not been enacted in its Law.
28. Furthermore, the Convention would not be engaged in the circumstances of this appeal. By way of example, Article 30.5 provides that Contracting State shall encourage and promote the participation of persons with disabilities in mainstream sporting activities at all levels with a view to enabling them to participate on an *equal basis* to sporting activities.
29. In other words, disability laws only require that an athlete such as Mr Pistorius be permitted to compete on the same footing as others. This is precisely the issue to be decided by this Panel: that is, whether or not Mr Pistorius is competing on an equal basis with other athletes not using *Cheetah Flex-Foot* prostheses. As counsel for the IAAF rightly mentioned, if this Panel finds that Mr Pistorius' *Cheetah Flex-Foot* prostheses provide no advantage to Mr

Pistorius, he will be able to compete on an equal basis with other athletes. If the Panel concludes that Mr Pistorius does gain an advantage, the Convention would not assist his case.

30. Mr Pistorius' submission based on unlawful discrimination is accordingly rejected.

Issue (iv) Was the IAAF Council's Decision wrong in determining that Mr Pistorius' use of the Cheetah Flex-Foot device contravenes Rule 144.2(e)?

31. The Panel's point of departure for this part of the analysis is Rule 144.2(e), adopted by the IAAF's Council at its meeting in Mombasa, Kenya on 26 March 2007. As stated above, it reads as follows:

For the purposes of this Rule, the following shall be considered assistance, and are therefore not allowed:

[...]

(e) Use of any technical device that incorporates springs, wheels, or any other element that provides the user with an advantage over another athlete not using such a device.

32. Without implying any criticism of the draftsman, who faced an extraordinarily difficult task, the Panel considers that this provision is a masterpiece of ambiguity. What constitutes a *technical device*? For the purposes of the present enquiry, the Panel is prepared to assume that a passive prosthetic such as the *Cheetah Flex-Foot* is to be considered as a "technical device", even though this proposition may not be wholly free from doubt.
33. What constitutes a device that *incorporates springs*? Technically, almost every non-brittle material object is a "spring" in the sense that it has elasticity. Certainly the *Cheetah Flex-Foot* is a "spring", but does it *incorporate* a "spring"? A natural human leg is itself a "spring".
34. Then there is the critical question of the meaning of an *advantage ... over another athlete*. It was urged on the Panel by the IAAF's counsel that the ordinary and natural meaning of the word *advantage* is absolute, in the sense that if a *technical device* is used, and is determined (presumably by an appropriate and fair process) to provide an athlete with any *advantage*, however small, in any part of a competition, that device must render that athlete ineligible to compete regardless of any compensating disadvantages.
35. The Panel does not accept this proposition. Of course, athletes should not be forced to compete against persons who use powered aids such as motors, wheels, springs (as in "pogo sticks", for example), or other active propulsive devices. This is not in doubt, and interpreted in this way the new Rule 144.2(e) is a sensible and appropriate rule. But to propose that a passive device such as the *Cheetah Flex-Foot* as used by Mr Pistorius should be classified as contravening that Rule without convincing scientific proof that it provides him with an *overall net advantage* over other athletes flies in the face of both legal principle and commonsense. The rule specifically prohibits a technical device that *provides the user with an advantage over an athlete not using that device*. If the use of the device provides more disadvantages than advantages, then it cannot reasonably be said to provide an advantage over other athletes, because the user

is actually at a competitive disadvantage. That is the only sensible reading of the terms of Rule 144.2(e).

36. The Panel notes that this interpretation of Rule 144.2(e) was effectively adopted by Dr Locatelli of the IAAF in his testimony at the hearing, when he said that the rule would not prohibit Mr Pistorius from running in 100-metre or 200-metre races. Dr Locatelli said that such distances did not allow Mr Pistorius to catch up from his slower start. Thus, Dr Locatelli focused on the overall effect of the prosthesis and not on whether Mr Pistorius had an advantage at only one point in the race.
37. Unfortunately, as Prof. Brüggemann made clear during the hearing, the IAAF did not ask him to determine whether or not Mr Pistorius' use of the *Cheetab Flex-Foot* prosthesis provided him with an overall net advantage or disadvantage. The Cologne Report therefore does not address the central question that the Panel is required to answer in this appeal.

Burden and Standard of Proof

38. This leads the analysis into the question of proof. The IAAF rightly accepted the *burden* of proof. No further discussion of this aspect is required. However, the Parties were not agreed on the *standard* of proof to be applied. It clearly is not the "beyond reasonable doubt" standard applicable in criminal cases in most jurisdictions; nor, in the Panel's view, can it be any of the possible intermediate standards that are discussed from time to time in connection with the disciplinary processes of, for example, professional bodies or regulatory bodies.
39. It is to be emphasised that this appeal does not concern any disciplinary element. No-one involved in the matter has suggested at any time that the predicament of Mr Pistorius is a disciplinary matter. The Panel agrees with the IAAF that the applicable standard is the "balance of probability".

The Panel's Assessment of the Evidence

40. The Panel took away from this proceeding a feeling of great respect for all the experts, and appreciated their efforts to educate its members on matters of considerable scientific complexity. The Panel particularly appreciates the spirit of co-operation and mutual respect with which they entered into the expert conferencing procedure proposed by the Panel and accepted by the Parties. The opening paragraph of the Points of Agreement by Drs Brüggemann, Potthast, Herr and Kram is instructive in this connection:

In general the scientific teams from both Cologne and Houston have a mutual trust in the scientific integrity of each other

41. There were areas of genuine agreement, and areas of genuine disagreement. As noted above, the Panel should not here try to summarise here all of the extensive scientific evidence

presented by these experts. However, it is useful to understand their basic findings and the contentions of the Parties that are based on them.

42. As shown in the quotation above from the abstract to the Cologne Report, and as stated in the IAAF Decision, the finding of an advantage in using the *Cheetah Flex-Foot* prosthesis comes principally from two elements of the Cologne Report: First, Mr Pistorius, in using the device, does not have as much vertical force with each step; in other words, he runs in a flatter manner than able-bodied runners. All the experts agreed that these measurements were valid. Second, Mr Pistorius uses less metabolic energy in running, perhaps as a result of that flatter running. These test results were challenged.
43. The experts presented by Mr Pistorius conducted their own tests on him and on able-bodied athletes as controls at a laboratory in Houston in February 2008 (the "Houston Report"). Among other things, tests set out in the Houston Report found that Mr Pistorius used the same oxygen amounts as able-bodied runners at a sub-maximal running speed, and thus did not have a metabolic advantage. Other tests also showed that Mr. Pistorius fatigued normally. Again, the experts agreed that these test results were valid. The Houston Report also tested the amount of energy loss from the *Cheetah Flex-Foot* prosthesis against the intact human leg, which includes tendons and other elements that generate positive energy (and which, for obvious reasons, an amputated athlete would not have). It is common ground that the Cologne Report did not measure any of these elements.
44. In summary, the Panel determines that the IAAF has not met its "on the balance of probability" burden of proof that Rule 144.2(e) is contravened by Mr Pistorius' use of the *Cheetah Flex Foot* prosthesis for several reasons. First, as noted above, a violation would only occur if the user of the prosthesis gained an *overall net advantage* over other runners, and the IAAF did not ask Prof. Brüggemann and his colleagues to make that determination. The terms of reference put to Prof. Brüggemann and his team by the IAAF did not propose the appropriate question.
45. The testing protocol that he prepared for the purposes of writing the Cologne Report, on the basis of his instructions from the IAAF, was not designed to provide a scientific opinion as to whether Mr Pistorius' *Cheetah Flex-Foot* prosthesis provided him with an overall net advantage over other athletes not using such devices. The point was stated clearly by Dr Locatelli in one of his press interviews, when he said *we are looking for advantages, not for disadvantages*. The experts also agreed at the hearing that *neither the Cologne nor Houston studies have quantified all of the possible advantages or disadvantages of Mr Pistorius in a 400m race*.
46. Secondly, the Panel is not persuaded that there is sufficient evidence of any metabolic advantage in favour of a double amputee using the *Cheetah Flex-Foot*. Certainly, the evidence presented in the Cologne Report is not capable of satisfying the burden of proof that is acknowledged by the IAAF. The IAAF seemed to recognize this fact at the hearing as it focused on the biomechanical aspects of the Cologne Report, and it acknowledged that most of the metabolic findings, including its blood lactate measurements, were not conclusive.

47. Similarly, the IAAF has not proven the other basis of the IAAF Decision: namely that the biomechanical effects of using the particular prosthetic device give Mr Pistorius an advantage over other athletes not using the device. In the last conferencing session among the experts and the Panel, the experts accepted that comparisons between the effective energy that can be used to increase the speed of sprinters using natural legs and prosthetic legs cannot be treated as providing definitive conclusions in the light of current scientific knowledge. They could not opine with certainty that the conflicting hypotheses they were advancing were indeed more than unprovable hypotheses. In particular, the scientists do not know if the fact that able-bodied runners create more vertical force than Mr. Pistorius is an advantage or disadvantage. There is at least some scientific evidence that sprinters, including 400m runners, train themselves to bounce more (ie, to use more vertical force) because it creates more speed. Thus, the Cologne Report's finding, on which the IAAF Decision relied, that Mr Pistorius uses less vertical force and runs in a flatter manner may be a *disadvantage* rather than an *advantage*.
48. In addition, while the Cologne Report found less energy loss in the *Cheetah Flex-Foot* prosthesis than in the human ankle, the scientific experts all agreed that the energy "lost" in the ankle could be transferred elsewhere in the body, through tendons, ligaments and muscles etc, because the human body does not like to lose energy. They agreed that that such a transfer cannot be properly measured or currently understood. Thus, based on current scientific knowledge, it appears to be impracticable to assess definitively whether the *Cheetah Flex-Foot* prosthesis acts as more than, or less than, the human ankle and lower leg, in terms of "spring-like" quality.
49. Moreover, the scientific experts agreed that *a mechanical advantage provided by a prosthetic leg would be expected to lead to a metabolic advantage for a runner*. As noted above, neither the Cologne Report nor the Houston Report showed such a metabolic advantage.
50. In the light of the Panel's analysis of the facts, the scientific expert opinions and the legal principles involved, the Panel has no doubt in finding that the IAAF has failed to satisfy the burden of proof that it accepts. It follows that Mr Pistorius' appeal must be upheld.
51. The Panel is re-inforced in reaching this conclusion by the fact that the *Cheetah Flex-Foot* prosthesis has been in use for a decade, and yet no other runner using them – either a single amputee or a double amputee – has run times fast enough to compete effectively against able-bodied runners until Mr Pistorius has done so. In effect, these prior performances by other runners using the prosthesis act as a control for study of the benefits of the prosthesis and demonstrate that even if the prosthesis provided an advantage, and as noted none has been proven, it may be quite limited.
52. The consequence of this ruling by the Panel is that the IAAF Council's Decision 2008/01 of 14 January 2008 is revoked with immediate effect, and Mr Pistorius is currently eligible to compete in IAAF-sanctioned events.
53. However, it is important to clarify what the result of this appeal does *not* decide.

54. First, the Panel's decision applies to Mr Pistorius while using the particular model of Cheetah Flex-Foot prosthesis that was the subject of the Cologne tests and shown to the Panel as exhibits during the hearing in Lausanne. It is not a general licence for Mr Pistorius to use any further developments of the *Cheetah Flex-Foot* that might be found to provide him with an overall net advantage.
55. Secondly, the Panel does not exclude the possibility that, with future advances in scientific knowledge, and a testing regime designed and carried out to the satisfaction of both Parties, the IAAF might in the future be in a position to prove that the existing *Cheetah Flex-Foot* model provides Mr Pistorius with an overall net advantage over other athletes.
56. Thirdly, the Panel's decision in this appeal has absolutely no application to any other athlete, or other type of prosthetic limb. Each case must be considered by the IAAF on its own merits. The ruling does not grant a blanket licence to other single or double amputees to compete in IAAF-sanctioned events using *Cheetah Flex-Foot* prosthetics, or indeed any other type of prosthesis. Each amputee athlete must collaborate with the IAAF to have his or her eligibility under Rule 144.2(e), as interpreted by this Panel, established on an individual basis. The Panel hopes that this will not impose a substantial new burden on the IAAF, because of the unique nature of Mr Pistorius' case. However, if it does create an additional burden, it must be viewed as just one of the challenges of 21st Century life.

The Court of Arbitration for Sport rules:

1. The IAAF having failed to satisfy the applicable burden of proof that it expressly acknowledged, the appeal filed by Oscar Pistorius on 13 February 2008 must be upheld.
2. Accordingly, the IAAF Council's Decision no. 2008/1 of 14 January 2008 is revoked with immediate effect, and the athlete is currently eligible to compete in IAAF-sanctioned events while wearing the Össur *Cheetah Flex-Foot* prosthesis model as used in the Cologne tests and presented as an exhibit at the Hearing of this appeal.
3. It is emphasised that the scope of application of this Ruling is limited to the eligibility of Mr Pistorius only and, also, only to his use of the specific prostheses in issue in this appeal.
4. It follows that this Ruling has no application to the eligibility of any other amputee athletes, or to any other model of prosthetic limb; and it is the IAAF's responsibility to review the circumstances on a case-by-case basis, impartially, in the context of up-to-date scientific knowledge at the time of such review.
5. No order is made as to costs, except that the CAS shall retain the Court Office fee of CHF 500 paid by the Appellant at the outset of this arbitration.

Annexe 6 : La fiction sportive

Le Monde : L'ÉTÉ EN SÉRIES, p. 13, 7 août 2012, Jean-Christophe Rufin

Le stade des re-corps

J'ai assisté samedi au championnat de France handisport à Saint-Denis dans le stade Oscar-Pistorius. 80 000 supporteurs en délire occupaient les travées, preuve de l'engouement actuel pour les disciplines paralympiques.

Charles Bosquet, le président de la puissante Fédération française handisport, m'a convié dans la tribune officielle. C'est un homme trapu, jovial, tout en muscles. Il porte la plupart du temps un short : cela lui permet d'exhiber la célèbre paire de jambes artificielles, fleuron de la robotique à l'époque, grâce à laquelle il a tout gagné il y a dix ans aux Jeux de Brunei.

« Alors, président, vous êtes un homme heureux ? », lui ai-je demandé.

J'allais ajouter « et riche ! » : sur les centaines d'écrans du stade défilaient des publicités pour toutes les grandes marques industrielles (biomécanique, chimie, alimentation, etc.). Et l'on se souvient du scandale provoqué en début d'année par l'annonce du montant des droits télévisuels payés par les grandes chaînes pour diffuser les manifestations handisport.

« Oui », me répondit Charles Bosquet, avec une modestie qui ne trompe personne.

Je décidai de le provoquer un peu.

« Pendant ce temps, les sportifs dits «normaux» ont du mal à joindre les deux bouts. Plusieurs meetings d'athlétisme pour joueurs valides ont été annulés la semaine dernière, faute de financement... »

Bosquet me répondit avec une certaine agressivité.

« Qu'ils ne viennent pas se plaindre ! Pendant trop longtemps, ça a été l'inverse. »

Sur la piste devant nous, le 10 000 mètres pour greffés du coeur démarrait. Bosquet applaudit puis revint à moi.

« Nous n'y pouvons rien : l'homme normal a atteint ses limites sportives. Les records ne bougent plus. A partir du moment où on a lutté sérieusement contre le dopage, il n'y avait plus à espérer quoi que ce soit. Le 100 mètres se court en 9"7. Si, par extraordinaire, un athlète fait bouger les lignes un jour, ce sera pour passer à 9"6. C'est comme cela partout. L'ère ouverte par Pierre de Coubertin s'est achevée au tournant des années 2000. L'homme valide n'intéresse plus personne, je suis désolé de le dire. Tandis que l'homme réparé est entré dans une phase décisive : il représente un formidable défi pour les industriels, et les chercheurs. »

Sur la piste, le Breton Kervarc'h avait pris la tête de la course. Il bénéficie de la nouvelle pompe cardiaque mise au point par Areva qui atteint un rythme de 340 pulsations/minute.

« Et de quand date, selon vous, ce grand basculement ?

- Autour de 2012. C'est pour cela d'ailleurs que j'ai donné le nom d'Oscar Pistorius à ce stade [que l'on appelait avant le Stade de France] quand la Fédération handisport l'a racheté.

- Qui était-ce ?

- Un Sud-Africain appareillé des deux jambes qui a battu tous les records au sprint. On lui a interdit de courir avec les valides, non pas parce qu'il présentait un handicap mais, au contraire, parce que son handicap l'avantageait. »

Une clameur montait des travées. Bosquet se pencha pour saluer l'entrée de Carlita Belhadj-Durand. La célèbre lanceuse de poids montrait au public en délire le bras en matériau composite, bourré d'électronique, mis au point par EADS. C'est grâce à lui qu'elle a effectué le premier lancer à plus de 200 mètres.

« Les contemporains de Pistorius n'ont pas tout de suite compris ce qui était en train de se passer, reprit Bosquet. Mais les industriels ne s'y sont pas trompés : ils l'ont couvert de contrats. Ils ont vu que la recherche en matière de handicap leur apportait un immense champ de développement. Les jambes en carbone de Pistorius ne se contentaient pas de compenser un déficit : elles dépassaient les performances normales. On pouvait faire la même chose sans limites avec les yeux, les bras, le cœur. »

Nous avons encore assisté à quelques épreuves. Il y eut d'abord le saut à la perche en fauteuil roulant. Fabriqués en Kevlar-titane, ils sont maintenant d'une telle puissance et d'une telle précision qu'ils projettent le sauteur à plus de 12 mètres de hauteur.

La nouveauté cette année était l'entrée en lice de seniors valides. Depuis que le grand âge a été reconnu comme handicap, ce qui aurait été considéré comme dopage chez des athlètes jeunes est désormais légal pour les seniors. Les résultats sont impressionnants, en termes de musculature et de performance.

Ce qui m'a le plus frappé dans toute cette manifestation, c'est la joie de vivre et le bien-être qui se dégage de tous ces compétiteurs. Avec leurs membres surpuissants, leurs appareils sensoriels nouvelle génération, leurs organismes à la force décuplée, ces êtres d'exception ont conscience d'ouvrir des voies nouvelles à l'humanité. Le public en raffole. Cela m'a rendu un peu jaloux.

J'ai été tenté à l'adolescence par une carrière sportive car je suis un excellent nageur. Mais je n'ai pas trouvé dans la compétition « normale » une ambiance aussi exaltante et j'ai pris rapidement conscience que les limites humaines sont en effet atteintes.

Quand je lui ai fait part de ce regret personnel, le président de la Fédération handisport s'est montré très amical. Il a griffonné un numéro de téléphone et m'a soufflé à l'oreille : « Allez les voir de ma part. C'est en Belgique. Ils sont assez souples avec l'éthique et ils vous enlèveront ce que vous voulez. Un œil, un bras, que sais-je ? »

Il me serra chaleureusement la main et, avant de se diriger vers sa voiture, il ajouta : « Dès qu'il vous manquera quelque chose, venez me voir. A ce moment-là, pour vous... tout sera possible. »

Illustration(s) : Dessin : Nicolas Vial

© 2012 SA Le Monde. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20120807·LM·0Q0708_614132